



puissance
collective

revue de l'exercice

Afin d'éliminer les redondances et rationaliser les processus, Corus annonce une restructuration afin de centraliser les principales fonctions administratives. Les services des finances, des ressources humaines, des activités commerciales et des communications sont regroupés.

Corus réduit ses effectifs d'environ 310 postes.

Corus annonce que Nelvana a acquis tous les droits sur Babar, y compris la totalité des marques de commerce et des droits d'auteur, ainsi que les droits financiers de la famille Brunhoff sur la marque.

Corus reçoit l'approbation du CRTC pour acquérir le réseau Women's Television Network (WTN).

Corus obtient l'approbation du CRTC pour faire l'acquisition de trois stations de radio exploitées par Tri-Co Broadcasting Limited, ce qui lui permet d'accroître son auditoire dans l'est de l'Ontario et d'assurer sa présence entre Kingston et Montréal.

Nelvana obtient de Berenstain Enterprises, Inc. les droits pour concevoir, produire et distribuer une série d'épisodes et d'émissions individuelles pour la télévision mettant en vedette les personnages de The Berenstain Bears.

Nelvana obtient les droits sur Beyblade qui comprennent la diffusion des 51 épisodes et la réalisation de vidéocassettes fondées sur cette série. Nelvana obtient aussi le droit d'agir à titre d'agent exclusif pour faciliter l'importation et la distribution de jouets et de produits dérivés tirés de cette série et fabriqués par Takara and Hasbro, Inc.

Corus dévoile les grandes lignes en vue de la création d'un fonds de 15 millions de dollars pour la programmation féminine destiné à la création d'une programmation exceptionnelle pour les femmes canadiennes.

Corus émet des billets subordonnés de premier rang à 8 3/4 %, venant à échéance en 2012, pour un montant total de capital de 375 millions de dollars américains, à un prix équivalant à 99,186 % du montant total de capital. Corus a accru la valeur de ce placement relativement au montant annoncé à l'origine afin de répondre à la demande excédentaire. Le produit net de ce placement a servi à rembourser des emprunts bancaires existants.

Deux productions de Nelvana, Braceface et Rolie Polie Olie, sont mises en candidature pour les Daytime Emmy Awards.

Corus lance Max Trax, service de musique numérique par abonnement offert aux clients de télévision par câblodistribution et par satellite au Canada.

Corus acquiert une participation de 50 % dans The Locomotion Channel, service de télévision animée payante destiné aux jeunes adultes et qui rejoint plus de 7 millions de foyers dans 27 pays en Amérique latine et dans la péninsule ibérique (Espagne et Portugal). Le service sera exploité en partenariat avec The Hearts Corporation.

Corus conclut la vente de Viewer's Choice, son service de télévision payante à la carte dans l'Ouest du Canada, à Shaw Communications Inc.

La division de la radio de Corus met en onde la toute nouvelle station MOJO Radio 730 AM à Vancouver, en se fondant sur le succès du lancement d'une station similaire à Toronto, l'an dernier.

Corus établit une entente pour vendre à Durham Radio Inc. ses stations CKDO-AM et CKGE-FM à Oshawa (sous réserve de l'approbation du CRTC).

Corus est mis en candidature pour huit prix Gémeaux : quatre mises en candidature pour Nelvana Ltd., trois pour YTV, et une pour Balmur Corus Music.

^ SEPTEMBRE 2001 OCTOBRE 2001 v

Corus dévoile un plan d'action en trois volets pour l'exercice 2002 :

- réduire la dette de 100 millions de dollars, à 150 millions de dollars;
- atteindre une marge bénéficiaire de 30 %;
- consolider les actifs de base.

Corus reçoit l'approbation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour acquérir une participation majoritaire dans Telelatino Network Inc. Les actions acquises par Corus portent de 20 % à 50,5 % sa participation dans cette chaîne spécialisée.

Corus cède 1 000 000 d'actions sans droit de vote de Astral Media inc. et utilise le produit de cette opération pour rembourser un emprunt titrisé.

^ NOVEMBRE 2001 DÉCEMBRE 2001 v

Corus vend sa participation de 29,9 % dans The Comedy Network Inc. pour une contrepartie de 36 millions de dollars.

^ JANVIER 2002 FÉVRIER 2002 v

Corus et BMX Music Inc. concluent une opération visant l'échange de leur participation dans des services de musique numérique par abonnement à des clients résidentiels et commerciaux au Canada.

Pour la première fois, Moody's Investors Service et Standard and Poor's (S&P) attribuent respectivement des cotes de crédit initiales de Ba et BB stable à Corus. Les deux agences d'évaluation attribuent également des cotes de crédit sur les billets subordonnés de premier rang de Corus, soit B1 dans le cas de Moody's et B+ dans le cas de S&P.

^ MARS 2002 AVRIL 2002 v

Corus vend Klutz à Scholastic, Inc. pour une contrepartie au comptant d'environ 43 millions de dollars américains, y compris une clause d'indexation de trois ans sur les produits.

Corus modifie et relance son réseau spécialisé pour les femmes (WTN) sous la nouvelle appellation W Network et met en œuvre, pour la première fois, une alimentation double de son signal pour mieux servir les téléspectateurs de l'Ouest canadien.

Corus cède 1 000 000 d'actions sans droit de vote de Astral Media inc. pour un produit de 50,5 millions de dollars qui est utilisé pour rembourser un emprunt titrisé.

Walt Disney Television International fait l'acquisition pour diffusion internationale de la sixième saison de la série Rolie Polie Olie pour laquelle Nelvana a obtenu un Emmy Awards. L'acquisition comprend également un long métrage spécial et deux autres films, Rolie Polie Olie : The Great Defender of Fun et The Santa Claus Brothers.

^ MAI 2002 JUILLET 2002 v

Nelvana restructure son service de production afin d'y créer une plus grande souplesse et un modèle de production fondé sur le travail d'équipe. La restructuration a permis d'éliminer environ 65 postes.

Corus et la Société Radio-Canada (SRC) conviennent d'une entente qui permettra à la SRC d'acquérir la participation de 70 % de Corus dans le service numérique Country Canada. Le CRTC a donné son approbation à l'entente en octobre 2002.

^ AOÛT 2002 OCTOBRE 2002 v

Le service numérique SCREAM de Corus est ajouté au réseau de distribution de Shaw Communications Inc. pour les téléspectateurs de l'Ouest canadien. Lancée en septembre 2001, SCREAM est la troisième chaîne pour adultes au Canada en popularité.

Corus et Shaw Communications Inc. annoncent le lancement de Movie Central Express, le premier service de vidéo à la demande par abonnement au Canada.

Corus Entertainment, société canadienne intégrée de premier plan œuvrant dans le secteur des médias et du divertissement, est reconnue pour la qualité de ses marques de commerce et pour son engagement envers l'excellence du service à la clientèle.

Corus a regroupé un éventail d'actifs stratégiques qui sont exploités en synergie par l'intermédiaire de trois divisions – la radio, la télévision et le contenu. En seulement trois ans, la Société s'est taillée une place de leader sur les marchés canadiens de la radiodiffusion et de la télévision spécialisée.

Chaque semaine, un Canadien anglophone sur deux regarde une émission de télévision spécialisée de Corus*. Près d'un Canadien sur trois de plus de 12 ans écoute hebdomadairement une station de radio de Corus**. Dans plus de 200 pays dans le monde, et ce dans des dizaines de langues, des enfants et leur famille se laissent divertir chaque jour par des millions de livres, de vidéocassettes, de jouets et de séries animées de télévision mettant en vedette des marques de personnages renommés tirés du portefeuille de Corus, comme *Babar* et *Franklin the Turtle*.

Les actifs de la Société comprennent : 50 stations de radio (sous réserve de l'approbation du désinvestissement dans deux stations de radio d'Oshawa par le CRTC) regroupées sur les principaux marchés de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec; les services de télévision spécialisée analogique YTV, Treehouse TV, TELETOON (40 %), Telelatino, CMT, et W Network (anciennement WTN); les réseaux de télévision numérique Discovery Kids, Documentary Channel, Edge TV et SCREAM; Movie Central, le service de télévision en primeur de l'ouest du Canada; trois stations de télévision conventionnelle diffusant par la voie des ondes; des services numériques de publicité pour la télévision et Max Trax, service de musique numérique résidentiel par abonnement. Corus est également propriétaire de Nelvana, chef de file mondial dans la production et la distribution de dessins animés et de contenu de marque pour enfants, de Kids Can Press, principal éditeur de livres pour enfants au Canada et d'une participation de 50 % dans The Locomotion Channel, chaîne d'animation qui rejoint 7 millions d'abonnés en Amérique latine et dans la péninsule ibérique (Espagne et Portugal).

Dans l'ensemble, ces actifs représentent pour les consommateurs, les clients et les investisseurs un choix incomparable dans le domaine des médias et du divertissement.

Ensemble, les secteurs d'activité de Corus Entertainment possèdent la puissance nécessaire pour atteindre cette vision d'être reconnue mondialement comme étant la plus importante société de divertissement du Canada.

(* SOURCE : SONDAGES BBM NATIONAUX, DE SEPTEMBRE 2001 À AOÛT 2002)

(** SOURCE : SONDAGES BBM, AUTOMNE 2001)



la puissance de l'image

télévision

Corus a su établir le portefeuille de réseaux de télévision spécialisée le plus puissant au Canada. Cette année, la division de la télévision de Corus a offert aux téléspectateurs un niveau de choix incomparables englobant notamment Treehouse TV, qui propose une programmation sans interruption publicitaire pour les enfants d'âge préscolaire, W Network (anciennement WTN), chaîne de prédilection des femmes canadiennes et le très populaire service de télévision numérique SCREAM qui offre un choix diversifié de films d'horreur. Chaque semaine, pour se divertir, plus de 13 millions de personnes regardent une émission de télévision de Corus*. Une grande majorité de Canadiens âgés de 2 à 49 ans regardent les émissions des réseaux offerts par Corus plutôt que celles des concurrents*.

La réputation de la division de la télévision de Corus en matière de programmation et de mise en marché auprès de créneaux de téléspectateurs est amplement méritée. YTV obtient le respect à l'échelle internationale à titre d'innovateur dans la télédiffusion d'émissions spécialisées. Le portefeuille de services de musique numérique qui comprend CMT, Edge TV et Max Trax représente une composante essentielle de la scène musicale canadienne. W Network, version modifiée de l'ancien WTN, a su intéresser de nouveaux auditoires. Movie Central, le service de télévision payante de Corus dans l'ouest du Canada, ne cesse de connaître du succès en présentant les primeurs que les Canadiens veulent voir, et ce, sans interruption publicitaire.

Les stations de télévision conventionnelle dans le centre de l'Ontario et Digital ADventure, entreprise de publicité par câble, peuvent survivre grâce à leur appartenance à une société de télévision intégrée qui offre des occasions réelles d'efficacité et de croissance.

Grâce à sa vision de bâtir sur ses succès au Canada afin d'explorer de nouvelles occasions à l'étranger, la division de la télévision de Corus monte constamment la barre avec une programmation de qualité, une mise en marché d'avant-garde et une excellence opérationnelle.

(* SOURCE : SONDAGES BBM NATIONAUX, DE SEPTEMBRE 2001 À AOÛT 2002)



Sue Johanson
W NETWORK

Sue Johanson amorce sa huitième saison comme animatrice d'une émission populaire portant sur la sexualité et présentée le dimanche soir sur W Network.



The Berenstain Bears
TREEHOUSE TV

D'après la série de livres pour enfants de renommée internationale de STAN et JAN BERENSTAIN, la série animée, *The Berenstain Bears*, toute nouvelle production de Nelvana, met en image les histoires inoubliables de cette sympathique famille d'ours en peluche.



la puissance du SON

radio

Corus Entertainment a réuni le plus puissant groupe de stations de radio au Canada. La cote d'écoute de Corus dépasse de plus de 20 % celle de ses plus proches concurrents*. Grâce à ses formules d'avant-garde et à ses parts de marché de premier plan sur les principaux marchés au Canada, la division de la radio de Corus tire parti de la puissance collective de ses 50 stations de radio (sous réserve de l'approbation du CRTC) afin d'offrir la meilleure programmation à ses auditeurs et des services personnalisés et innovateurs à ses clients.

L'engagement de Corus à livrer la meilleure qualité porte fruit puisque, en matière de marges bénéficiaires et de rendement financier, l'entreprise demeure à l'avant-garde du secteur canadien de la radiodiffusion.

Près de 8 millions de personnes – soit près de 30 % de tous les Canadiens de plus de 12 ans – écoutent chaque semaine une station de radio de Corus*. Que ce soit à la maison, au travail, sur la route, sur le Web ou dans la collectivité, les auditeurs choisissent une station de radio de Corus et y demeurent fidèles. En retour, la division de la radio de Corus a remis des sommes records aux collectivités un peu partout au Canada. En 2002, les stations de radio de Corus ont réuni plus de 9,5 millions de dollars qu'elles ont redistribués à des organismes communautaires ou de bienfaisance. Les organismes de bienfaisance ont eu accès à plus de 4 100 heures de temps d'antenne sur les stations de Corus afin de diffuser des messages d'intérêt public.

Les stations de radio de Corus ont constamment démontré la solidité de leur programmation. La Société met en onde les quatre principales stations de nouvelles et d'émissions-débats au Canada au chapitre des cotes d'écoute (CJOB, CKNW, CHED, CHML)**. Cette année, la vénérable station Q107 de Toronto a remplacé sa programmation axée sur les succès de la musique américaine par des artistes canadiens tout en maintenant sa cote d'écoute. Les stations CFOX de Vancouver et Edge 102 de Toronto ont fait la promotion de nouveaux talents canadiens par l'intermédiaire de concerts avant-première, et la station CKOI de Montréal continue d'attirer plus de un million d'auditeurs par semaine.

La puissance des stations de radio de Corus se fait entendre de Vancouver à Montréal, à travers différentes formules d'émissions musicales (rock, populaire, country et musique contemporaine pour adultes) et d'émissions-débats qui établissent les nouvelles normes du secteur canadien de la radiodiffusion.

(* SOURCE : SONDAGES BBM RADIO DU PRINTEMPS 2002)

(** LES COTES SONT ÉTABLIES SUR UNE MOYENNE DE QUINZE MINUTES D'ÉCOUTE SUR LE PROPRE MARCHÉ DE LA STATION.)



Scruff Connors
MOJO RADIO (TORONTO)

Animateur matinal légendaire et maître de l'insolence au téléphone, Scruff Connors trace, depuis plus de 20 ans, la route de l'impertinence à la radio dans toute l'Amérique du Nord.



The Winsticker Promotion
LA STATION PEAK 107,3 (CALGARY)

L'artiste canadienne Holly McNarland donne un spectacle en direct dans les studios de la station PEAK 107,3 pour les gagnants d'un concours et les employés.



la puissance du
contenu

contenu

La division du contenu de Corus Entertainment a su affirmer sa présence partout dans le monde en offrant des divertissements pour enfants de grande qualité dans plus de 200 pays. Grâce à Nelvana et à Kids Can Press, les personnages de Corus apportent une nouvelle dimension aux émissions d'animation et aux produits dérivés qui en découlent, comme les livres, les jouets, les vidéocassettes, les vêtements et les activités sur le Web. La force de ces marques de commerce représente une valeur à long terme pour la Société.

Parmi ses clients, Nelvana alimente certains des réseaux de télévision les plus importants et les plus influents du monde. En effet, Nelvana domine la programmation pour enfants d'importants réseaux de télévision américains comme PBS, ABC Family, Nick Jr. et Kids WB. Cette grande visibilité sur le plus important marché de la télévision au monde représente une plate-forme assurant la croissance des ventes et de la mise en marché de produits dérivés à l'échelle internationale.

Toujours à l'avant-garde en matière d'animation numérique, Nelvana ne cesse d'innover. En 2002, la société a restructuré son modèle de production afin de tirer profit de l'utilisation de nouvelles technologies et des efficiences découlant du travail en équipe. Nelvana considère toujours comme une priorité l'établissement d'une plate-forme entièrement numérique pour la réalisation de la majorité de ses productions. En étant en mesure de saisir les occasions offertes par la technologie numérique, tout en améliorant la qualité et en réduisant les coûts, Nelvana s'est hissée aux premières lignes de l'évolution du secteur. Nelvana répond aux besoins en évolution de télédiffusion de ses clients et est prête à maximiser les avantages d'un marché revitalisé pour l'animation.

Nelvana et la société filiale YTV ont démontré cette année le pouvoir et la force de combiner leurs objectifs commerciaux en créant des marques et en générant des produits d'exploitation lorsqu'ils ont ensemble lancé le phénomène *Beyblade* au Canada. Grâce à une initiative stratégique de programmation et de promotion, YTV a présenté en première à la télévision canadienne la production *Beyblade* de Nelvana et a ainsi contribué à une vente massive au détail de la toupie *Beyblade*. Cet exemple de la stratégie d'intégration de Corus sert de modèle à des initiatives futures fondées sur la force du travail d'équipe.

Nelvana continue d'incarner la puissance en animation afin de rehausser les barrières de l'imagination et de créer de nouvelles avenues pour le divertissement.



Rolie Polie Olie
NELVANA

Gagnante d'un Emmy Award, la série animée pour enfants d'âge préscolaire *Rolie Polie Olie* entame maintenant sa sixième saison. Elle est parmi les premières séries animées en trois dimensions à être conçues entièrement par ordinateur.



Beyblade
NELVANA

Nelvana a entrepris une campagne afin de transformer un divertissement sportif japonais en une véritable franchise internationale pour enfants.



la puissance de.
l'équipe

nos employés

Corus Entertainment s'efforce de recruter, de former et de conserver les employés les plus talentueux tout en s'adaptant à l'évolution du secteur, en proposant un milieu de travail qui incarne les valeurs de l'entreprise, encourage une attitude positive et favorise la diversité.

Les employés de Corus représentent la pierre angulaire des succès de l'entreprise. Plus de 46 % de nos employés à temps plein sont également des actionnaires de valeur grâce à leur participation au régime d'actionnariat des employés de la Société. Parce qu'ils possèdent des compétences solides et font preuve d'une créativité exceptionnelle et d'un engagement indéfectible envers les produits et les services que nous offrons, nos employés adhèrent à nos valeurs de base comme l'innovation, la responsabilisation, l'esprit d'initiative, le travail d'équipe et la connaissance, et ce, autant en milieu de travail que dans la collectivité.



Grâce à la formation en milieu de travail, à la promotion de l'équilibre entre le travail et la vie privée, au respect des personnes, à la reconnaissance des employés et à l'engagement envers la croissance de l'entreprise, Corus s'impose comme un employeur de choix. Corus investit dans la formation et le perfectionnement personnel en offrant aux employés un vaste choix de programmes de formation qui favorisent l'avancement professionnel. En 2002, Corus a lancé *Radio Sales University*, programme de formation en milieu de travail unique en son genre au Canada. Ce programme, qui rivalise avec ceux offerts par les meilleures sociétés dans le monde, a été conçu pour procurer les outils et l'expertise nécessaires aux employés du service des ventes.

La Société prône également le respect en milieu de travail avec une politique fondamentale permettant aux employés d'évoluer dans un contexte exempt de toute discrimination. Avec des effectifs constitués également d'hommes et de femmes, Corus encourage la présence des femmes au conseil d'administration comme en témoigne un niveau de représentation sans précédent au Canada de 33 %, comparativement à la moyenne canadienne de 9,8 %*. Corus est également un leader du secteur en ce qui a trait à la représentation des femmes au niveau de la haute direction. Près de 40 % des membres de la haute direction de Corus sont des femmes, alors que la moyenne du secteur privé au Canada s'établit à 14 %**, ce qui démontre que Corus a aboli le plafonnement du développement professionnel des femmes.

Corus entend toujours se distinguer pour offrir un milieu de travail attrayant, pour recruter et perfectionner des employés talentueux, respectés de leurs pairs et bien formés afin de pouvoir miser sur cette force collective pour divertir le monde entier.

(* SOURCE : THE 2001 CATALYST CENSUS : WOMEN BOARD OF DIRECTORS IN CANADA)

(** SOURCE : THE 2000 CATALYST CENSUS : WOMEN CORPORATE OFFICERS IN CANADA)

les dons de l'entreprise

Les dons de l'entreprise font partie intégrante des activités de radiodiffusion, de télédiffusion et de contenu de Corus Entertainment. Que ce soit pour des dons en argent, des collectes de fonds, du temps d'antenne offert gratuitement pour la diffusion de communiqués d'intérêt public ou d'autres formes de dons, la Société, en collaboration avec ses employés, met l'épaule à la roue afin d'assister, de soutenir et d'enrichir les collectivités et les industries au sein desquelles elle exerce ses activités.

En 2002, les dons et les collectes de fonds parrainés par Corus ont totalisé près de 10 millions de dollars. À elle seule, et au moyen d'une activité de collecte de fonds exceptionnelle, la station de radio CKNW de Vancouver a recueilli plus de un million de dollars au profit d'un fonds d'aide aux orphelins. La Société a fait don à des organismes de bienfaisance canadiens de près de 5 000 heures de temps d'antenne à la radio comme à la télévision afin qu'ils puissent présenter leur message. Les employés de Corus offrent également leur soutien en donnant des dizaines de milliers d'heures de bénévolat pour venir en aide à la cause de centaines d'organismes.

Les entreprises de Corus ont contribué à établir et à soutenir bon nombre d'organismes de bienfaisance et à but non lucratif. Corus est un partenaire fondateur du programme *Kids Upfront* qui distribue des billets de spectacle de premier plan à des enfants défavorisés qui ne pourraient autrement assister à des concerts, à des événements sportifs professionnels ou autres spectacles. Corus est également un membre fondateur et un partenaire du groupe des Annonceurs responsables en publicité pour enfants, organisme qui fait la promotion de la compétence médiatique et des habitudes de vie saines auprès des enfants et de leur famille.

YTV est un partenaire fondateur de Jeunesse J'écoute, service de consultation téléphonique réservé aux jeunes et aux enfants. Les employés de Nelvana ont recueilli des milliers de dollars pour la Fondation canadienne Rêves d'enfants. Corus soutient et contribue annuellement à Centraide grâce à un programme de contrepartie des dons des employés. Corus soutient aussi avec fierté la Fiducie nationale pour la jeunesse et l'éducation du Centre national des Arts. L'une des plus anciennes collectes de jouets pour enfants a vu le jour à la station de radio de Corus CHED 630 à Edmonton. Depuis plus de 45 ans, la collecte de jouets, *Santas Anonymous*, mise sur pied par la station, fait en sorte que les enfants démunis puissent passer un joyeux Noël. En 2001, cette activité, soutenue entièrement par des bénévoles, a permis d'offrir des nouveaux jouets à plus de 24 500 enfants pour Noël.



Collecte de fonds

CKNW AM 980 (VANCOUVER)

La station de radio de Corus CKNW a réuni plus de un million de dollars en décembre dernier au profit du fonds d'aide aux orphelins de CKNW.



Santas Anonymous

CHED AM 630 (EDMONTON)

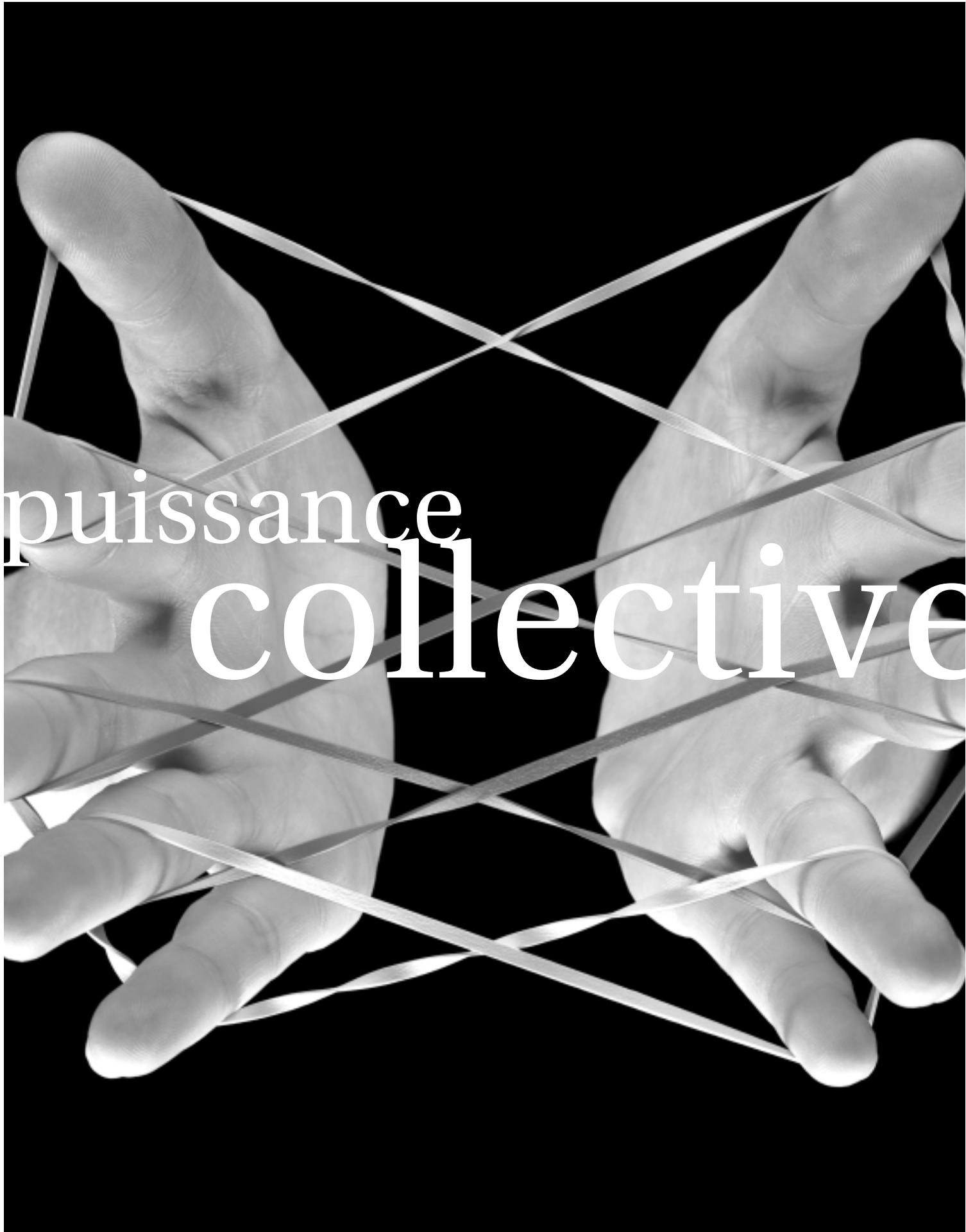
Créée en 1955, cette activité de collecte de jouets permet aux enfants démunis de passer un joyeux Noël. En 2001, elle a permis d'offrir de nouveaux jouets à plus de 24 500 enfants pour Noël.



la puissance de la collectivité

L'engagement résolu de Corus Entertainment pour être une société responsable se reflète dans le titre de *Caring Company* donné à la Société pour sa participation à Imagine, programme à l'échelle du Canada qui encourage les dons d'entreprise, le volontariat et le soutien à la collectivité.

La philosophie de Corus en matière de don est un exemple concret des valeurs fondamentales de la Société. Elle est également un reflet de l'importance de ces valeurs, non seulement pour Corus et ses employés, mais aussi pour les milliers de personnes qui bénéficient des dons de l'entreprise et de son soutien promotionnel.



puissance
collective

message aux actionnaires

Corus Entertainment est apparue sur la scène canadienne du divertissement en 1999 avec le dessein de devenir la société chef de file du divertissement au Canada. Trois ans plus tard, nous avons augmenté nos produits d'exploitation, qui sont passés d'environ 160 millions de dollars à 650 millions de dollars. Notre croissance s'est opérée à l'interne et par le truchement d'acquisitions stratégiques. Nous avons élargi notre vision : aujourd'hui, nous cherchons à être reconnus mondialement comme la société la plus influente du secteur du divertissement du Canada. Notre société a rassemblé un groupe d'actifs qui peuvent réaliser cette vision grâce à la puissance collective de notre organisation. Au cours de l'exercice, nous avons réagi rapidement et de façon dynamique afin d'optimiser nos synergies d'affaires.

Nous avons abordé les changements structurels et les fluctuations du marché du secteur des médias et du divertissement en nous attaquant à un programme à trois volets :

- 1 réduire le ratio de la dette nette par rapport au BAIIA à 4,0 fois d'ici la fin de l'exercice 2002, contre 4,8 fois en 2001;
- 2 accélérer notre progression vers des marges totales du BAIIA de 30 %;
- 3 améliorer notre efficacité opérationnelle ainsi que le rendement des actifs existants en regroupant nos fonctions administratives et en réduisant nos activités d'acquisition.

Malgré les défis que représentent un ralentissement de l'économie et une baisse importante des dépenses de publicité et des achats d'émissions partout dans le monde, nous avons réussi à respecter notre programme. À la fin de l'exercice, notre dette nette avait diminué d'environ 630 millions de dollars et représentait 4,0 fois le BAIIA (compte non tenu de la dépréciation des placements dans des films), conformément à nos prévisions révisées. Nos marges du BAIIA (compte non tenu de la dépréciation des placements dans des films) ont progressé de 22 % à 24 % et, au cours de l'exercice, nous avons réussi à regrouper les principales fonctions de soutien, notamment les finances, la planification, les ressources humaines, les affaires commerciales et juridiques, les communications, les installations et les TI, procurant à Corus d'importantes économies de coûts à long terme et une efficience accrue.

L'exercice a été rehaussé par un certain nombre de réalisations dans chacun des secteurs d'exploitation, soit la radio, la télévision et le contenu.

- Nous avons maintenu la croissance des produits tirés de la publicité à la radio et à la télévision chaque trimestre, malgré l'un des pires marchés de la publicité depuis des années.
- Notre secteur de la radio a affiché des produits supérieurs à ceux des huit marchés les plus importants du secteur au Canada.

message aux actionnaires (continué)

- Nous avons acquis, intégré et relancé avec succès notre réseau spécialisé pour les femmes sous le nom de W Network. La relocalisation des activités d'exploitation dans nos installations de production télévisuelle de Toronto nous a permis de réaliser des économies de coûts et des synergies importantes. Les cotes d'écoute enregistrées pendant la période de lancement automnale ont bondi de quelque 50 % par rapport à l'exercice précédent.
- Nous avons vendu Klutz à un acheteur possédant une réelle synergie (Scholastic Inc.) selon des modalités avantageuses et avons assuré un avenir viable en édition aux employés de Klutz.
- Nous avons démontré la véritable force de notre stratégie d'intégration et misé sur nos synergies au moyen d'importantes initiatives. Notre secteur de la radio a fourni un large soutien au remodelage de W Network et de Movie Central en médiatisant leur lancement et en suscitant l'intérêt des téléspectateurs; YTV a fourni un appui à la promotion et à la programmation des productions de Nelvana, comme *Medabots* et *Beyblade*, qui ont contribué au succès retentissant de la vente de jouets au détail.
- Notre première émission d'obligations à rendement élevé a été extrêmement bien accueillie et a été souscrite. Nous avons émis pour 375 millions de dollars américains de billets subordonnés de premier rang 8¾ %. Le produit net de ce placement a servi à rembourser notre dette bancaire.
- Nous avons entamé notre stratégie d'expansion internationale par l'acquisition d'une participation de 50 % dans The Locomotion Channel, canal d'animation en Amérique latine et dans la péninsule ibérique (Espagne et Portugal) au potentiel de croissance considérable et par le truchement d'une entente constituant un débouché pour les productions de Nelvana avec notre partenaire très respecté, The Hearst Corporation.
- Nous avons restructuré les activités de production de Nelvana afin de tirer parti d'une approche souple, fondée sur le travail d'équipe, qui vise un produit de qualité et une efficacité maximale.
- Nelvana a acquis les droits exclusifs sur la marque Babar, ainsi que les droits de production et de distribution de projets de prestige comme *The Berenstain Bears* et *Beyblade*.

Malgré ces réalisations et notre action dynamique dans le cadre de notre programme à trois volets, le cours de l'action de Corus s'est effrité au cours de l'exercice 2002.

Nous n'avons pas été en mesure d'atteindre les prévisions audacieuses du bénéfice que nous avons établies en janvier 2002 en raison d'un certain nombre de facteurs à la fois internes et externes à Corus :

- 1 une chute mondiale du cours des actions du secteur des médias et du divertissement qui traduit les préoccupations persistantes des investisseurs à l'égard des pratiques comptables, la faiblesse des



Heather A. Shaw
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DIRIGEANTE

John M. Cassaday
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

produits tirés de la publicité et le doute sur la constance des produits tirés des frais d'abonnement des exploitants de câbles et de satellites;

- 2 la pression sur la marge de Nelvana découlant de la récession mondiale du secteur de la publicité et du malaise économique général, le regroupement des acheteurs d'émissions aux É.-U., et l'effondrement de clients importants en Allemagne, tout particulièrement de RTV. Ces facteurs nous ont amenés à déprécier notre placement dans Nelvana de 350 millions de dollars;
- 3 les difficultés importantes à tirer des produits du marché radiophonique du Québec, ce qui, à notre avis, ne constitue pas un problème récurrent.

Nous croyons qu'en 2003, nous poursuivrons sur notre lancée dans l'ensemble de nos activités. Nous sommes en bonne position pour tirer parti de nos marques et accélérer ainsi la croissance de notre chiffre d'affaires et de notre résultat net, particulièrement si le marché de la publicité actuel continue de se raffermir et que l'économie dans son ensemble connaît un nouvel essor durable.

Nous offrons une solide programmation à nos auditoires radiophoniques et télévisuels et en sommes récompensés : les cotes d'écoute de γ TV, de CMT et de W Network sont de nouveau à la

message aux actionnaires (continué)

hausse, et le groupe radiophonique de Toronto surpasse les résultats de l'exercice précédent avec d'intéressantes perspectives pour le plus grand marché national. L'ascension du taux de pénétration de la télévision numérique au Canada augure bien du succès de nos services numériques.

Nous possédons un plan visant à édifier notre franchise de musique country par l'entremise de CMT, en mettant l'accent sur une programmation de divertissement. À l'automne, une série d'émissions spéciales mettant en vedette Shania Twain sera partagée entre CMT, notre réseau de stations de radiodiffusion de musique country partout au Canada, et W Network, ce qui met en évidence les possibilités de l'achat, en commun, d'émissions et de l'autopublicité intermédia.

Nous avons créé et lancé Deep Sky, nouvelle unité de mise en marché de l'entreprise qui élargira la clientèle et accroîtra les produits d'exploitation du secteur de la radio en 2003, et avons regroupé la direction radiophonique. Nous prévoyons qu'un important placement en recherche et en mise en marché renforcera les cotes d'écoute de bon nombre de nos stations radiophoniques en ondes.

La situation de trésorerie de Nelvana devrait afficher un équilibre pour le prochain exercice. Grâce aux nouvelles marques à succès que sont *Medabots* et *Beyblade*, qui complètent la gamme des grands classiques comme *Babar* et *Franklin*, nous avons mis en œuvre une stratégie bien définie pour Nelvana qui met un nouvel accent sur la mise en marché, réduit sa liste de production, maintient le modèle de production le plus efficace du secteur et continue à rechercher des spectacles exceptionnels afin d'aider à l'élargissement de l'auditoire de nos partenaires de radiodiffusion partout dans le monde.

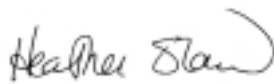
Nous sommes convaincus que nous prenons les mesures nécessaires pour ajuster notre stratégie aux réalités économiques actuelles, tout en nous assurant de protéger la valeur stratégique et à long terme de notre entreprise. La structure de notre organisation est plus rationnelle et efficace qu'elle ne l'était un an plus tôt. Notre engagement à accroître notre part de marché et la valeur pour les actionnaires est ferme.

Au cours des prochains mois, vous verrez notre Société prendre de l'envergure grâce à la collaboration entre nos secteurs en vue de devenir l'une des plus grandes entreprises de média et de divertissement tant pour l'auditoire que pour les employés, les clients et les investisseurs.

Notre but est clair, notre résolution est ferme et notre force est prouvée. Nous sommes prêts.



John M. Cassaday
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION



Heather A. Shaw
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DIRIGEANTE

APERÇU DES ACTIVITÉS

La radio

Corus est le plus important exploitant de stations de radio au Canada en ce qui a trait aux produits d'exploitation, aux cotes d'écoute et aux marges d'exploitation. Les activités de radiodiffusion comprennent 50 stations de radio (sous réserve de l'approbation du CRTC à l'égard de la cession annoncée par Corus de deux stations de radio à Oshawa, le 20 août 2002) situées principalement sur huit des dix marchés canadiens les plus peuplés et dans la zone densément peuplée du sud de l'Ontario. Selon les régions démographiques ciblées, plus de la moitié des stations de Corus se classent au premier rang.

Le secteur de la radio dégage la plus grande partie de ses produits d'exploitation à partir des ventes de publicité locales et nationales. Les produits d'exploitation des exercices 2002 et 2001 se sont élevés respectivement à 211 millions de dollars et à 192 millions de dollars. En moyenne, environ 75 % des produits du secteur de la radio proviennent de la publicité locale.

Corus continuera à regrouper des stations de radio sur les grands marchés, accroissant les produits et les marges au moyen de décisions de programmation induites par la recherche, le professionnalisme du personnel de vente et une grande efficacité opérationnelle.

La stratégie à court terme du secteur de la radio est axée sur le renforcement de sa position de tête sur le marché intérieur, en augmentant les cotes d'écoute et la part de marché dans les grandes régions métropolitaines du Canada, tout en respectant les normes de la politique de propriété établie par le CRTC, et en continuant à jouir de la meilleure cote d'écoute au Canada et à enregistrer les marges d'exploitation les plus élevées.

La société continuera à mettre en équipe des stations AM et FM, tout en respectant les normes établies par le CRTC pour les marchés visés, afin d'améliorer le rendement de l'exploitation en élargissant la couverture démographique du marché, procurant ainsi aux annonceurs locaux et nationaux un « point d'achat unique ». La stratégie de regroupement de Corus procure également l'avantage de partager les coûts entre les stations de radio, permettant ainsi d'améliorer les marges d'exploitation.

La télévision

Le secteur de la télévision de Corus est composé de réseaux de télévision spécialisée, de services de télévision payante, de trois stations de télévision conventionnelle et d'autres services médiatiques.

L'ensemble des réseaux de télévision spécialisée s'adresse particulièrement aux enfants, aux adolescents et aux femmes, soit les groupes cibles les plus convoités des distributeurs canadiens. Selon les sondages BBM 2001-2002, le secteur a le plus vaste auditoire télévisuelle à l'échelle nationale et possède le plus grand nombre d'abonnés au Canada. Chacun des réseaux analogiques de télévision spécialisée de Corus, soit YTV, Treehouse, W Network, CMT et Telelatino, se classe parmi les trois premiers réseaux analogiques de télévision qui rivalisent avec d'autres dans chaque spécialité, selon les zones démographiques ciblées.

Le 7 septembre 2001, Corus a lancé cinq réseaux numériques de télévision spécialisée : Documentary Channel, Discovery Kids, SCREAM et Edge TV. Country Canada a également été lancé par Corus en partenariat avec Radio-Canada, bien que, par la suite, Corus ait vendu sa participation de 70 % à Radio-Canada. Le CRTC a approuvé l'opération le 24 octobre 2002.

Corus détient aussi une participation dans The Locomotion Channel (50 %), TELETOON (40 %) et The Food Network Canada (19,9 %).

Les produits tirés des réseaux de télévision spécialisée proviennent des frais d'abonnement et de la publicité. Au cours de l'exercice 2002, les frais d'abonnement ont représenté 48 % du total des produits, alors que la publicité en a constitué 46 %.

Corus est également le fournisseur autorisé exclusif des services de télévision offrant des séries et des films en primeur dans l'Ouest canadien par le truchement de six canaux thématiques distincts de *Movie Central*. Au cours de l'exercice 2002, *Movie Central* a connu une croissance substantielle de ses abonnés, atteignant environ 609 000 abonnés à la fin de l'exercice. Le nombre d'abonnement de *Movie Central* a progressé de 4 % par rapport à l'exercice 2001. De même, les produits tirés des services de télévision payante de Corus se sont accrus de façon spectaculaire en raison de l'augmentation des abonnés aux services de radiodiffusion directe à domicile par satellite et des abonnés au câble numérique.

Au cours de l'exercice 2002, le secteur de la télévision de Corus a également exploité trois stations de télévision conventionnelle populaires à Kingston, à Peterborough et à Oshawa. Ces stations de télévision affiliées à Radio-Canada ont amélioré leur efficacité opérationnelle en s'unissant aux stations de radio du marché local de Corus.

Le secteur de la télévision comprend aussi les activités de Max Trax (anciennement DMX Music), service audio numérique résidentiel, et de Digital Adventure (DAD), qui exploite les canaux *TV Listings*.

La stratégie télévisuelle de Corus continuera d'être concentrée sur la croissance supérieure des secteurs de la télévision payante et spécialisée et consistera à offrir un service à la clientèle hors pair. Le regroupement des achats d'émission et des activités d'exploitation sera poursuivi dans tous les cas où des économies pourront être réalisées afin d'optimiser les marges dans tous les services de télévision de Corus.

Corus entend offrir la croissance, la diversification et les avantages de la synergie à ses services de télévision en accaparant de plus en plus le marché canadien de la télévision spécialisée et de la télédiffusion. Pour ce faire, il faudra rétablir de nouvelles licences déjà attribuées par le CRTC et acquérir, de façon sélective, d'autres licences qui deviennent disponibles, en totalité ou en partie, auprès des propriétaires existants. Corus concentrera aussi ses efforts sur l'accroissement des cotes d'écoute dans les réseaux de télévision spécialisée existants et la génération de nouvelles sources de revenus tirés de ses différentes activités.

Le contenu

Le secteur du contenu regroupe les activités d'exploitation de Nelvana Limited, société intégrée de production et de distribution d'émissions pour enfants qui élabore, produit, commercialise et distribue un contenu médiatique de marques de qualité et des produits dérivés pour les enfants partout dans le monde, et de Kids Can Press, éditeur canadien de livres pour enfants.

Nelvana est un leader mondial dans la production d'émissions d'animation qui sont distribuées dans plus de 200 pays et dans bon nombre des réseaux les plus importants du monde. Nelvana est également reconnue comme chef de file dans le domaine de l'animation numérique. Les studios de production de Toronto disposent d'équipement technologique de pointe en matière d'animation en deux et en trois dimensions, et la plupart de la production adopte rapidement des plate-formes numériques plus efficaces et plus économiques.

En janvier 2002, Nelvana a obtenu des droits sélectifs de production, de distribution et de commercialisation de la marque populaire *Berenstain Bears* et du phénomène du dessin animé japonais *Beyblade*.

Au 31 août 2002, la bibliothèque de programmes de Nelvana comptait plus de 2 100 épisodes d'une demi-heure comprenant 54 séries animées de télévision, 14 émissions spéciales, 12 longs métrages d'animation et 13 séries d'action en direct. Le marché des États-Unis représentait 41 % des produits tirés de la production et de la distribution en 2002, contre 19 % des produits tirés du marché canadien et 40 %, d'autres pays.

Dans les cinq dernières années, la production privée de Nelvana est passée de 135 épisodes d'une demi-heure en 1998, à 252 en 2002, soit un taux de croissance annuelle composé de 16,9 %. Toutefois, la

croissance a été réalisée au moyen d'importants placements dans de nouvelles émissions. La Société s'est engagée à réduire les besoins de trésorerie dans le but d'atteindre l'équilibre des flux de trésorerie au cours de l'exercice à venir tout en poursuivant la croissance de sa bibliothèque. Afin de respecter son plan de gestion de l'encaisse, Nelvana diminuera sa liste de production à moins de 150 nouveaux épisodes pour l'exercice 2003.

Dans le secteur de l'édition, Kids Can Press continue à augmenter son vaste catalogue de titres, porté par la popularité de la marque *Franklin* dont plus de 50 titres et plus de 43 millions de livres ont été vendus partout dans le monde.

La stratégie de Corus à l'égard du contenu consiste à établir et à gérer des marques principales, à acquérir de nouvelles marques et à les exploiter par l'intermédiaire de ses réseaux et points de distribution nouveaux et établis. La Société concentrera ses efforts sur la progression fulgurante des revenus tirés des produits dérivés et de l'octroi de licences, en accroissant la distribution internationale par l'obtention ou la création de blocs de programmation, de chaînes spécialisées et d'émissions thématiques dans des territoires clés et en exploitant les synergies avec le secteur de la télévision, tout en continuant à rechercher les possibilités d'accroître l'efficacité.

ANALYSE PAR LA DIRECTION

L'analyse par la direction est une rétrospective des activités et des résultats de l'exercice terminé le 31 août 2002 par rapport à ceux de l'exercice précédent et une revue des activités et des résultats de l'exercice terminé le 31 août 2001 par rapport à ceux de l'exercice précédent. L'analyse a trait aux états financiers consolidés vérifiés et doit être lue avec ceux-ci.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certaines déclarations figurant dans le présent rapport peuvent constituer des énoncés prospectifs. Les résultats ou les événements prédits dans ces énoncés peuvent différer de manière importante des résultats ou événements réels. Ces énoncés peuvent être généralement identifiés par le fait qu'ils emploient des expressions telles que « croire », « prévoir », « anticiper », « compter », « planifier », l'usage du futur ou de mots ou expressions similaires. De même, les énoncés qui décrivent nos objectifs, nos plans ou nos buts sont ou peuvent être des énoncés prospectifs.

Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes présentes de Corus et sur ses projections concernant des événements à venir. Cependant, la conformité des résultats et faits réels aux attentes de la Société et à ses projections est sujette à un certain nombre de risques et d'incertitudes, y compris, entre autres : la capacité de la Société de générer et de maintenir des revenus publicitaires; l'acceptation de ses stations radio, de ses réseaux de télévision spécialisée ainsi que des émissions télévisées qu'ils produisent; sa capacité de récupérer les coûts de production, la disponibilité de crédits d'impôt et l'existence d'ententes de coproduction; sa capacité de livrer concurrence dans l'une ou l'autre des industries dans lesquelles elle est présente; les possibilités (ou l'absence de celles-ci) qui pourraient s'offrir à Corus et qu'elle pourrait exploiter; l'état des industries du divertissement, de l'information et des communications et le développement technologique qui y a lieu; des changements dans la législation ou les règlements ou dans l'interprétation ou l'application de cette législation et de ces règlements; la capacité de la Société d'intégrer et de réaliser les bénéfices anticipés sur ses acquisitions et de gérer efficacement sa croissance. Cette liste n'inclut pas nécessairement tous les facteurs importants qui pourraient provoquer des différences importantes entre les résultats et faits réels et ceux qui sont exprimés dans l'un ou l'autre des énoncés prospectifs de Corus. D'autres facteurs inconnus et imprévisibles pourraient également porter atteinte à nos résultats. Par conséquent, il ne peut y avoir aucune assurance que ces résultats ou faits anticipés se réaliseront ou, même s'ils se réalisent en grande partie, qu'ils auront pour nous les conséquences attendues. Nous nions toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement tout énoncé prospectif, fût-ce en raison de renseignements nouveaux, d'événements à venir ou de tout autre événement, sauf dans les cas où des lois sur les valeurs mobilières stipulent le contraire.

MESURES ADDITIONNELLES DU BÉNÉFICE

En plus de fournir des mesures du bénéfice conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), l'entreprise offre certaines mesures additionnelles du bénéfice et des renseignements d'ordre financier. Il s'agit de bénéfice avant amortissement, intérêts et impôts et autres (BAIIA) et de renseignements pro forma. Les PCGR ne prescrivent aucune signification normalisée pour ces mesures et ces renseignements d'ordre financier et, de ce fait, il est peu probable de pouvoir les comparer à des mesures similaires que présentent d'autres entreprises.

BAIIA OU PAIIA

Cette mesure permet d'aider les investisseurs à déterminer la capacité de la Société de générer des liquidités venant de l'exploitation pour couvrir les frais avant les produits et les charges provenant des activités d'investissement, les impôts et autres frais non inhérents au cours normal des affaires. En outre, ces chiffres servent principalement aux fins d'évaluation. Un rapprochement du BAIIA et du bénéfice net est fourni dans les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis (du déficit). Le calcul du BAIIA (de la PAIIA) est exprimé en bénéfice net (perte nette) avant la part des actionnaires sans contrôle, la quote-part de bénéfice, la charge (le recouvrement) d'impôts, la dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels, les réductions de valeur des actifs, la perte sur les opérations de couverture, les frais de restructuration, les autres produits, le gain à la vente de placements, les intérêts débiteurs et l'amortissement. Vous trouverez la liste de ces éléments à l'état consolidé des résultats et des bénéfices non répartis (du déficit). Ils ne sont pas compris dans le calcul du BAIIA ou de la PAIIA puisqu'ils sont hors trésorerie et avant impôts, et sont des frais de financement, des produits ou charges des activités d'investissement ou ne sont pas considérés comme faisant partie du cours normal des affaires. Le BAIIA ou la PAIIA ne devrait pas être considéré séparément, ni comme un substitut 1) du bénéfice net ou de la perte nette, comme indice du rendement d'exploitation de la Société, ou 2) des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement, afin d'évaluer les liquidités de la Société.

RENSEIGNEMENTS PRO FORMA

Ces renseignements (y compris les produits pro forma, le BAIIA pro forma et les marges du BAIIA pro forma) visent à aider les investisseurs à comparer les résultats de deux périodes, en tenant compte des acquisitions et désinvestissements importants. En particulier, les résultats de la période correspondante de l'exercice 2001 ont été rajustés pour refléter les résultats d'exploitation de toutes les entreprises pour l'exercice 2002, comme si celles-ci avaient été détenues par la Société pour un nombre de jours similaires au cours de l'exercice précédent. L'information pro forma est fournie selon les secteurs d'activités isolables de la Société (radio, télévision et contenu de la programmation) pour les produits et le BAIIA, mesure de la rentabilité examinée par le décideur en chef de l'exploitation de ces divisions, puisque chacune de celles-ci a connu des acquisitions ou des désinvestissements au cours de l'exercice 2001 ou de l'exercice 2002.

RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS PRO FORMA

Le tableau suivant sert à rapprocher les produits et le BAIIA pro forma de l'exercice terminé le 31 août 2001 des résultats réels figurant dans l'état consolidé des résultats pour les mêmes périodes et il doit être lu avec les commentaires qui précèdent sur les mesures additionnelles du bénéfice.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2001	PRÉSENTÉ	ACQUISITIONS	CESSIONS	PRO FORMA
PRODUITS				
Radio	191 773	17 446	—	209 219
Télévision	228 693	37 644	(11 687)	254 650
Contenu				
Production et distribution	81 287	26 188	—	107 475
Produits de consommation sous marque	56 119	25 654	(23 624)	58 149
Éliminations	(1 047)	—	—	(1 047)
	556 825	106 932	(35 311)	628 446
BAIIA¹				
Radio	48 063	(180)	—	47 883
Télévision	73 728	10 963	(3 801)	80 890
Contenu				
Production et distribution	8 509	3 927	—	12 436
Produits de consommation sous marque	3 616	4 388	(921)	7 083
Siège social	(9 461)	—	—	(9 461)
Éliminations	(539)	—	—	(539)
	123 916	19 098	(4 722)	138 292

- 1) Le BAIIA (la PAIIA) est défini(e) comme le bénéfice (la perte) avant part des actionnaires sans contrôle, quote-part du bénéfice, charge (recouvrement) d'impôts, dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels, réductions de valeur des actifs, perte sur opération de couverture, charges de restructuration, autres produits, gain à la vente de placements, intérêts débiteurs et amortissement.

APERÇU

Les activités de Corus ont débuté le 1^{er} septembre 1999. À cette date, en vertu d'un plan d'entente prévu par la loi, Corus a été séparée de Shaw Communications Inc. (« Shaw ») et est devenue une société cotée en bourse exploitée indépendamment et propriétaire des services de radiodiffusion, de télévision spécialisée, des services audionumériques et de publicité par câble de Shaw ainsi que de certains placements détenus par Shaw.

Corus gère ses activités en trois groupes d'exploitation : la radio, la télévision et le contenu. En général, les résultats financiers de Corus dépendent d'un certain nombre de facteurs, dont la santé de l'économie nationale canadienne et des économies locales des marchés desservis par Corus, la concurrence sur le marché local et national exercée par les autres stations de radio et autres médias publicitaires, la réglementation gouvernementale, la concurrence sur le marché exercée par les autres distributeurs de programmes d'animation pour enfants et l'aptitude de Corus à continuer d'offrir des émissions populaires.

a) Radio

Le groupe de la radio comprend 50 stations de radio (49 stations en 2001), sous réserve de l'approbation par le CRTC du désinvestissement dans ses deux stations radio d'Oshawa, situées principalement dans huit des dix marchés canadiens les plus importants au point de vue population, et dans la région densément peuplée du sud de l'Ontario. Les produits

proviennent de la publicité diffusée par ces stations. Corus est le plus important exploitant de stations radio au Canada, sur le plan des produits d'exploitation, des cotes d'écoute et des marges d'exploitation

b) Télévision

Le groupe de la télévision se compose de ce qui suit : des réseaux de télévision spécialisée, soit YTV, W Network (auparavant WTN), Treehouse TV, une participation de 80 % de Corus dans CMT (Country Music Television) et de 50,5 % dans Telelatino; des réseaux de télévision payante *Movie Central* et *Encore Avenue* (service à la carte) de Corus; trois stations de télévision traditionnelle; Max Trax (auparavant DMX Music), service audionumérique; et Digital Adventure, service de publicité par câble. Les produits des réseaux de télévision spécialisée sont tirés des frais d'abonnement de sociétés affiliées et de la publicité. Les produits de la télévision payante et des services audionumériques sont générés par les frais d'abonnement de sociétés affiliées. Les produits des stations de télévision traditionnelle et des services de publicité par câble proviennent des ventes publicitaires.

c) Contenu

Le groupe du contenu englobe la production et la distribution d'émissions de télévision, l'entreprise des produits de consommation sous marque (anciennement les entreprises octroyant les licences pour les produits dérivés et les entreprises d'édition) de Nelvana Limited, acquise au cours de l'exercice 2001. Les produits sont tirés de l'octroi de licence pour les émissions de télévision, de l'octroi de licence pour les produits dérivés et de l'édition.

Les sources de produits de Corus sont bien diversifiées avec des flux de revenus pour l'exercice terminé le 31 août 2002 provenant surtout de quatre domaines : la publicité (46 %), les frais d'abonnement (22 %), les droits de licence (15 %) et l'édition et les produits dérivés (11 %).

Les charges d'exploitation et charges générales et administratives consolidées incluent l'amortissement des droits sur les émissions et des droits cinématographiques (les coûts relatifs à la programmation achetée auprès de tiers) et l'amortissement des placements dans des films (les coûts de la production interne), la rémunération des employés, les droits de licence réglementaires, le coût des produits vendus pour l'édition et les frais de marketing (coûts de recherche et de publicité), les frais de vente et d'administration générale et les frais indirects. Le coût des produits vendus pour l'édition inclut les coûts importants du produit, l'impression, le fret, les droits de douane et les droits d'auteurs versés aux auteurs et illustrateurs en fonction des ventes. Les frais de rémunération des employés et les frais de programmation représentent respectivement environ 29 % et 46 % des charges d'exploitation et charges générales et administratives consolidées de l'exercice 2002 (respectivement 32 % et 37 % en 2001).

Le tableau suivant présente un sommaire des informations financières des secteurs d'activité de Corus et un rapprochement du bénéfice net et du BAIIA pour chacun des exercices terminés les 31 août :

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les pourcentages)

	2002	% ⁽²⁾	2001 ⁽³⁾	% ⁽²⁾	2000	% ⁽²⁾	% d'augmentation (de diminution)	
							2002 par rapport à 2001	2001 par rapport à 2000
PRODUITS								
Radio	211,4	32,3	191,8	34,4	86,2	37,6	10,2	122,5
Télévision	284,7	43,6	228,7	41,1	143,0	62,4	24,5	59,9
Contenu	159,9	24,6	137,4	24,7	—	—	16,4	—
Éliminations	(3,2)	(0,5)	(1,1)	(0,2)	—	—	—	—
	652,8	100,0	556,8	100,0	229,2	100,0	17,2	142,3
CHARGES D'EXPLOITATION ET CHARGES GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES								
Radio	158,5	75,0	143,7	74,9	59,5	69,0	10,3	141,5
Télévision	194,6	68,4	155,0	67,8	100,2	70,0	25,5	54,7
Contenu	180,9	113,1	125,3	91,2	—	—	44,4	—
Siège social	4,9	0,8	9,5	1,7	4,0	1,7	(48,5)	137,5
Éliminations	(2,6)	(0,4)	(0,6)	(0,1)	—	—	—	—
	536,3	82,2	432,9	77,7	163,7	71,4	23,9	164,4
BAIIA ⁽¹⁾								
Radio	52,9	25,0	48,1	25,1	26,7	31,0	10,0	80,0
Télévision	90,1	31,6	73,7	32,2	42,8	30,0	22,1	72,2
Contenu	(21,0)	(13,1)	12,1	8,8	—	—	(273,6)	—
Siège social	(4,9)	(0,8)	(9,5)	(1,7)	(4,0)	(1,7)	48,5	(137,5)
Éliminations	(0,6)	(0,1)	(0,5)	(0,1)	—	—	—	—
	116,5	17,8	123,9	22,3	65,5	28,6	(6,0)	89,2
Amortissement des immobilisations corporelles	25,9	4,0	20,0	3,6	9,0	3,9	29,5	122,2
Amortissement des immobilisations incorporelles	8,0	1,2	45,9	8,3	13,4	5,8	(82,6)	242,5
Intérêts sur la dette à long terme	57,7	8,8	47,3	8,5	30,4	13,3	22,0	55,6
Gain à la vente de placements	(18,2)		(103,1)		(197,7)			
Autres produits	(0,1)		(10,5)		(9,5)			
Charges de restructuration	22,1		—		—			
Perte sur opération de couverture	17,6		—		—			
Réductions de valeur des actifs	15,3		1,5		—			
Dépréciation de l'écart d'acquisition	162,8		—		—			
Bénéfice (perte) avant impôts	(174,6)		122,8		219,9			
Charge (recouvrement) d'impôts	(5,1)		(3,1)		65,8			
Bénéfice (perte) avant quote-part du bénéfice des sociétés émettrices et part des actionnaires sans contrôle	(169,5)		125,9		154,1			
Quote-part du bénéfice des sociétés émettrices	5,1		2,6		2,1			
Part des actionnaires sans contrôle	(1,6)		(0,3)		(0,2)			
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	(166,0)		128,2		156,0			

- (1) Le BAIIA est défini comme le bénéfice (la perte) avant part des actionnaires sans contrôle, quote-part de bénéfice, charge (recouvrement) d'impôts, dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels, réductions de valeur des actifs, perte sur opération de couverture, charges de restructuration, autres produits, gain à la vente de placements, intérêts débiteurs et amortissement.
- (2) Les charges d'exploitation et charges générales et administratives et le BAIIA de chaque secteur d'activité sont exprimées en pourcentage des produits d'exploitation du secteur en question. Les autres éléments sont exprimés en pourcentage du total des produits d'exploitation.
- (3) Comme décrit à la note 2 b) afférente aux états financiers consolidés vérifiés de 2002 de Corus, les résultats financiers de l'exercice 2001 ont été retraités afin de refléter une modification de la méthode de comptabilisation pour les placements dans des films et des émissions de télévision.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES TRIMESTRIELLES (non vérifiées)

(EN MILLIERS
DE DOLLARS
CANADIENS,
SAUF LES
MONTANTS
PAR ACTION)

	PRODUITS D'EXPLOITATION	BAIIA ⁽¹⁾	BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	RÉSULTAT PAR ACTION ⁽²⁾	
				DE BASE	DILUÉ
2002					
4 ^e trimestre	165 741 \$	2 874 \$	(189 877) \$	(4,45) \$	(4,45) \$
3 ^e trimestre	149 402	38 396	463	0,01	0,01
2 ^e trimestre	162 923	29 534	19 470	0,46	0,45
1 ^{er} trimestre	174 718	45 692	3 907	0,09	0,09
2001					
4 ^e trimestre	166 581 \$	31 694 \$	(1 901) \$	(0,04) \$	(0,04) \$
3 ^e trimestre	138 031	30 197	103 373	2,43	2,41
2 ^e trimestre	134 736	25 604	13 132	0,31	0,31
1 ^{er} trimestre	117 477	36 421	13 563	0,35	0,35
2000					
4 ^e trimestre	81 042 \$	22 627 \$	14 991 \$	0,40 \$	0,40 \$
3 ^e trimestre	55 411	15 967	63 139	1,80	1,77
2 ^e trimestre	41 369	10 110	67 828	2,23	2,19
1 ^{er} trimestre	51 408	16 832	10 026	0,33	0,33

- 1) Le BAIIA est défini comme le bénéfice (la perte) avant part des actionnaires sans contrôle, quote-part du bénéfice, charge (recouvrement) d'impôts, dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels, réductions de valeur des actifs, perte sur opération de couverture, charges de restructuration, autres produits, gain à la vente de placements, intérêts débiteurs et amortissement.
- 2) La somme des résultats par action de base et dilués pour les quatre trimestres diffère des résultats par action de base et dilués pour l'exercice parce que le nombre moyen d'actions en circulation est différent.

POINTS SAILLANTS DE 2002 ET DE 2001

Exploitation – 2002

- Les produits d'exploitation se sont accrus de 17 % pour totaliser 653 millions de dollars en 2002.
- Le BAIIA baissé de 6 % pour s'établir à 117 millions de dollars en 2002 après absorption de la moins-value de 40 millions de dollars des placements dans des films.
- Les marges du BAIIA ont été de 18 % en 2002 en regard de 22 % en 2001.

- Corus continue d'être la société radiophonique la plus écoutée au Canada avec une audience hebdomadaire cumulative de 7,8 millions d'auditeurs, 22 % de plus que son plus proche concurrent.
- En avril 2002, Corus a relancé et rebaptisé son réseau Women's Television Network (« WTN ») W Network, en essayant de rendre le réseau plus contemporain et divertissant avec une programmation améliorée offrant un mélange de nouveaux drames, des films plus récents et des émissions sur le style de vie. Des récentes statistiques de la société Nielsen indiquent une croissance de 30 % chez les téléspectatrices hebdomadaires de 18 à 34 ans et une croissance de 20 % chez les téléspectatrices hebdomadaires de 18 à 49 ans pour la période du 15 avril 2002 au 30 juin 2002 comparativement à l'exercice précédent.
- En janvier 2002, Nelvana de Corus s'est vu accorder les droits de *Beyblade*, jouet japonais et phénomène de dessin animé. L'émission a été lancée sur YTV et est n° 1 parmi les enfants de 2 à 11 ans, sur Cartoon Network U.K. où elle est devenue le n° 1 parmi les enfants de 10 à 15 ans et comme l'émission la plus regardée du bloc d'émissions d'action pour garçons aux États-Unis de ABC Family. La toupie s'est vendue dans tout le Canada et devrait envahir le marché américain des ventes au détail.

Exploitation – 2001

- Les produits d'exploitation ont augmenté de 143 % pour atteindre 557 millions de dollars en 2001.
- Le BAIIA a crû de 89 %, s'élevant à 124 millions de dollars en 2001.
- Les marges du BAIIA ont été 22 % en 2001 en regard de 29 % en 2000.
- L'auditoire hebdomadaire cumulatif des stations de radio de Corus est passé de 6,5 millions à 8,1 millions d'auditeurs, ce qui représente une hausse de 25 % et fait de Corus le plus important exploitant en termes d'auditoire et de produits d'exploitation au Canada.
- Le BAIIA pro forma du secteur de la télévision s'est accru de 23 % par rapport à l'exercice 2000, reflétant une forte croissance interne.
- Nelvana a livré 242 épisodes au cours des 12 mois terminés le 31 août 2001, soit une hausse de 22 % par rapport aux 199 épisodes livrés l'exercice précédent.

Acquisitions/désinvestissements – 2002

- Le 16 novembre 2001, Corus a acquis des actions qui ont fait passer sa participation totale dans Telelatino Network Inc. (« Telelatino ») de 20 % à 50,5 % pour une contrepartie au comptant de 11 millions de dollars. Telelatino exploite TLN Television, chaîne ethnique spécialisée qui offre des émissions en italien, en espagnol et en anglais.
- Le 19 novembre 2001, Corus a acquis le réseau Women's Television Network (WTN) pour 205 millions de dollars. Le service a été relancé sous l'appellation W Network le 15 avril 2002.
- Le 18 décembre 2001, Corus a cédé une participation de 29,9 % dans The Comedy Network pour 36 millions de dollars.
- Le 4 janvier 2002, Corus a acquis toutes les actions en circulation de Tri-Co Broadcasting Limited qui possède et exploite trois stations de radio à Cornwall, en Ontario, pour 4,3 millions de dollars.
- Le 1^{er} mars 2002, Corus a échangé avec DMX Music, Inc. sa participation dans les services d'abonnement audionumériques aux clients résidentiels et commerciaux au Canada. Par suite de l'opération, Corus a acquis l'entreprise d'abonnements résidentiels

canadienne existante, et DMX Music, Inc. est devenue propriétaire de l'entreprise commerciale canadienne. Corus a acquis les actifs ayant une juste valeur attribuée d'environ 19 millions de dollars et pour lesquels une contrepartie au comptant d'environ 11 millions de dollars a été versée.

- Le 8 avril 2002, Corus a vendu Klutz à Scholastic Inc. pour environ 68 millions de dollars (43 millions de dollars US) au comptant, plus un gain sur trois ans fondé sur les produits d'exploitation.
- Le 17 mai 2002, Corus a acquis une participation de 50 % dans Locomotion Channel, télévision payante de dessins animés axés sur l'action s'adressant aux jeunes adultes de 18 à 35 ans offerte dans plus de 27 pays et sept millions de foyers en Amérique latine et en péninsule ibérique (Espagne et Portugal). Le service sera offert en association avec The Hearst Corporation.
- Le 31 mai 2002, Corus a réalisé la vente de Viewer's Choice à Shaw Communications Inc. pour une contrepartie au comptant de 33 millions de dollars.

Acquisitions/désinvestissements – 2001

- Le 14 novembre 2000, Corus a acquis une participation de 100 % dans Nelvana Limited (« Nelvana »), société internationale de production et de distribution de programmation et de produits pour enfants, pour une contrepartie de 561 millions de dollars, en espèces et en actions, et a pris en charge 94 millions de dollars de dette de Nelvana. Nelvana mène ses activités en tant que nouveau secteur appelé « Contenu ».
- Le 28 février 2001, Corus a conclu l'acquisition de six stations de radio au Québec auprès de Diffusion Métromédia CMR Inc. pour un montant de 170 millions de dollars.
- Le 28 février 2001, Corus a cédé la station de télévision traditionnelle québécoise CHAU-TV pour environ 9 millions de dollars.
- Le 30 mai 2001, Corus a cédé sa participation de 50 % dans The Family Channel Inc., y compris une participation directe de 40 % dans TELETOON Canada Inc., pour 127 millions de dollars.

Financement – 2002

- Le 7 mars 2002, Corus a émis des billets subordonnés de premier rang, 8 ¾ %, échéant en 2012, pour un capital total de 375 millions de dollars US, à un prix équivalant à 99,186 % du capital global. Le produit net du placement a servi à rembourser la dette bancaire existante.
- Au cours de l'exercice, Corus a cédé deux millions d'actions sans droit de vote de Astral Media inc. pour une contrepartie totale de 93,3 millions de dollars. Le produit a servi à rembourser l'emprunt titrisé de 89,5 millions de dollars en entier.

Financement – 2001

- La société a acquis 2 029 000 actions de catégorie A sans droit de vote et 145 600 actions subalternes de catégorie B avec droit de vote de Astral Media inc. auprès de Shaw pour 110 millions de dollars. Par la suite, Corus a monétisé 2 000 000 d'actions de catégorie A sans droit de vote auprès d'un établissement financier pour 89,5 millions de dollars.
- La société a accru ses facilités de crédit de 150 millions de dollars.
- Corus a émis 5 047 532 actions de catégorie B sans droit de vote afin de réaliser l'acquisition de Nelvana.

Réglementation – 2002

Le CRTC a octroyé des licences pour 16 nouveaux services spécialisés canadiens numériques de catégorie 1 de langue anglaise, lesquels ont débuté en septembre 2001. Les distributeurs utilisant la technologie numérique sont tenus de distribuer tous les services de catégorie 1 appropriés pour leur marché. Le CRTC a accordé une licence à plus de 270 services de catégorie 2, qui doivent négocier avec les distributeurs pour obtenir un accès. Corus, avec ses partenaires, a lancé cinq nouveaux services numériques et deux services de catégorie 1 : The Canadian Documentary Channel et Country Canada, qui ont été ensuite transférés à la Société Radio-Canada. Corus a aussi lancé trois services de catégorie 2 : Discovery Kids, Edge TV et SCREAM.

Réglementation – 2001

Au cours de l'exercice, le CRTC a pris une décision cruciale : il a renversé sa décision d'interdire aux sociétés de câblodistribution ou à leurs sociétés affiliées de posséder des chaînes de télévision spécialisée et payante distribuées sur des canaux analogiques. La décision du CRTC libère Corus, que le CRTC considérait comme une société affiliée d'une entreprise de câblodistribution, d'une restriction de croissance.

Exercice 2002 par rapport à l'exercice 2001

Les produits d'exploitation sont passés de 556,8 millions de dollars pour l'exercice 2001 à 652,8 millions de dollars pour l'exercice 2002, soit une hausse de 17 %. Grâce aux acquisitions et à la croissance interne, toutes les divisions ont contribué à la forte croissance des produits d'exploitation. De manière pro forma, les produits d'exploitation se sont accrus de 4 % en regard de 628,4 millions de dollars l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation et charges générales et administratives ont grimpé de 24 %, passant de 432,9 millions de dollars il y a un an à 536,3 millions de dollars. Les acquisitions de la Société au cours de l'exercice ont aussi eu des répercussions sur les charges. Les résultats de l'exercice 2002 incluent une moins-value des placements dans les films de la division Contenu de 40 millions de dollars. De manière pro forma, les charges d'exploitation et charges générales et administratives ont augmenté de 9 % par rapport à 490,1 millions de dollars l'exercice précédent. Cette hausse résulte de la moins-value des placements dans les films, des produits d'exploitation plus élevés et des frais de programmation supérieurs associés à la télévision spécialisée et payante.

Le BAIIA a été de 116,5 millions de dollars, après absorption de la moins-value de 40 millions de dollars des placements dans les films de la division Contenu de la Société, comparativement à 123,9 millions de dollars pour l'exercice précédent. Les divisions Radio et Télévision ont respectivement atteint une croissance du BAIIA de 10 % et de 22 %. La division Contenu a enregistré une PAIIA pour l'exercice 2002. De manière pro forma, le BAIIA a baissé de 16 % par rapport à 138,3 millions de dollars l'exercice précédent. Le BAIIA en pourcentage des produits d'exploitation a été de 18 % en 2002 (24 %, exclusion faite de la moins-value) et de 22 % en 2001.

RADIO

Les produits d'exploitation du groupe de la radio pour l'exercice 2002 se sont élevés à 211,4 millions de dollars par rapport à 191,8 millions de dollars pour l'exercice 2001, soit une augmentation de 10 %, reflétant la transition de 49 stations à la fin de l'exercice 2001 à 52 stations à la fin de l'exercice 2002. De manière pro forma, les produits d'exploitation se sont accrus de 1 % pour l'exercice. En dépit d'un fléchissement du marché de la publicité au cours de l'exercice, les stations de l'Ouest et de l'Ontario ont enregistré une croissance des produits par rapport à l'exercice précédent. Plus précisément, les marchés clés de Toronto, de Vancouver et de Winnipeg ont enregistré une croissance de 8 %. Le marché du Québec a souffert de la baisse temporaire des produits d'exploitation occasionnée par la réorganisation, nécessaire pour accroître le nombre d'auditeurs, de deux stations radio d'actualités.

Les charges d'exploitation et charges générales et administratives sont passées de 143,7 millions de dollars pour 2001 à 158,5 millions de dollars pour 2002, soit une hausse de 10 %. Cette augmentation découle des acquisitions effectuées durant l'exercice 2002 et de l'inclusion d'un exercice entier à l'exercice 2002 des acquisitions effectuées au cours de l'exercice 2001. De manière pro forma, les charges d'exploitation et charges générales et administratives sont inférieures de 2 % aux 161,3 millions de dollars de l'exercice précédent, surtout à cause des initiatives de compression des coûts au premier trimestre de 2002.

Le BAIIA a totalisé 52,9 millions de dollars pour l'exercice 2002, soit 10 % de plus que les 48,1 millions de dollars enregistrés pour l'exercice 2001. Exprimé en pourcentage des produits d'exploitation, le BAIIA a atteint 25 % pour l'exercice 2002, contre 25 % pour 2001 et, de manière pro forma, 23 % pour 2001. Exclusion faite des stations réorganisées, le BAIIA en pourcentage des produits d'exploitation s'est établi à 30 % pour l'exercice 2002.

Les marges du BAIIA plus élevées pour l'exercice indiquent que Corus est sur la bonne voie pour atteindre son taux de rendement minimal de 30 %. En particulier, dans l'Ouest, toutes les grappes atteignent ou dépassent la marge de 30 % et, en Ontario, la grappe de Toronto a enregistré une marge de 33 % pour l'exercice. Au Québec, le placement de la Société dans trois stations réorganisées a continué d'exercer des pressions sur les marges globales du BAIIA des divisions.

TÉLÉVISION

Les produits d'exploitation du groupe de la télévision pour l'exercice 2002 se sont établis à 284,7 millions de dollars, soit 24 % de plus que les 228,7 millions de dollars de l'exercice 2001. Il y a eu une croissance des produits d'exploitation de 40,8 millions de dollars (72,3 %) résultant des acquisitions effectuées durant l'exercice 2002 (W Network et Telelatino). De manière pro forma, les produits d'exploitation ont grimpé de 12 % par rapport aux 254,7 millions de dollars de l'exercice précédent. La croissance des produits d'exploitation tirés des frais d'abonnement s'est poursuivie par suite du nombre accru d'abonnés SRD (services de radiodiffusion directe à domicile) et d'abonnés au câble numérique. Plus particulièrement, les services de télévision à la carte de la Société comme *Movie Central* et *Encore Avenue* ont entraîné une croissance des produits d'exploitation de 29 % par rapport à l'exercice précédent. À la fin de l'exercice 2002, *Movie Central* comptait environ 609 000 abonnés, une augmentation de 4 % par rapport à la fin de l'exercice 2001.

Les charges d'exploitation et charges générales et administratives pour l'exercice 2002 se sont élevées à 194,6 millions de dollars comparativement à 155,0 millions de dollars pour l'exercice 2001, soit une hausse de 26 %. Cette augmentation est le fruit des acquisitions effectuées au cours de l'exercice 2002, des coûts de lancement de cinq nouveaux réseaux numériques au cours du même exercice et des frais de programmation supérieurs associés au relancement de *Movie Central* et de *Encore Avenue*.

Le BAIIA s'est établi à 90,1 millions de dollars pour l'exercice 2002, soit 22 % de plus que les 73,7 millions de dollars enregistrés pour l'exercice 2001. Le BAIIA en pourcentage des produits d'exploitation a été de 32 % pour l'exercice 2002, tout comme pour l'exercice 2001. Exclusion faite de l'incidence des nouveaux réseaux numériques, le BAIIA en pourcentage des produits d'exploitation s'est établi à 34 % pour l'exercice 2002.

CONTENU

Les produits d'exploitation du groupe du contenu ont atteint 159,9 millions de dollars pour l'exercice 2002, une augmentation de 16 % par rapport aux 137,4 millions de dollars de l'exercice 2001. L'exercice 2001 inclut seulement les résultats d'exploitation de Nelvana Limited (« Nelvana ») depuis le 14 novembre 2000. De manière pro forma, les produits d'exploitation ont diminué de 3 % par rapport à l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation tirés du secteur de production et de distribution ont baissé de 8 % par rapport à l'exercice précédent de manière pro forma. Au cours de l'exercice 2002, Corus a produit 252 épisodes en regard de 242 épisodes pour l'exercice 2001, augmentant sa bibliothèque de programmes de plus de 2 100 épisodes équivalant à une demi-heure. Malgré une augmentation de la production, la diminution des produits d'exploitation reflète les bouleversements survenus sur le marché allemand et les pressions à la baisse s'exerçant sur les droits de licence en général étant donné que les produits actuels par épisode sont passés de 295 000 \$ pour 2001 à 206 000 \$ pour 2002. Malheureusement, l'érosion du marché de la production et de la distribution a porté atteinte à la valeur du placement de la Société dans

Nelvana. Par conséquent, Corus a réduit de 200 millions de dollars la valeur de son placement, soit 40 millions de dollars pour les placements dans les films, inclus dans les charges d'exploitation et charges générales et administratives, et 160 millions de dollars pour l'écart d'acquisition et autres actifs incorporels.

Les produits d'exploitation du secteur des produits de consommation sous marque ont monté de 8 % par rapport à l'exercice précédent et de 4 % par rapport à l'exercice précédent de manière pro forma. En avril 2002, Corus a cédé Klutz, son entreprise d'édition aux États-Unis. L'augmentation des produits d'exploitation est surtout attribuable à la hausse du chiffre d'affaires provenant des produits dérivés des émissions *Rescue Heroes*, *Little Bear*, *Franklin*, *Medabots*, *Babar* et *Beyblade*. Le secteur de l'édition au Canada de Corus, Kids Can Press, continue de souffrir des regroupements dans le milieu de la vente de livres au détail au Canada par suite de la fusion de Chapters et d'Indigo.

Les charges d'exploitation et charges générales et administratives pour l'exercice 2002 se sont élevées à 180,9 millions de dollars, après absorption de la moins-value de 40 millions de dollars des placements dans les films mentionnés ci-dessus. Exclusion faite de cette moins-value, les charges d'exploitation et charges générales et administratives se sont élevées de 13 % par rapport à l'exercice précédent et ont baissé de 3 % par rapport à l'exercice précédent de manière pro forma. La diminution, de manière pro forma, est surtout due à une dotation aux amortissements moins élevée associée à une baisse des produits d'exploitation tirés de la production et de la distribution pour l'exercice.

Le PAIIA de l'exercice 2002 est de 21,0 millions de dollars, après absorption de la moins-value de placements dans les films, comparativement à un BAIIA de 12,1 millions de dollars l'exercice précédent et de 19,5 millions de dollars de manière pro forma pour l'exercice précédent. Le BAIIA en pourcentage des produits d'exploitation a été négatif pour l'exercice 2002 (12 % exclusion faite de la moins-value de placements dans les films) en regard de 9 % l'exercice précédent et de 12 % de manière pro forma pour l'exercice précédent.

FRAIS INDIRECTS DU SIÈGE SOCIAL

Les frais indirects du siège social se sont établis à 4,9 millions de dollars pour l'exercice 2002 en regard de 9,5 millions de dollars pour 2001. Les frais indirects du siège social correspondent à l'excédent des charges qui ne sont pas attribuées aux divisions d'exploitation. Cette baisse pour 2002 s'explique par des frais non récurrents additionnels d'environ 2,5 millions de dollars pour le recrutement et les honoraires professionnels engagés au cours de l'exercice 2001.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La dotation aux amortissements a été de 25,9 millions de dollars, chiffre supérieur aux 20,0 millions de dollars enregistrés en 2001. Cette augmentation découle de l'accroissement des immobilisations en raison des acquisitions réalisées au cours des exercices 2001 et 2002.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'amortissement des immobilisations incorporelles est passé de 45,9 millions de dollars en 2001 à 8,0 millions de dollars. Ce recul est dû au fait que la Société n'amortit pas les licences de radiodiffusion et l'écart d'acquisition par suite de l'adoption de nouvelles normes comptables survenue pour l'exercice 2002.

INTÉRÊTS DÉBITEURS

Les intérêts débiteurs se sont élevés à 57,7 millions de dollars comparativement à 47,3 millions de dollars l'exercice précédent. Le taux d'intérêt effectif de la Société pour l'exercice 2002 a été de 7,7 %, contre 8,7 % pour l'exercice précédent, reflétant la baisse des taux d'intérêt au cours de l'exercice écoulé.

GAIN À LA VENTE DE PLACEMENTS

Pour l'exercice terminé le 31 août 2002, le gain à la vente de placements avant impôts de 18,2 millions de dollars résulte surtout de la cession de la participation de Corus dans The Comedy Network, les actions sans droit de vote de Astral Media inc., Klutz et Viewer's Choice. Le gain avant impôts de 103,1 millions de dollars de l'exercice précédent émane principalement de la cession de la participation de Corus dans The Family Channel Inc. et sa station de télévision CHAU-TV.

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation ont totalisé 0,1 million de dollars, chiffre inférieur aux 10,5 millions de dollars de l'exercice précédent, en raison des intérêts créditeurs plus élevés liés aux placements à court terme et du revenu de dividendes réalisé au cours de l'exercice 2001.

CHARGES DE RESTRUCTURATION

À la lumière de la conjoncture économique actuelle, Corus a pris des mesures proactives afin de réduire la dette et d'améliorer les marges d'exploitation en rationalisant les activités d'exploitation par des réductions de l'effectif et le déploiement d'initiatives de compression des coûts. Les charges de restructuration de 22,1 millions de dollars ont été enregistrées au cours de l'exercice, représentant une suppression d'environ 410 postes, les résiliations de baux et le règlement de contrats relatifs aux activités qui seront abandonnées. Grâce à ces initiatives, la Société estime qu'elle économisera en coûts annuels environ 10 à 15 millions de dollars.

PERTE SUR OPÉRATIONS DE COUVERTURE

La perte sur opérations de couverture de 17,6 millions de dollars a trait à la charge hors caisse liée à la liquidation de la position de 147 millions de dollars US sur les swaps de taux d'intérêt et de devises au cours du troisième trimestre de l'exercice 2002.

RÉDUCTIONS DE VALEUR DES ACTIFS

Les réductions de valeur de 15,3 millions de dollars se rapportent surtout à l'abandon des activités de Balmur Corus Music Inc., entreprise de production de musique et d'émissions de télévision, et à la réduction de valeur des placements de la Société dans Liberty Digital Inc. et LMiv à la valeur de réalisation nette. L'exercice précédent comportait une moins-value des actifs de 1,5 million de dollars liés au placement dans COOLeh.com.

DÉPRÉCIATION DE L'ÉCART D'ACQUISITION ET D'ACTIFS INCORPORELS

Au cours de l'exercice, par suite de l'adoption des nouveaux énoncés comptables et du test de dépréciation annuel, Corus a imputé un montant hors caisse pour la dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels de 162,8 millions de dollars surtout dans la division

Contenu associée à l'entreprise de production et de distribution. Ce changement est hors exploitation.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

L'exercice 2002 englobe un recouvrement d'impôts sur les bénéfices de 5,1 millions de dollars, contre 3,1 millions de dollars l'exercice précédent. L'exercice 2002 reflète une économie sur la perte fiscale réalisée à la vente de Klutz. Cependant, il n'y a eu aucune perte comptable correspondante parce que la valeur du placement a été réduite au cours d'une période antérieure. L'exercice 2001 comporte un recouvrement d'impôts sur les bénéfices futurs de 42,3 millions de dollars résultant d'une diminution des taux d'impôt applicables à certains actifs et passifs d'impôts futurs.

QUOTE-PART DES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS ÉMETTRICES

La quote-part des bénéfices des sociétés émettrices est passée de 2,6 millions de dollars l'exercice précédent à 5,1 millions de dollars. Cette augmentation résulte de l'inclusion d'une participation additionnelle de 20 % dans TELETOON acquise dans le cadre de l'acquisition de Nelvana au cours de l'exercice 2001, que la Société a commencé à comptabiliser à la valeur de consolidation en août 2001.

BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)

La perte nette pour l'exercice 2002 s'est établie à 166,0 millions de dollars, en regard d'un bénéfice net de 128,2 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le résultat par action est une perte de base de 3,90 \$ (perte diluée de 3,90 \$) comparativement à un bénéfice de base de 3,09 \$ (bénéfice dilué de 3,06 \$) pour l'exercice précédent.

Exercice 2001 par rapport à l'exercice 2000

Les produits d'exploitation sont passés de 229,2 millions de dollars il y a un an à 556,8 millions de dollars pour l'exercice 2001, soit une hausse de 143 %. Grâce aux acquisitions et à la croissance interne, toutes les divisions ont contribué à la forte croissance des produits d'exploitation. De manière pro forma, les produits d'exploitation se sont accrus de 9 % en regard de 511,2 millions de dollars l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation et charges générales et administratives ont également été touchées par les acquisitions effectuées par la Société au cours de l'exercice. Les charges d'exploitation et charges générales et administratives ont grimpé de 164 %, passant de 163,7 millions de dollars pour l'exercice 2000 à 432,9 millions de dollars. De manière pro forma, les charges d'exploitation et charges générales et administratives ont augmenté de 12 % par rapport à 387,1 millions de dollars l'exercice précédent. Cette hausse était le fruit des produits d'exploitation plus élevés et était surtout due aux frais de programmation supérieurs associés à la télévision spécialisée et payante et aux productions accrues chez Nelvana.

Le BAIIA a enregistré une hausse de 89 %, se chiffrant à 123,9 millions de dollars en regard de 65,5 millions de dollars pour l'exercice 2000. Les divisions Radio et Télévision ont atteint une croissance du BAIIA respective de 80 % et 72 %. Le BAIIA de l'exercice 2001 incluait également 12,1 millions de dollars provenant de l'acquisition de Nelvana en novembre 2000. De manière pro forma, le BAIIA est identique à celui de l'exercice précédent. Le BAIIA en pourcentage des produits d'exploitation a représenté 22 % en 2001 et 29 % en 2000.

RADIO

Les produits d'exploitation du groupe de la radio sont passés de 86,2 millions de dollars en 2000 à 191,8 millions de dollars en 2001, soit une augmentation de 122 %, reflétant la transition de 43 stations à la fin de l'exercice 2000 à 49 stations à la fin de l'exercice 2001. Au cours de l'exercice 2001, les acquisitions sont responsables de toute la croissance, laquelle a été contrebalancée par un recul des produits d'exploitation de 4 % non liés aux acquisitions. Une croissance des produits d'exploitation de 7 % a été enregistrée sur les marchés clés de Toronto, d'Edmonton et de Calgary selon l'ensemble des stations. Les produits d'exploitation ont souffert de la baisse temporaire des produits occasionnée par l'abandon des formules existantes en faveur de nouvelles formules pour lesquelles il faut recruter des auditeurs. Ainsi CKLG, station de musique légère contemporaine pour adultes de Vancouver, a été relancée sous le nom de *NW(2)*, diffusant des nouvelles jour et nuit; *Talk 640*, rebaptisée *Mojo*, à Toronto est devenue la première station destinée à la gent masculine; et CHAY-FM, la principale station de Barrie, a pour sa part été convertie en *Energy Radio Network*, station radio de succès du palmarès s'adressant aux jeunes. Deux nouvelles stations de nouvelles ont également été lancées à Montréal. Les produits d'exploitation ont également été touchés par la présence de nouveaux concurrents à Vancouver, Barrie, London, Hamilton et Kingston.

Les charges d'exploitation et charges générales et administratives sont passées de 59,5 millions de dollars pour l'exercice 2000 à 143,7 millions de dollars pour l'exercice 2001, soit une hausse de 142 %; 79,5 millions de dollars (94 %) de l'augmentation découlait des acquisitions effectuées au cours de l'exercice 2001 et de l'inclusion d'un exercice entier à l'exercice 2001 des acquisitions effectuées au cours de l'exercice 2000.

Le BAIIA a totalisé 48,1 millions de dollars, une hausse de 80 % par rapport aux 26,7 millions de dollars de l'exercice 2000. Le BAIIA en pourcentage des produits d'exploitation a représenté 25 % pour l'exercice 2001, contre 31 % pour l'exercice 2000, reflétant l'incidence d'une concurrence plus intense et l'investissement dans un grand nombre de nouvelles formules remplies de défis. Exclusion faite des stations réorganisées, le BAIIA en pourcentage des produits d'exploitation s'est établi à 29 % pour l'exercice 2001.

TÉLÉVISION

Les produits d'exploitation du groupe de la télévision pour l'exercice 2001 ont fait un bond de 60 %, passant de 143,0 millions de dollars pour l'exercice 2000 à 228,7 millions de dollars; 66,1 millions de dollars (77 %) de la croissance des produits d'exploitation résultaient des acquisitions effectuées au cours de l'exercice 2000. La croissance des produits d'exploitation tirés des frais d'abonnement s'est poursuivie par suite du nombre accru d'abonnés SRD (services de radiodiffusion directe à domicile) et d'abonnés au câble numérique. De plus, la réorganisation de *Superchannel* et de *Movie Max!* en quatre canaux thématiques sous le nom de *Movie Central* et en deux canaux thématiques de *Encore Avenue* a contribué à l'augmentation des produits d'exploitation tirés des frais d'abonnement. À la fin de l'exercice 2001, *Movie Central* comptait approximativement 586 000 abonnés, soit 47 % de plus qu'à la fin de l'exercice 2000.

Les charges d'exploitation et charges générales et administratives pour l'exercice 2001 se sont élevées à 155,0 millions de dollars comparativement à 100,2 millions de dollars pour l'exercice 2000, soit une hausse de 55 %. Cette augmentation découle de la hausse des coûts variables associés à un accroissement des produits d'exploitation et des coûts de programmation par suite du lancement de *Movie Central* et de *Encore Avenue*.

Le BAIIA s'est établi à 73,7 millions de dollars pour l'exercice 2001, soit une augmentation de 72 % par rapport aux 42,8 millions de dollars enregistrés pour l'exercice 2000. Le BAIIA de l'exercice 2001 en pourcentage des produits d'exploitation a correspondu à 32 %, contre 30 % pour l'exercice 2000.

CONTENU

Le groupe du contenu inclut les résultats d'exploitation de Nelvana depuis le 14 novembre 2000. Les activités du groupe du contenu de Corus n'ont pas débuté avant l'acquisition de Nelvana. Les produits d'exploitation tirés du groupe du contenu ont atteint 137,4 millions de dollars en 2001, une augmentation de 13 %, de manière pro forma. Cette croissance, de manière pro forma, reflète une hausse de 31 % des produits d'exploitation du secteur de production et distribution et une diminution de 5 % des produits d'exploitation du secteur des produits de consommation sous marque (auparavant le secteur des produits dérivés et de l'édition).

L'augmentation considérable des produits d'exploitation du secteur de production et distribution reflète : i) une hausse de 54 % des produits actuels à 56,5 millions de dollars; ii) une baisse de 5 % des produits des bibliothèques de programmes à 21,1 millions de dollars; et iii) une hausse de 6 % des droits d'auteur pour la musique à 3,1 millions de dollars. La croissance actuelle des produits des activités de production est la conséquence directe d'une accélération des livraisons de productions privées, lesquelles se sont accrues de 22 % au cours des douze mois terminés le 31 août 2001, passant de 199 épisodes l'exercice précédent à 242 épisodes. Pour la même période, les produits actuels par épisode sont passés de 230 000 \$ l'exercice précédent à 295 000 \$ en 2001. La baisse des produits de la programmétique est due au fait que Nelvana a conclu la vente en bloc d'une grande programmétique l'exercice précédent. Ce type de vente ne se répète pas nécessairement chaque année.

La diminution des produits du secteur des produits dérivés découle du fléchissement des ventes au détail. Au cours de l'exercice 2001, une entente maîtresse de licence de jouets a été conclue avec Hasbro Inc., pour le dessin animé japonais à succès *Medabots*, laquelle entente devrait générer des redevances considérables au cours des trois à cinq prochaines années.

Les activités d'édition ont subi le contrecoup de la faiblesse du marché de la vente au détail, surtout en ce qui a trait au segment américain de la vente au détail de livres spécialisés, ainsi que de la fusion de Chapters et d'Indigo au Canada. Malgré la turbulence sur le marché canadien de l'édition, les produits d'exploitation de Kids Can Press ont continué à afficher une croissance de 4 % par rapport au dernier exercice. Aux États-Unis, les résultats de Klutz ont continué d'être influencés défavorablement par les difficultés financières et les faillites de plusieurs de ses clients, ce qui s'est traduit par une baisse des produits de 8 % par rapport à l'exercice précédent. En raison de la faiblesse du secteur de la vente au détail spécialisée, la direction cherche activement à élargir ses canaux de distribution.

Les charges d'exploitation et charges générales et administratives sont passées de 101,6 millions de dollars pour l'exercice 2000, de manière pro forma, à 125,3 millions de dollars pour l'exercice 2001. La hausse de 23 % reflète les coûts plus élevés associés au volume accru de production, les charges de marketing plus élevées pour soutenir la croissance du secteur des produits dérivés et des provisions accrues pour mauvaises créances de plus de 1,5 million de dollars afin de refléter les difficultés financières connues par les clients de Klutz.

Le BAIIA a glissé de 19,1 millions de dollars en 2000, de manière pro forma, à 12,1 millions de dollars en 2001 et le BAIIA en pourcentage des produits s'est établi à 9 % en 2001. La baisse du BAIIA reflète le fléchissement des secteurs des produits dérivés et de l'édition.

FRAIS INDIRECTS DU SIÈGE SOCIAL

Les frais indirects du siège social se sont élevés à 9,5 millions de dollars pour l'exercice 2001 en regard de 4,0 millions de dollars pour l'exercice 2000. Les frais indirects du siège social correspondent à l'excédent des charges qui ne sont pas attribuées aux divisions d'exploitation. Cette hausse émane des frais d'infrastructure plus élevés nécessaires pour soutenir les acquisitions effectuées en 2000 et en 2001, surtout dans le domaine de la technologie de l'information, et comprend environ 2,5 millions de dollars en frais non récurrents additionnels pour le recrutement et les honoraires professionnels.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'amortissement des immobilisations corporelles est passé de 9,0 millions de dollars pour l'exercice 2000 à 20,0 millions de dollars pour l'exercice 2001. Cette amélioration découle de l'accroissement des immobilisations en raison des acquisitions réalisées au cours des exercices 2000 et 2001.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'amortissement des immobilisations incorporelles est passé de 13,4 millions de dollars pour l'exercice 2000 à 45,9 millions de dollars pour l'exercice 2001. La majorité de cette hausse découlait de l'amortissement de l'écart d'acquisition et des licences de radiodiffusion acquises au cours des exercices 2000 et 2001, lequel amortissement représente 42,4 millions de dollars pour l'exercice 2001, chiffre supérieur aux 11,4 millions de dollars de l'exercice 2000.

INTÉRÊTS DÉBITEURS

Les intérêts débiteurs se sont élevés à 47,3 millions de dollars pour l'exercice 2001 comparativement à 30,4 millions de dollars l'exercice précédent, reflétant une hausse de la dette à long terme contractée pour financer les acquisitions de Corus au cours de l'exercice 2001 et refinancer la dette des sociétés acquises. Le taux d'intérêt effectif de la Société pour la période a été de 8,7 % comparativement à 10,2 % pour l'exercice précédent.

GAIN À LA VENTE DE PLACEMENTS

Le gain à la vente de placements de l'exercice 2001 a été de 103,1 millions de dollars, chiffre inférieur aux 197,7 millions de dollars de l'exercice 2000. Ce gain de l'exercice 2001 résultait de la cession de la participation de Corus dans The Family Channel Inc. et CHAU-TV. Le gain de 197,7 millions de dollars de l'exercice précédent émanait de la cession des participations de Corus dans Headline Sports Television, Liberty Digital Inc. et CTV Inc.

AUTRES PRODUITS

Les autres produits de l'exercice 2001 ont atteint 10,5 millions de dollars, chiffre supérieur aux 9,5 millions de dollars de l'exercice précédent, en raison des intérêts créditeurs plus élevés liés aux placements à court terme de l'exercice 2000.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

L'exercice 2001 incluait un recouvrement d'impôts sur les bénéfices futurs de 42,3 millions de dollars résultant d'une nouvelle mesure des actifs et passifs d'impôts futurs due aux taux d'imposition réduits adoptés dans la législation fédérale et provinciale. Les impôts sur les bénéfices (exclusion faite du recouvrement d'impôts sur les bénéfices futurs) en pourcentage des résultats avant impôts et taxes et amortissement des licences de radiodiffusion et de l'écart d'acquisition ont représenté 25 % en 2001, contre 30 % en 2000. La diminution du taux d'imposition est due à un taux d'imposition effectif plus bas à la fois pour Nelvana et sur les gains en capital liés à la vente de placements au cours de l'exercice 2001.

QUOTE-PART DES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS ÉMETTRICES

La quote-part des bénéfices des sociétés émettrices est passée de 2,1 millions de dollars pour l'exercice 2000 à 2,6 millions de dollars pour l'exercice 2001, surtout à cause d'une amélioration des bénéfices due à la participation de 20 % de la Société dans TELETOON.

BÉNÉFICE NET

Le bénéfice net pour l'exercice 2001 s'est établi à 128,2 millions de dollars, contre 156,0 millions de dollars l'exercice précédent. Le bénéfice par action est de 3,09 \$ de base (3,06 \$ dilué) comparativement à 4,67 \$ de base (4,61 \$ dilué) pour l'exercice 2000.

Risques et incertitudes

INCIDENCE DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE CORUS

Radio et télévision

Les activités commerciales de radio et de télévision de Corus sont réglementées par le CRTC en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* et, donc, les résultats d'exploitation de Corus peuvent être touchés par des modifications de la réglementation et les décisions du CRTC. Cette réglementation a trait, entre autres, aux licences d'exploitation de stations de radio et de télévision et aux tarifs que Corus peut demander pour ses services de télévision spécialisée, s'ils sont distribués dans le cadre du service de base. Les stations de radio de Corus doivent également répondre aux exigences de fonctionnement technique en vertu de la *Loi sur la radiocommunication* et la réglementation promulguée en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* en découlant. Les modifications de la réglementation se rapportant aux activités commerciales de Corus, dont les décisions prises par le CRTC concernant les activités de Corus (comme l'octroi ou le renouvellement de licences, les décisions quant aux frais d'abonnement que Corus peut demander à ses clients, ou l'octroi de licences additionnelles de distribution, de radiodiffusion ou de programmation à des concurrents de Corus) ou les changements d'interprétation de règlements existants par les tribunaux ou le CRTC pourraient avoir des effets importants et néfastes sur les activités et les résultats d'exploitation de Corus.

De plus, afin de demeurer admissible en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur la radiocommunication*, il y a des limites à respecter quant à la propriété d'actions de catégorie A comportant droit de vote de Corus par les non-Canadiens. Dans certains cas, le conseil d'administration de Corus peut refuser d'émettre des actions de catégorie A comportant droit de vote de Corus ou d'enregistrer le transfert de ces actions à toute personne

qui n'est pas canadienne ou peut vendre ces actions d'un non-Canadien comme s'il en était propriétaire.

Les entreprises de Corus en matière de radio, de télévision traditionnelle, de télévision spécialisée, de télévision payante et de services audio payants dépendent des licences accordées en vertu de la *Loi sur le droit d'auteur* (Canada) afin de se prévaloir de l'élément musique de la programmation distribuée par ces entreprises. En vertu de ces licences, Corus est tenue de verser les droits d'auteur fixés par la Commission du droit d'auteur en vertu des exigences de la *Loi sur le droit d'auteur* aux sociétés de gestion collective qui représentent les propriétaires des droits d'auteur de cet élément musique. Ces droits d'auteur sont versés par ces entreprises chaque mois dans le cours normal de leurs affaires.

Les montants des droits d'auteurs payables par Corus sont sujets à modification après présentation d'une demande aux sociétés de gestion collective et après approbation par la Commission du droit d'auteur. Le gouvernement du Canada peut, de temps à autre, apporter des modifications à la *Loi sur le droit d'auteur* pour l'application des obligations du traité international du Canada et pour les autres obligations et à d'autres fins. Ces modifications pourraient faire en sorte que les entreprises de radiodiffusion de Corus soient obligées de verser des droits d'auteur additionnels pour ces licences.

Pour la radio, deux sociétés de gestion collective des droits de reproduction ont déposé de nouveaux tarifs pour les stations de radio commerciales : la Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada (SODRAC), société de gestion collective représentant les détenteurs des droits de reproduction pour la musique surtout française et de langue étrangère; et l'Agence canadienne des droits de reproduction musicaux, qui représente les grands éditeurs de musique de langue anglaise, propriétaires des droits de reproduction de la plupart de la musique anglaise que jouent les stations.

Les deux tarifs représentent une indemnisation des stations de radio commerciales pour toutes les reproductions de musique qu'elles effectuent. L'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) a représenté les stations de radio canadiennes à une audience devant la Commission du droit d'auteur en avril 2002. L'ACR a allégué que le montant du tarif pour la reproduction de musique par les stations de radio canadiennes devrait être nominal. Une décision de la Commission du droit d'auteur, établissant le niveau du tarif, est prévue pour l'automne-hiver 2002.

Le gouvernement du Canada a lancé un processus de consultation qui mènera à une vaste réforme de la *Loi sur le droit d'auteur*. L'ACR a participé à la première ronde de consultations en soumettant des propositions rigoureuses afin de protéger les intérêts des radiodiffuseurs.

L'ACR n'est pas parvenue à s'entendre avec la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN) ni La Société canadienne de gestion des droits voisins (SCGDV) pour étendre le taux tarifaire existant pour inclure l'exécution publique de musique sur les stations de radio. Une audience pour examiner le taux tarifaire approprié est prévue pour la fin de 2003 ou pour le début de 2004.

Les récentes négociations de l'ACR avec la SOCAN ont échoué pour résoudre les taux d'utilisation de musique pour les services spécialisé et payant pour les années 2001 et 2002. Une audience devrait se tenir en avril 2003 pour se pencher sur le taux approprié, et entre-temps, les taux de 2000 seront payables.

Contenu

Corus octroie par licence une partie importante de sa programmation aux stations de télévision traditionnelle canadiennes, aux réseaux de télévision spécialisée et à la carte, qui sont tenus par le CRTC de consacrer une certaine partie de leur calendrier de programmation aux productions canadiennes. En plus de ces exigences, le CRTC exige souvent que les services de télévision canadiens consacrent un certain volume de leur programmation à des programmes canadiens certifiés pour un certain nombre d'heures. Rien ne garantit que ces politiques ne seront pas abolies ou atténuées, réduisant ainsi les avantages qu'elles offrent présentement à Corus comme fournisseur de ces programmes. Rien ne garantit non plus que la programmation de la société continuera d'être admissible comme programmation canadienne certifiée. Si la programmation de Corus n'est plus admissible, les radiodiffuseurs canadiens ne pourront plus utiliser les programmes pour combler leurs obligations de programmation canadienne et, par conséquent, les droits de licence versés à Corus par les radiodiffuseurs canadiens ne refléteront pas la prime actuelle versée pour les programmes canadiens certifiés, et Corus n'aura plus droit à certains crédits d'impôt canadien et avantages incitatifs. Actuellement, Patrimoine Canada, le ministère canadien qui supervise les crédits d'impôt, procède à un examen de la définition du contenu canadien, comme elle s'applique aux productions cinématographiques et productions pour la télévision.

CONCURRENCE

Corus fait face à une concurrence très vive dans tous les secteurs de son entreprise. L'incapacité de Corus à livrer concurrence dans ces secteurs pourrait avoir une incidence importante et néfaste sur ses résultats d'exploitation.

L'industrie de la production télévisuelle, la diffusion par canaux de télévision spécialisée et de télévision payante et la radiodiffusion ont toujours comporté un degré important de risque. Rien ne garantit le succès économique des émissions de télévision ou des canaux de télévision spécialisée parce que les revenus qui en sont dérivés dépendent de l'acceptation par l'auditoire des autres émissions concurrentes diffusées sur le marché ou des canaux qui y évoluent, à peu près en même temps, de la disponibilité d'autres formes de divertissement et d'activités de loisirs, de la conjoncture économique générale, des goûts du public généralement et d'autres impondérables. Tous ces facteurs pourraient changer rapidement et beaucoup sont indépendants de la volonté de la Société. L'accueil mitigé réservé par l'auditoire aux émissions de télévision de Corus et aux canaux de télévision spécialisée et payante aurait un effet néfaste sur ses entreprises, ses résultats d'exploitation, ses perspectives d'avenir et sa situation financière.

Télévision

Le succès financier de l'entreprise de télévision spécialisée de Corus repose à la fois sur les revenus publicitaires et sur les frais d'abonnement. Nombre de radiodiffuseurs et de réseaux de télévision spécialisée livrent concurrence à Corus pour les revenus publicitaires, et le fait que Corus ne parvienne pas à accaparer une part suffisante de ces revenus pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses résultats d'exploitation. De plus, la concurrence parmi les services de télévision spécialisée au Canada est grandement tributaire des prix offerts, de la commercialisation et du soutien publicitaire ainsi que d'autres encouragements aux câblodistributeurs et autres transporteurs pour qu'ils positionnent et groupent favorablement les services auprès des abonnés. De même, le CRTC a octroyé des licences pour un certain nombre de services spécialisés à l'égard de la distribution numérique qui accroît la concurrence. Le défaut de Corus de livrer une concurrence efficace dans le secteur

des services de télévision spécialisée pourrait avoir une grave incidence sur ses résultats d'exploitation.

Radio

Le succès financier de chacune des stations de radio de Corus dépend principalement de sa part des revenus publicitaires globaux au sein de son marché géographique, de ses dépenses promotionnelles et autres dépenses engagées pour s'accaparer des revenus et de la force économique de son marché géographique. Les revenus publicitaires radiophoniques de Corus sont à leur tour grandement tributaires des cotes d'écoute. D'autres stations peuvent changer leur grille de programmation pour concurrencer directement les stations de Corus sur le plan des auditeurs et des annonceurs ou lancer d'intenses campagnes de promotion à l'appui de grilles déjà fort compétitives. Si un concurrent, surtout un concurrent qui dispose d'imposantes ressources financières, tentait de livrer une telle concurrence, les cotes d'écoute de la station de Corus visée pourraient être gravement touchées, ce qui donnerait lieu à des produits d'exploitation inférieurs.

La radiodiffusion fait aussi l'objet de la concurrence des médias électroniques et imprimés. Les annonceurs éventuels peuvent décider de faire de la publicité au moyen de la télédiffusion, des systèmes de télévision par câble (qui peuvent offrir une exposition simultanée sur un certain nombre de réseaux permettant d'accroître l'auditoire potentiel), des quotidiens, des hebdomadaires ou des journaux distribués gratuitement, d'autres médias imprimés, de publipostage ou des services informatiques en ligne plutôt que de la publicité radiophonique. Les médias ciblent couramment les clients de leurs concurrents, et les annonceurs retirent souvent leur argent à la radio pour l'investir dans d'autres médias, et vice-versa. Par conséquent, rien ne garantit que les stations de radio de Corus pourront maintenir ou accroître leur part actuelle de l'auditoire et leur part des revenus publicitaires.

Contenu

La production et la distribution des émissions de télévision, de livres et du contenu d'autres médias pour enfants sont très concurrentielles. Il y a de nombreux fournisseurs de couverture de médiatique, y compris les grands studios de cinéma intégrés verticalement, les réseaux de télévision, les sociétés de production indépendantes d'émissions de télévision et les éditeurs de livres pour enfants partout dans le monde. Bon nombre de ces concurrents sont beaucoup plus importants que Corus et disposent de ressources plus vastes, y compris un accès plus facile à des capitaux, que Corus. Corus concurrence d'autres sociétés de production d'émissions de télévision et de productions cinématographiques pour des idées et des scénarios créés par des tiers ainsi que pour des comédiens, des réalisateurs et d'autres membres du personnel nécessaires pour une production.

De plus, l'intégration verticale de l'industrie de la télédiffusion et la création et l'expansion de nouveaux réseaux, qui créent une partie importante de leur propre programmation, ont réduit le nombre de cases horaires disponibles pour les émissions produites par les sociétés de production qui sont des tiers. Rien n'assure que Corus sera en mesure de l'emporter sur la concurrence ou que Corus continuera de produire une programmation additionnelle fructueuse, ou d'acquiescer les droits s'y rattachant, ou de conclure des ententes de financement, de production, de distribution ou d'octroi de licences pour la programmation à des conditions qui nous sont favorables. Une concurrence acharnée continue de régner pour les cases horaires les plus intéressantes offertes par ces services. Rien n'assure que Corus pourra accroître ou maintenir sa pénétration des calendriers de diffusion.

RISQUES ASSOCIÉS À LA PRODUCTION DE FILMS ET D'ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION

Chaque production est un travail artistique distinct et son succès commercial est déterminé surtout par l'accueil de l'auditoire, qui ne peut être prédit avec exactitude. L'accueil de l'auditoire est fonction non seulement de la réaction aux éléments artistiques d'un film ou d'une émission de télévision, mais aussi du type et de l'étendue des activités de promotion et de marketing, de la qualité et de l'acceptation des autres émissions concurrentes, des conditions économiques générales et d'autres facteurs, qui peuvent varier rapidement et sur un grand nombre desquels Corus n'exerce aucun contrôle. Par conséquent, le succès économique d'une production n'est jamais certain.

La production de films et d'émissions de télévision exige un montant élevé de capitaux. Des facteurs comme les conflits de travail, les changements technologiques ou d'autres bouleversements touchent des aspects de la production qui peuvent influencer sur Nelvana ou ses partenaires de coproduction et entraîner des dépassements de coûts et retarder sinon gêner le parachèvement de la production.

Les risques financiers existent pour les productions relativement aux crédits d'impôt et aux traités de coproduction. Le montant global des crédits d'impôt gouvernementaux qu'un projet peut recevoir peut constituer une partie importante du budget de production et peut représenter autant que 20 % du total des coûts budgétés. Rien n'assure que les crédits d'impôt gouvernementaux et les programmes d'aide au financement de l'industrie continueront d'être disponibles aux niveaux actuels ou que les projets de production de Nelvana continueront d'y être admissibles. De même, la majorité des productions de Nelvana sont des coproductions comportant des traités internationaux qui lui permettent d'avoir accès à du financement étranger et de réduire son risque de production ainsi que d'avoir droit aux crédits d'impôt du gouvernement canadien. Si un traité existant entre le Canada et le gouvernement de l'un des partenaires actuels de la coproduction devait être abandonné, une ou plusieurs coproductions présentement en cours devraient peut-être aussi être abandonnées. Perdre la possibilité de participer à des coproductions pourrait avoir un effet néfaste important sur les capacités de production de Nelvana et le financement des productions.

Les résultats d'exploitation des activités de production et de distribution de toute période dépendent du nombre, du moment de diffusion et du succès commercial des émissions de télévision et des longs métrages livrés ou offerts aux divers médias, aucun de ces facteurs ne pouvant être prédit avec certitude. Par conséquent, les produits actuels provenant de la production et de la distribution peuvent fluctuer considérablement d'une période à l'autre, et les résultats d'une période ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats des périodes futures. Les flux de trésorerie peuvent également varier et ne pas évoluer dans le même sens que les produits d'exploitation constatés.

Les produits d'exploitation tirés de la bibliothèque de programmes du secteur de la production et de la distribution peuvent varier considérablement d'un exercice à l'autre, selon le territoire géographique et l'année de production. Pour Nelvana, le choix du moment où vendre ses produits de bibliothèque dans certains territoires dépendra des perspectives de marché dans le territoire en question et de la disponibilité du produit dans le territoire qui dépend de l'ampleur et des conditions de toute vente antérieure dans ce territoire.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les marques de commerce, droits d'auteur et autres droits de propriété de Corus sont importants pour sa position concurrentielle. En particulier, le groupe du contenu doit être capable de protéger ses marques de commerce, droits d'auteur et autres droits de propriété afin de produire et de distribuer, de manière compétitive, des émissions de télévision et d'octroyer des licences à leur égard et des publications, et de commercialiser ses produits dérivés. Par conséquent, Corus consacre ses ressources à l'établissement et à la protection de ses marques de commerce, droits d'auteur et autres droits de propriété à l'échelle internationale. Cependant, de temps à autre, divers tiers contestent ou enfreignent les droits de propriété intellectuelle de la Société. La Société se penche sur ces questions afin de déterminer, le cas échéant, si des mesures sont requises ou devraient être prises, y compris des poursuites à intenter ou des règlements à négocier. Rien n'assure que les mesures prises par la Société pour établir et protéger ses marques de commerce, droits d'auteur et autres droits de propriété suffiront pour empêcher l'imitation ou la reproduction non autorisée des produits de la Société par d'autres ou empêcher des tiers de chercher à bloquer la vente, l'octroi de licences ou la reproduction se rapportant à ces produits et enfreindre ainsi les marques de commerce, les droits d'auteur et autres droits de propriété.

En outre, rien n'assure que les autres n'affirmeront ni n'allégueront, qu'ils sont propriétaires des marques de commerce, droits d'auteur et autres droits de propriété ou que la Société réussira à régler ces litiges. De plus, les lois de certains autres pays peuvent ne pas protéger les droits de propriété dans la même mesure que les lois des États-Unis ou du Canada.

ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES

De nouvelles ou d'autres technologies des médias et de nouveaux modèles d'entreprise, comme les services de radio numériques, les services de radiodiffusion directe à domicile, la télévision sans fil, la câblodistribution, la radio sur Internet et la programmation vidéo, ont récemment commencé à se livrer concurrence au niveau de la programmation, des auditoires et des revenus publicitaires. Ces technologies et modèles d'entreprise peuvent accroître la fragmentation de l'auditoire, réduire les cotes d'écoute de la Société ou nuire aux revenus publicitaires provenant des auditoires locaux et nationaux. Ces technologies et modèles d'entreprise ou d'autres peuvent nuire considérablement aux activités de Corus, à ses résultats d'exploitation ou à sa situation financière.

ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Au cours de l'exercice 2002, Corus a adopté de nouvelles règles pour mesurer la dépréciation de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels ayant une durée indéfinie (voir la rubrique « Incidence des nouvelles prises de position sur la comptabilité »). Selon les nouvelles normes, la Société est tenue d'effectuer des tests de dépréciation sur l'écart d'acquisition et les actifs incorporels ayant une durée indéfinie au moins une fois l'an, mais plus souvent si des indices d'une baisse de valeur existent. Toute perte due à une baisse de valeur après l'adoption des nouvelles normes est imputée au bénéfice net de cette période. La juste valeur des actifs incorporels de la Société, y compris l'écart d'acquisition, est exposée à des variations néfastes futures si la Société enregistre un recul des résultats d'exploitation ou subit les contrecoups de l'industrie ou de l'économie ou si le rendement futur est inférieur aux résultats passés. Par conséquent, les pertes dues à une baisse de valeur pourraient entraîner une imputation importante aux bénéfices déclarés futurs de la Société.

RISQUE DE CHANGE

Une partie considérable des produits et charges d'exploitation de la division du contenu est libellée en monnaies autres que le dollar canadien et est donc assujettie aux fluctuations des taux de change. Environ 20 % du total des produits d'exploitation de Corus est en monnaies étrangères, la majorité étant en dollars américains. Le risque de change est atténué parce que la capacité nette d'autofinancement est une couverture naturelle de l'intérêt sur la dette libellée en dollars américains.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt découle des fluctuations des taux d'intérêt sur les retraits en vertu de notre facilité de crédit renouvelable de premier rang. Au 31 août 2002, 90 % de la dette à long terme totale de la Société était à taux fixe. Corus ne participe à aucune négociation à des fins spéculatives.

CONTRÔLE DE CORUS PAR LA FAMILLE SHAW

JR Shaw ainsi que des membres de sa famille et les sociétés détenues ou contrôlées par JR Shaw et les membres de sa famille (le « groupe JR Shaw ») possèdent actuellement environ 79 % des actions de catégorie A comportant droit de vote de Corus en circulation. Les porteurs des actions de cette catégorie sont les seuls admis à voter en tout temps. Tant que le groupe JR Shaw détient une majorité des actions de catégorie A comportant droit de vote de Corus, il continuera d'être en mesure d'élire tous les membres du conseil d'administration et de destituer tout administrateur, avec ou sans motif valable, sans convoquer d'assemblée extraordinaire. De plus, la concentration de l'actionariat et du droit de vote peut avoir pour effet de retarder ou d'empêcher un changement de contrôle de Corus qui aurait pu s'avérer avantageux pour les porteurs d'actions sans droit de vote de Corus. Ainsi, le groupe JR Shaw exercera un contrôle à l'égard des questions concernant Corus, dont la répartition des possibilités d'affaires souhaitable pour Corus et la composition du conseil d'administration de Corus, et, ce faisant, toutes les décisions relatives à l'orientation et aux politiques commerciales de Corus, notamment la nomination et la destitution des dirigeants.

Le groupe JR Shaw peut exercer son contrôle à l'égard de Corus en fonction d'intérêts qui divergent de ceux des autres investisseurs. Il pourrait effectuer des opérations qui, selon lui, améliorent la valeur de ses placements en actions malgré qu'elles comportent des risques pour les autres investisseurs. En plus de sa participation dans Corus, le groupe JR Shaw contrôle le câblodistributeur Shaw Communications Inc. et sa filiale en propriété exclusive, Star Choice Communications Inc., exploitant de services de radiodiffusion directe à domicile.

Toutes les actions de catégorie A comportant droit de vote de Corus détenues par le groupe JR Shaw sont assujetties à une convention de vote en fidéicommiss conclue par les membres du groupe. Les droits de vote rattachés à ces actions de catégorie A comportant droit de vote sont exercés par le représentant d'un comité constitué de cinq fiduciaires.

DES ACTES POSÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CORUS POURRAIENT RETARDER OU EMPÊCHER UNE ACQUISITION DE CETTE DERNIÈRE, CE QUI POURRAIT RÉDUIRE LA VALEUR DES ACTIONS DE CATÉGORIE B SANS DROIT DE VOTE.

Le conseil d'administration de Corus a le pouvoir d'émettre des actions privilégiées et d'en déterminer la désignation, les droits, les conditions et les restrictions, notamment le droit de

vote et le droit aux dividendes, sans que les actionnaires ne soient appelés à voter ou à agir, ce qui pourrait servir à diluer l'actionnariat d'un éventuel acquéreur hostile. Les droits des porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote de Corus sont assujettis aux droits des porteurs de toute action privilégiée pouvant être émise et pourraient en être gravement touchés.

Situation de trésorerie et sources de financement

FLUX DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont établis à 229,8 millions de dollars pour l'exercice 2002 en regard de 159,2 millions de dollars pour l'exercice 2001, une hausse de 44 %. L'accroissement tient aux flux de trésorerie provenant des diverses entreprises acquises au cours des exercices 2001 et 2002. La capacité d'autofinancement par action pour l'exercice a été de 5,39 \$ de base (5,39 \$ diluée), contre 3,83 \$ de base (3,81 \$ diluée) l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement de l'exercice 2002 se sont établis à 179,1 millions de dollars (814,5 millions de dollars en 2001). Les liquidités ont été surtout utilisées au cours de l'exercice 2002 pour les nouvelles immobilisations corporelles, les paiements des droits sur les émissions et les films, les nouveaux placements dans des films et les nouvelles charges reportées, les acquisitions d'entreprises et les placements décrits ci-dessous :

- Les dépenses en immobilisations ont été de 28,0 millions de dollars pour l'exercice 2002, contre 37,0 millions de dollars pour l'exercice 2001. Les dépenses en immobilisations de 2002 ont reflété les acquisitions importantes (Nelvana, Métromédia) effectuées durant l'exercice.
- Le paiement des droits sur les émissions et les films a totalisé 96,7 millions de dollars pour l'exercice 2002 comparativement à 63,9 millions de dollars en 2001. Les dépenses annuelles liées aux droits sur les émissions varieront selon la disponibilité du matériel, le coût, la durée des contrats de licence et le succès de l'émission. L'augmentation de l'exercice 2002 reflète l'accroissement des activités associé à l'acquisition de WTN, de cinq nouveaux canaux spécialisés numériques lancés durant l'exercice et la poursuite du placement dans le relancement de *Movie Central* et *Encore Avenue*.
- Les nouveaux placements dans des films ont totalisé 132,5 millions de dollars pour l'exercice 2002 comparativement à 95,6 millions de dollars en 2001, reflétant une production accrue chez Nelvana. Au cours de l'exercice 2001, les nouveaux placements sont reflétés depuis la date d'acquisition en novembre 2000.
- L'utilisation des liquidités pour les acquisitions d'entreprises et placements importants de l'exercice 2002 s'est établie à 118 millions de dollars (746 millions de dollars en 2001). Les principales acquisitions d'entreprises et principaux placements ont consisté en WTN, Telelatino, Locomotion et des participations accrues dans The Comedy Network et DMX Music. En 2001, les principales acquisitions ont consisté en Nelvana (332 millions de dollars) et en Métromédia (129 millions de dollars), et les principaux placements ont compris 110 millions de dollars pour les actions des catégories A et B de Astral Media inc. et une avance de 150 millions de dollars pour l'acquisition de WTN.

- L'utilisation des liquidités a été en partie contrebalancée par le produit net provenant des désinvestissements dans les entreprises et de la vente de placements de 229,8 millions de dollars (138,0 millions de dollars en 2001), qui incluaient les participations dans The Comedy Network, les actions sans droit de vote d'Astral Media, Klutz et Viewer's Choice. L'exercice 2001 incluait la vente de The Family Channel Inc. et CHAU-TV.

Les liquidités utilisées pour les activités de financement durant l'exercice 2002 se sont élevées à 54,1 millions de dollars, reflétant les efforts de la direction pour réduire la dette durant l'exercice.

DETTE À LONG TERME

Emprunts bancaires

Au 31 août 2002, la Société disposait d'une facilité d'emprunt d'exploitation renouvelable de 25,0 millions de dollars et de facilités de crédit renouvelables de premier rang de 427,5 millions de dollars, dont environ 366,0 millions de dollars n'avaient pas été prélevés. Les taux d'intérêt sur les emprunts bancaires fluctuent selon le taux des acceptations bancaires canadiennes et le TIOL et se sont établis en moyenne à 6,7 % pour l'exercice 2002 et à 6,8 % pour l'exercice 2001.

Billets subordonnés de premier rang

Le 7 mars 2002, Corus a émis, pour un capital total de 375 millions de dollars US, des billets subordonnés de premier rang, 8 ¾ % (les « billets ») venant à échéance en 2012 à un prix représentant 99,186 % du capital global.

La Société a conclu des swaps de taux d'intérêt et de devises pour fixer l'obligation quant aux paiements de l'intérêt et du capital sur les billets. Ces swaps ont entraîné un taux d'intérêt effectif de 9,33 % sur l'équivalent en dollars canadiens de la dette libellée en dollars américains. Le taux de change applicable à la tranche capital de la dette a été fixé à 1,6107 \$ CA, soit un capital d'approximativement 604 millions de dollars CA.

Le produit net de ce placement a servi à rembourser la dette existante, y compris le remboursement final total des emprunts à échéance dégressive de la Société de 294 millions de dollars CA échéant le 31 août 2007. Par conséquent, la Société a mis fin à des swaps de taux d'intérêt et de devises de 147 millions de dollars US relativement à un emprunt à échéance dégressive qui avaient fixé le taux d'intérêt à 11,4 % et l'obligation pour les paiements de l'intérêt et du capital de 212 millions de dollars CA.

Au 31 août 2002, Corus avait une dette nette totale (dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an, plus l'emprunt titrisé et le découvert bancaire, moins les espèces et quasi-espèces) impayée de 628,5 millions de dollars, chiffre inférieur aux 716,8 millions de dollars de l'exercice 2001 reflétant un ratio de la dette nette sur le BAIIA de 5,4 à 1. Exclusion faite de la moins-value des placements dans les films, le ratio de la dette nette sur le BAIIA a été de 4,0 à 1. Corus avait un ratio de la dette nette sur le BAIIA de 5,8 à 1 au 31 août 2001. La diminution de la dette est surtout due à une initiative de restructuration entreprise au premier trimestre de l'exercice 2002, diverses cessions d'actifs au cours de l'année. La direction juge raisonnable le niveau actuel de la dette à long terme.

Corus est d'avis que ses facilités de crédit actuelles et son bénéfice d'exploitation seront suffisants pour financer les activités et les engagements, y compris les avantages consentis par le CRTC dans un avenir prévisible.

Incidence des nouvelles prises de position sur la comptabilité

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES, ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

En date du 1^{er} septembre 2001, Corus a rétroactivement adopté les normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») concernant les regroupements d'entreprises (chapitre 1581 du Manuel de l'ICCA), ainsi que les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels (chapitre 3062 du Manuel de l'ICCA). Le chapitre 1581 du Manuel de l'ICCA exige que la méthode de l'acquisition soit utilisée pour comptabiliser tous les regroupements d'entreprises ayant eu lieu après le 30 juin 2001. Le chapitre 3062 modifie la comptabilisation de l'écart d'acquisition, qui passe d'une méthode d'amortissement à une méthode fondée uniquement sur la dépréciation; ainsi, l'amortissement de l'écart d'acquisition a cessé au moment de l'adoption de ces normes, y compris celui de l'écart d'acquisition enregistré lors de regroupements d'entreprises antérieurs. Les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels seront soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils pourraient avoir subi une dépréciation.

Corus a évalué ses actifs incorporels acquis lors de regroupements d'entreprises antérieurs afin de s'assurer que les montants attribués aux permis de diffusion, qui ont une durée de vie indéfinie, ainsi qu'aux écarts d'acquisition en date du 1^{er} septembre 2001, étaient adéquats selon les nouvelles recommandations. Lors du premier trimestre, Corus a vérifié les sommes allouées aux permis de diffusion et jugé qu'aucune provision pour perte de valeur n'était requise. Au cours du deuxième trimestre, la direction a appliqué un test aux montants affectés aux écarts d'acquisition, à la suite duquel Corus a imputé un montant hors caisse pour dépréciation de l'écart d'acquisition de la division du contenu, d'environ 150 millions de dollars, dont une partie est reliée à la cession récente de l'entreprise Klutz. Cette charge est hors exploitation et apparaît à titre de rajustement des bénéfices non répartis au 1^{er} septembre 2001.

Le bénéfice rajusté par action avant amortissement des permis de diffusion et des écarts d'acquisition, pour l'exercice terminé le 31 août 2001, a été 3,98 \$ de base (3,95 \$ dilué).

COMPTABILITÉ DES PRODUCTEURS OU DISTRIBUTEURS DE FILMS

En date du 1^{er} septembre 2001, Corus a adopté rétroactivement le Statement of Position 00-2 9 (le « SOP 00-2 »), *Accounting by Producers or Distributors of Films*, qui fournit des directives quant aux PCGR des États-Unis à tous les producteurs et distributeurs possédant ou détenant des droits de distribution ou d'exploitation de films.

L'adoption du SOP 00-2 a donné lieu à un rajustement rétroactif de la répartition du prix d'achat de 8 252 000 \$ des actifs de Nelvana Limited, qui ont été acquis le 14 novembre 2000, lequel rajustement représente une réduction des placements dans les films acquis. Par conséquent, le passif d'impôts futurs a diminué de 3 301 000 \$, et les écarts d'acquisition ont augmenté de 4 951 000 \$. Le bilan consolidé au 31 août 2001 a été retraité afin de prendre en compte ces attributions. Par conséquent, le bénéfice net pour l'exercice terminé le 31 août 2001 a diminué de 4 608 000 \$ par suite de l'amortissement accru des placements dans les

films et de l'écart d'acquisition. L'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 août 2001 a été retraité afin de refléter ces rajustements.

Résultat par action

En date du 1^{er} septembre 2001, Corus a adopté les nouvelles recommandations du chapitre 3500 du Manuel de l'ICCA, « Résultat par action ». Par conséquent, le résultat par action est calculé sur la base du bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires. Le résultat de base par action est calculé d'après le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le calcul du résultat dilué par action suppose que le nombre moyen pondéré de base des actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice est majoré afin d'inclure le nombre d'actions ordinaires additionnelles qui auraient été en circulation si les actions ordinaires dilutives potentielles avaient été émises. L'effet dilutif des bons de souscription et des options sur actions est déterminé par la méthode du rachat d'actions. L'effet dilutif des instruments financiers convertibles est déterminé par la méthode de la conversion hypothétique. Les nouvelles recommandations ont été appliquées rétroactivement pour retraiter tous les montants du résultat dilué par action.

Récentes prises de position sur la comptabilité

CONVERSION DES DEVICES

L'Institut Canadien des Comptables Agréés a récemment approuvé une série de modifications au chapitre 1650 du Manuel de l'ICCA, « Conversion des devises étrangères », qui abolissent le traitement unique, qui avait cours au Canada, du report et de l'amortissement des gains et pertes de change latents sur les éléments monétaires à long terme. Ces modifications entrent en vigueur pour l'exercice de la Société débutant le 1^{er} septembre 2002. Corus ne s'attend pas à ce que cette modification ait une incidence majeure sur les états financiers consolidés, car la conversion des devises est entièrement couverte.

RÉMUNÉRATIONS ET AUTRES PAIEMENTS À BASE D' ACTIONS

En 2001, l'ICCA a publié le chapitre 3870 de son manuel, « Rémunérations et autres paiements à base d'actions », lequel s'appliquera aux exercices commençant le 1^{er} janvier 2002. Ce chapitre établit une nouvelle norme pour la constatation, la mesure et la présentation des rémunérations et autres paiements à base d'actions effectués en échange de produits et de services offerts à une société à la fois par les salariés et les non-salariés.

La norme exige que, pour tous les paiements à base d'actions effectués aux salariés et aux non-salariés lorsque les attributions à base d'actions exigent le règlement en espèces ou en d'autres actifs, y compris les droits à la plus-value d'actions, une charge de rémunération doit être constatée dans l'état consolidé des résultats, calculée selon une méthode de comptabilisation fondée sur la juste valeur. La norme s'applique à l'exercice de la Société débutant le 1^{er} septembre 2002 et aux attributions à base d'actions accordées à partir de cette date.

Si la Société avait adopté la nouvelle norme le 1^{er} septembre 2001, celle-ci n'aurait eu aucune incidence sur le bénéfice net ni sur le résultat par action de l'exercice 2002 de la Société parce que la Société avait déjà inclus les charges de rémunération associées à ces paiements et attributions dans son état consolidé des résultats.

De plus, pour les options sur actions attribuées aux salariés, la nouvelle norme permet à la Société de poursuivre sa politique actuelle consistant à ne constater aucune charge de rémunération si elle choisit d'adopter la méthode consistant à ne comptabiliser que les éléments présentés. La contrepartie versée par les salariés à l'exercice des options sur actions est comptabilisée comme une augmentation des comptes d'encaisse et de capital social de la Société.

Si la Société avait adopté la nouvelle norme le 1^{er} septembre 2001 et choisi d'enregistrer une charge relativement à l'attribution d'options sur actions à ses salariés, cela aurait amené le bénéfice net et le bénéfice de base et dilué par action de la Société à baisser de 7,3 millions de dollars et de 0,17 \$ par action, respectivement. Ces effets peuvent ne pas être représentatifs des montants futurs étant donné que la juste valeur estimative des options sur actions à la date d'attribution est mesurée sur la période d'acquisition des droits et que des options additionnelles peuvent être attribuées dans les exercices futurs.

La Société prévoit respecter les exigences du chapitre 3870 en date du 1^{er} septembre 2002 et fournira des renseignements pro forma sur le bénéfice net et le résultat par action dans les notes afférentes aux états financiers consolidés comme si la méthode fondée sur la juste valeur avait été utilisée.

RELATIONS DE COUVERTURE

En novembre 2001, l'ICCA a publié la note d'orientation 13 concernant la comptabilité (« NOC-13 »), *Relations de couverture*. La NOC-13 fixe de nouveaux critères pour la comptabilité de couverture et s'appliquera à toutes les relations de couverture en vigueur pour la Société pendant l'exercice débutant le 1^{er} septembre 2002 selon les PCGR du Canada. Afin d'avoir droit à la comptabilité de couverture, conformément aux PCGR des États-Unis, la relation de couverture doit être documentée adéquatement au début de la couverture, et il doit y avoir une assurance raisonnable, tant au début que pendant toute la durée de la couverture, que la couverture sera efficace. L'efficacité requiert une corrélation étroite des variations de juste valeur ou des flux monétaires entre l'élément couvert et la couverture. La Société assure présentement en permanence la production de la documentation de toutes les relations de couverture. La Société prévoit se conformer aux exigences de la NOC-13 de sorte que toutes ses couvertures actuelles continueront d'être admissibles à la comptabilité de couverture.

Conventions comptables cruciales

La direction pense que l'application de la convention comptable suivante, qui est importante pour la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société, exige que la direction formule des jugements et effectue des estimations importantes. Pour un sommaire des principales conventions comptables de la Société, y compris la convention comptable discutée ci-après, se reporter à la note 2 a) afférente aux états financiers consolidés.

PLACEMENTS DANS LES FILMS

Corus capitalise les coûts de production et de distribution des films et des émissions de télévision au titre des placements dans les films. Ces coûts sont amortis à titre de charges directes d'exploitation conformément au SOP 00-2. Ces coûts sont constatés aux coûts non amortis des films ou émissions de télévision ou à la juste valeur, selon le moins élevé des deux montants. Ces coûts pour un film distinct ou une émission de télévision distincte sont amortis au prorata des produits d'exploitation réels de la période visée sur les estimations de la direction du total des produits d'exploitation devant être tirés de ce film ou de cette

émission de télévision, sur une période ne dépassant pas dix ans depuis la date de livraison. Par conséquent, si les estimations de produits d'exploitation changent à l'égard d'un film ou d'une émission de télévision, Corus peut être obligée de réduire la valeur de la totalité ou d'une partie des coûts non amortis de ce film ou de cette émission de télévision. Rien n'assure que des variations défavorables des estimations de produits d'exploitation n'aient pas lieu, ce qui pourrait entraîner des réductions de valeur importantes influant sur les résultats d'exploitation de la Société et sa situation financière.

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés ci-joints de Corus Entertainment Inc. et toute l'information contenue dans le présent rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Lorsqu'il était possible d'appliquer d'autres méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle a jugées les plus appropriées dans les circonstances. Les états financiers ne sont pas précis, puisqu'ils renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin de s'assurer que les états financiers consolidés sont présentés fidèlement, à tous les égards importants. La direction a également préparé l'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel et s'est assurée de sa concordance avec les états financiers consolidés.

Corus Entertainment Inc. maintient des systèmes de contrôles internes comptables et administratifs de qualité supérieure, moyennant un coût raisonnable. Ces systèmes ont pour objet de fournir un degré raisonnable d'assurance que l'information financière est pertinente, fiable et exacte et que l'actif est correctement comptabilisé et bien protégé.

Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés. Le conseil s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité de vérification.

Le comité de vérification est nommé par le conseil d'administration, et la majorité de ses membres sont des administrateurs externes. Le comité rencontre périodiquement la direction, ainsi que les vérificateurs externes, afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, des questions de vérification et des questions de présentation de l'information financière, de s'assurer que chaque partie remplit correctement ses fonctions et d'examiner le rapport annuel, les états financiers consolidés et le rapport des vérificateurs externes. Le comité fait part de ses constatations au conseil d'administration lorsqu'il approuve la publication des états financiers consolidés à l'intention des actionnaires. De plus, le comité étudie, afin de soumettre à l'examen du conseil d'administration et à l'approbation des actionnaires, la nomination des vérificateurs externes ou le renouvellement de leur mandat.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés, au nom des actionnaires, par les vérificateurs externes, Ernst & Young s.r.l., conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ernst & Young s.r.l. a librement et pleinement accès au comité de vérification.



LE PRÉSIDENT ET CHEF DE LA
DIRECTION,
John M. Cassaday (signed)



LE VICE-PRÉSIDENT PRINCIPAL ET
CHEF DES FINANCES,
Thomas C. Peddie, CA (signed)

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de
Corus Entertainment Inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de **Corus Entertainment Inc.** (la « Société ») aux 31 août 2002 et 2001 et les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis (déficit) et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 août 2002. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 août 2002 et 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 août 2002 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comme décrit à la note 2 b] afférente aux états financiers consolidés, en 2002, la Société a modifié sa méthode de comptabilisation des placements dans des films, du résultat par action et des écarts d'acquisition et d'autres actifs incorporels.



Ernst & Young, s.r.l. (signed)
Comptables agréés

Toronto, Canada
le 17 octobre 2002

Corus Entertainment Inc.

**ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES
NON RÉPARTIS (DÉFICIT)**

Exercices terminés les 31 août	2002 \$	2001 \$	2000 \$
<i>[en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action]</i>		<i>[retraité, note 2 b)]</i>	
Produits [notes 26 et 28]	652 784	556 825	229 230
Charges d'exploitation et charges générales et administratives [notes 27 et 28]	536 288	432 909	163 694
Bénéfice d'exploitation avant ce qui suit	116 496	123 916	65 536
Amortissement des immobilisations corporelles [note 9]	25 858	19 960	8 995
Amortissement des immobilisations incorporelles [notes 11 et 12]	8 006	45 958	13 383
Intérêts sur la dette à long terme [note 15]	57 731	47 328	30 445
Gain à la vente de placements [note 4]	(18 172)	(103 125)	(197 679)
Autres produits	(68)	(10 546)	(9 454)
Charges de restructuration [note 20]	22 089	—	—
Perte liée aux opérations de couverture [note 15 b)]	17 636	—	—
Réduction de valeur des actifs [note 21]	15 240	1 530	—
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels [note 12]	162 772	—	—
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	(174 596)	122 811	219 846
Charge fiscale (recouvrement d'impôts) [note 18]	(5 146)	(3 093)	65 770
Bénéfice (perte) avant quote-part du bénéfice des entités émettrices et part des actionnaires sans contrôle	(169 450)	125 904	154 076
Quote-part du bénéfice des entités émettrices	5 063	2 585	2 108
Part des actionnaires sans contrôle	(1 650)	(322)	(200)
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	(166 037)	128 167	155 984
Bénéfices non répartis au début de l'exercice [note 2b)]	284 151	155 984	—
Rajustement à la suite d'une modification de convention comptable [note 2b) iii)]	(150 000)	—	—
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin de l'exercice	(31 886)	284 151	155 984
Résultat par action			
De base	(3,90) \$	3,09 \$	4,67 \$
Dilué – retraité [note 2b) iii)]	(3,90) \$	3,06 \$	4,61 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation <i>[en milliers]</i>			
De base	42 621	41 539	33 379
Dilué – retraité [note 2b)]	42 621	41 819	33 870

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 31 août	2002 \$	2001 \$	2000 \$
[en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action]		[retraité, note 2b]]	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	(166 037)	128 167	155 984
Ajouter (déduire) les éléments hors caisse			
Amortissement des immobilisations corporelles	25 858	19 960	8 995
Amortissement des licences de radiodiffusion et de l'écart d'acquisition [note 12]	—	42 429	11 431
Amortissement des droits de diffusion et des droits cinématographiques et des placements dans des films	222 564	122 803	21 141
Autres amortissements	8 006	3 529	1 952
Impôts sur les bénéfices futurs	(34 949)	(54 341)	54 171
Gain à la vente de placements	(18 172)	(103 125)	(197 679)
Quote-part du bénéfice des entités émettrices	(5 063)	(2 585)	(2 108)
Perte liée aux opérations de couverture	17 636	—	—
Réduction de la valeur des actifs	15 240	1 530	—
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	162 772	—	—
Part des actionnaires sans contrôle	1 650	322	200
Divers	298	467	217
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	229 803	159 156	54 304
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement			
liés à l'exploitation [note 24]	21 843	(13 828)	19 747
Divers	2 020	4 876	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	253 666	150 204	74 051
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Ajouts aux immobilisations corporelles [note 24 iii]]	(27 927)	(37 045)	(9 975)
Produit net tiré de la vente de placements	134 827	2 273	654 094
Produit net tiré de désinvestissements dans des entreprises [note 4]	95 067	135 684	—
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de l'encaisse acquise [note 3]	(77 720)	(462 696)	(239 361)
Augmentation des placements	(40 747)	(283 382)	(63 654)
Païement des droits de diffusion et des droits cinématographiques	(96 734)	(63 937)	(32 241)
Augmentation des placements dans des films	(132 512)	(95 628)	—
Augmentation des charges constatées d'avance	(26 278)	(13 022)	(8 907)
Divers	(7 065)	3 288	697
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(179 089)	(814 465)	300 653
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Augmentation (diminution) du découvert bancaire	(6 536)	6 536	—
Augmentation (diminution) des emprunts renouvelables	(247 551)	308 829	—
Diminution des emprunts à terme à échéance dégressive	(310 097)	(3 000)	(2 617)
Augmentation des billets subordonnés de premier rang [note 15 b]]	604 000	—	—
Augmentation (diminution) de l'emprunt titrisé [note 14]	(89 500)	89 500	—
Diminution de la dette à long terme	(3 325)	(110 752)	—
Émission d'actions	944	800	—
Divers	(2 045)	—	—
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(54 110)	291 913	(2 617)
Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces durant l'exercice			
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	20 467	(372 348)	372 087
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	—	372 348	261
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	20 467	—	372 348
Flux de trésorerie par action liés à l'exploitation [note 2 a]]			
De base	5,39 \$	3,83 \$	1,63 \$
Dilué – retraité [note 2 b]]	5,39 \$	3,81 \$	1,60 \$
Renseignements additionnels sur les flux de trésorerie [note 24]			
<i>Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.</i>			

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

1 MODE DE PRÉSENTATION

Corus Entertainment Inc. [« Corus » ou la « Société »] est une société canadienne diversifiée dans le secteur des radiocommunications et du divertissement. La Société est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et ses actions sont inscrites à la Bourse de Toronto et à celle de New York.

2 a) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers consolidés ont été préparés par la direction au coût historique conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Les effets des différences dans l'application des PCGR du Canada et des PCGR des États-Unis aux états financiers consolidés de la Société sont décrits à la note 25.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Corus et de toutes ses filiales, lesquelles lui appartiennent en propriété exclusive, sauf Country Music Television Ltd. [détenue à 80 %], et Teletatino Network Inc. [détenue à 50,5 %]. Les opérations et les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation. Les résultats d'exploitation des filiales acquises au cours de l'exercice sont inclus depuis leur date respective d'acquisition.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés selon les PCGR du Canada exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui touchent les montants déclarés des actifs et des passifs, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et les montants déclarés au titre des produits et charges au cours des périodes visées. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Constatation des produits

Les produits tirés de la publicité à la radio, à la télévision spécialisée et dans les médias sont constatés dans la période où la publicité est diffusée en vertu des contrats de radiodiffusion.

Les produits tirés des frais d'abonnement des sociétés affiliées sont constatés dans la mesure où le service a été offert en vertu des contrats de distribution.

Les produits tirés de la distribution et de l'octroi de licences liées aux droits d'exploitation brevetés pour la télévision en réseau, la télévision distribuée sous licence, la télévision payante par câble, les longs métrages et la vidéo à domicile sont constatés lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées : i] un élément probant existe au sujet d'un accord de vente ou d'octroi de licence avec un client; ii] le film est terminé et prêt à être livré immédiatement, sans condition; iii] la période couverte

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

par la licence en vertu de l'accord est amorcée; iv] les honoraires sont fixes ou à déterminer, et v] le recouvrement des honoraires est raisonnablement sûr.

Les produits tirés des contrats de licence sur les produits dérivés, des droits d'auteur et d'autres redevances, lesquels peuvent pourvoir aux avances non remboursables, sont constatés lorsque la période couverte par la licence est amorcée et que le recouvrement est raisonnablement sûr.

Les produits tirés de la vente de livres sont constatés au moment de l'expédition, déduction faite d'une provision estimative pour rendus. Les produits tirés de la vente des droits d'auteur d'une filiale, lorsqu'ils peuvent être calculés, sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Lorsque les montants ne peuvent être calculés, ils sont constatés à la réception des fonds. Les subventions aux fins de projets précis sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont versées.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse et les dépôts à court terme dont les échéances sont inférieures à trois mois au moment où ils sont acquis.

Stocks

Les stocks sont composés de livres et évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant calculé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût comprend le coût des matières, de la main-d'œuvre et les frais indirects correspondants.

Placements

Les placements dans des entités sur lesquelles la Société exerce une influence notable sont comptabilisés à la valeur de consolidation. Les placements dans des coentreprises et des sociétés en nom collectif que la Société contrôle conjointement sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Les autres placements sont inscrits au coût et dépréciés seulement lorsque la baisse de valeur est permanente.

Les acquisitions assujetties à l'approbation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes [le « CRTC »] sont enregistrées au coût jusqu'à ce que l'approbation soit reçue et elles sont ensuite comptabilisées selon la nature du placement effectué.

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constatées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs comme suit :

<u>Actifs</u>	<u>Durée de vie utile estimative</u>
Équipement de tête de ligne pour la radiodiffusion	10 ans
Équipement de production	5 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Immeubles	20 à 40 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier et accessoires	7 ans
Autres actifs	4 à 10 ans

Droits de diffusion et droits cinématographiques

Les droits de diffusion et les droits cinématographiques représentent les droits sur les contrats acquis auprès de tiers pour la diffusion d'émissions télévisées et de longs métrages. Les actifs et passifs liés à ces droits sont comptabilisés lorsque le coût des droits est connu et peut être calculé de manière raisonnable, que le matériel de l'émission est accepté par la Société conformément au contrat de licence et que le matériel est à la disposition de la Société aux fins de diffusion. Ces coûts sont amortis sur la période de diffusion convenue à mesure que les émissions ou les longs métrages sont diffusés. Les droits de diffusion et les droits cinématographiques sont comptabilisés au moindre du coût, moins l'amortissement cumulé, et la valeur de récupération nette.

L'amortissement des droits de diffusion et des droits cinématographiques est compris dans les charges d'exploitation et les charges générales et administratives et a été présenté séparément dans les états consolidés des flux de trésorerie.

Placements dans des films

Les placements dans des films représentent les coûts des projets en voie d'élaboration, des projets en cours et les coûts non amortis de films et d'émissions télévisées privés qui ont été produits par la Société ou dont la Société a acquis les droits de distribution. Ces coûts comprennent les dépenses liées au développement et à la production, les frais de studio et autres coûts correspondants qui devraient entraîner des avantages pour les périodes futures.

Comme décrit plus en détail dans la note 2 b], la Société a modifié rétroactivement sa convention comptable à l'égard des placements dans des films en adoptant le Statement of Position 00-2, *Accounting by Producers or Distributors of Films* « SOP 00-2 ».

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

La méthode du calcul prévisionnel pour chaque film est utilisée pour calculer l'amortissement. Les coûts capitalisés et les coûts totaux estimatifs des participations et des droits résiduels, déduction faite des apports prévus provenant des programmes fédéraux et provinciaux, des crédits d'impôt à la production et des parts des coûts de production assumées par les coproducteurs, sont imputés à la dotation aux amortissements pour une série ou une émission d'après le ratio des produits de la période en cours sur le total des produits bruts estimatifs (« produits ultimes ») prévu par la direction devant être réalisé sur les séries ou l'émission. Les produits ultimes sont prévus pour des périodes ne dépassant pas dix ans à partir de la date de livraison ou d'acquisition. En ce qui a trait aux séries télévisées à épisodes, le SOP 00-2 exige que les produits ultimes comprennent des produits estimatifs sur une période ne dépassant pas dix ans à partir de la date de livraison du premier épisode ou, si la série est toujours en cours de production, sur cinq ans à partir de la date de livraison de l'épisode le plus récent, si elle survient plus tard. Les produits bruts estimatifs peuvent varier considérablement selon le niveau d'acceptation par le marché des produits cinématographiques et télévisuels. Aussi, les estimations des produits sont réévaluées régulièrement et l'amortissement est rajusté en conséquence. Ces rajustements pourraient avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation des périodes futures.

Les coûts des films et des émissions sont présentés au moindre des coûts non amortis ou de la valeur de réalisation nette estimative comme calculé pour une série ou une émission. Les prévisions des produits et des coûts de chaque production sont évaluées trimestriellement dans le cadre d'examen complet des stocks de produits audio-visuels de la Société. Les pertes estimatives, le cas échéant, sont couvertes par des provisions.

La Société passe en revue l'état des projets en voie d'élaboration chaque trimestre. Si, de l'avis de la direction, l'un de ces projets ne peut se rendre au stade de la production, les coûts accumulés sont imputés aux charges d'exploitation. Les projets sont radiés à la date où ils sont reconnus comme n'étant pas recouvrables ou à la date où les projets en voie d'élaboration sont abandonnés, ou trois ans après la date du premier placement, selon la première éventualité.

L'amortissement des placements dans des films figure dans les charges d'exploitation et charges générales et administratives.

Charges constatées d'avance

Les frais de financement et les ententes de facilité de crédit sont amortis par imputation aux résultats sur la durée de la facilité d'emprunt selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les frais de démarrage pour la préparation de nouvelles demandes auprès du CRTC sont constatés d'avance avant l'approbation par le CRTC. Les coûts associés aux demandes rejetées sont passés en charges. Les frais de démarrage pour les licences des demandes acceptées et accordées par le CRTC sont capitalisés depuis la date de leur octroi jusqu'à celle où des produits sont tirés du service. Les frais de démarrage sont amortis sur une période qui tient compte de l'avantage futur prévu et qui ne dépasse pas la durée des licences.

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

Les frais de publicité et de promotion engagés pour la réorganisation des stations de radio et de télévision spécialisée et de la télévision payante sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur une période qui tient compte de l'avantage futur prévu inférieure à trois ans. Les coûts évalués comme n'entraînant pas d'avantage futur sont radiés.

Licences de diffusion, autres actifs incorporels et écart d'acquisition

Les frais d'acquisition d'entreprises médiatiques de radiodiffusion, de production et de distribution, et d'édition sont affectés à la juste valeur des actifs nets identifiables corporels et incorporels connexes acquis. Les actifs nets identifiables incorporels acquis consistent principalement en des licences de radiodiffusion. L'excédent du coût d'acquisition de ces entreprises sur la juste valeur des actifs nets identifiables corporels et incorporels connexes acquis est affecté à l'écart d'acquisition. Avant le 1^{er} septembre 2001, les montants affectés aux licences de radiodiffusion et à l'écart d'acquisition étaient amortis selon la méthode linéaire sur des périodes allant de 20 ans à 40 ans.

En date du 1^{er} septembre 2001, la Société déprécie, plutôt que de les amortir, les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels dont la durée de vie est indéfinie [note 2 b)]. La Société réévalue l'écart d'acquisition et réexamine la période de son amortissement chaque fois que des événements ou des changements de circonstances nécessitent un tel examen.

Aide et financement gouvernementaux

La Société a accès à divers programmes gouvernementaux conçus pour aider la production cinématographique et télévisuelle du Canada. Le financement offert par certains programmes prévoit un supplément pour les frais de licence d'une série au Canada et est comptabilisé comme un produit lorsque le montant est reçu. L'aide gouvernementale à l'égard des crédits d'impôt à la production fédéraux et provinciaux est comptabilisée comme une réduction des placements dans des films lorsque les frais admissibles sont engagés et qu'il existe une certitude raisonnable de leur matérialisation. L'aide en rapport avec les placements comptabilisés à la valeur de consolidation est comptabilisée comme une réduction des placements dans des films.

Les subventions gouvernementales aux fins de projets précis d'édition sont comptabilisées à titre de produits au moment où elles sont octroyées.

Crédits reportés

Les crédits reportés comprennent : i] une provision pour contributions aux initiatives de radiodiffusion canadiennes qui doivent être prises par un acheteur d'émissions de télévision spécialisée, de télévision payante et de radio conformément aux politiques du CRTC [les « avantages du CRTC »] associées à l'acquisition d'entreprises de radio et de télévision qui sera utilisée graduellement lorsque la Société effectuera des paiements admissibles pour respecter les conditions de la licence; ii] les gains de change

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

liés à la conversion de la dette à long terme et iii] les produits non répartis provenant de la distribution et de l'octroi de licences pour les droits relatifs aux longs métrages et aux émissions de télévision.

Impôts sur les bénéfices

La Société comptabilise ses impôts sur les bénéfices selon la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et passifs d'impôts futurs sont calculés d'après les écarts existant entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs et sont mesurés selon les taux d'impôt pratiquement en vigueur et les lois qui devraient être en vigueur lorsque les écarts devraient se résorber.

Conversion de devises

Les actifs et passifs des établissements autonomes de la Société ayant pour monnaie fonctionnelle le dollar américain sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, et les produits et charges sont convertis au taux moyen en vigueur durant l'exercice. Les gains ou pertes de change sur le placement net comptabilisé à la valeur de consolidation de la Société dans ces activités sont reportés à titre de composante distincte des capitaux propres.

Pour les activités intégrées de la Société à l'étranger, les éléments monétaires sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé et les éléments non monétaires sont convertis au taux de change en vigueur au moment où les actifs ont été acquis ou les obligations prises en charge. Les produits et charges sont convertis aux taux en vigueur au moment de l'opération. Les gains et pertes de change sont inclus dans les résultats.

La dette à long terme libellée en dollars américains est convertie en dollars canadiens au taux de change de fin de l'exercice. Les gains ou pertes de change à la conversion de la dette à long terme sont reportés et, sauf pour la dette couverte, sont amortis de manière linéaire sur la durée résiduelle de la dette.

Les autres gains et pertes de change sont inclus dans le bénéfice net de l'exercice.

Instruments financiers

La Société utilise les instruments financiers dérivés pour gérer les risques de fluctuations des taux de change et d'intérêt. Ces instruments comprennent les swaps de taux d'intérêt et de devises. Tous ces instruments sont utilisés uniquement pour gérer les risques. La Société comptabilise ces instruments financiers comme des couvertures, et la valeur comptable de ces instruments financiers n'est donc pas redressée pour refléter leur valeur marchande actuelle. Les rentrées ou sorties nettes découlant de ces instruments financiers relativement à la gestion des risques d'intérêt sont constatées dans les intérêts débiteurs sur la durée de l'instrument. Les gains ou pertes de change découlant des swaps de devises utilisés pour couvrir la dette libellée en dollars américains sont reportés jusqu'à l'échéance des swaps où ils seront compensés par la couverture de la devise.

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

Rémunération à base d'actions

Aucune charge de rémunération n'est constatée pour les options d'achat d'actions attribuées en vertu du régime d'options d'achat d'actions de la Société. La contrepartie versée par les employés et les membres de la haute direction à l'exercice des options d'achat d'actions est portée au crédit du capital social. La contrepartie versée par la Société en vertu du régime d'actionnariat des employés de la Société est incluse dans les charges d'exploitation et charges générales et administratives.

Résultat par action

Le résultat de base par action a été calculé d'après le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice. Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base en circulation au cours de l'exercice doit être majoré du nombre d'actions ordinaires supplémentaires qui auraient été en circulation si les actions ordinaires potentielles dilutives avaient été émises. L'effet dilutif des bons de souscription et des options d'achat d'actions est calculé selon la méthode du rachat d'actions.

Les flux de trésorerie par action de base et dilués ont été calculés en utilisant les flux de trésorerie provenant de l'exploitation avant la variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement liés à l'exploitation.

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

2 b) MODIFICATIONS COMPTABLES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	2001
Charges d'exploitation et charges générales et administratives	
Comme déclaré antérieurement	427 688
Rajusté i]	5 221
Retraité	432 909
Amortissement	
Comme déclaré antérieurement	45 761
Rajusté i]	197
Retraité	45 958
Recouvrement d'impôt sur les bénéfices	
Comme déclaré antérieurement	(2 283)
Rajusté i]	(810)
Retraité	(3 093)
Bénéfice net	
Comme déclaré antérieurement	132 775
Retraité i]	128 167
Bénéfices non répartis	
Comme déclaré antérieurement	288 759
Rajusté i]	(4 608)
Retraité	284 151
Résultat de base par action	
Comme déclaré antérieurement	3,20 \$
Retraité i] ii]	3,09 \$
Résultat dilué par action	
Comme déclaré antérieurement	3,14 \$
Retraité i] ii]	3,06 \$

Aucune des modifications comptables n'a eu d'incidence sur les montants déclarés antérieurement pour l'exercice 2000, sauf en ce qui a trait à l'adoption d'une nouvelle norme liée au résultat par action ii], qui a eu un effet négligeable sur le résultat dilué par action.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

ij SOP 00-2

La Société a adopté rétroactivement le SOP 00-2 qui fournit des directives à l'égard des PCGR des États-Unis à l'intention de tous les producteurs et distributeurs possédant ou détenant des droits de distribution ou d'exploitation de films.

L'incidence de l'adoption du SOP 00-2 se traduit notamment comme suit :

- a] En ce qui a trait aux séries de télévision à épisodes, le SOP 00-2 exige que les produits ultimes comprennent des produits estimatifs pour une période ne dépassant pas dix ans à partir de la date de livraison du premier épisode ou, si la série est toujours en cours de production, pour cinq ans à partir de la date de livraison de l'épisode le plus récent, s'il est livré plus tard. L'incidence du SOP 00-2 a été l'amortissement du coût des placements dans les films sur une période de temps plus courte qu'auparavant.
- b] Les projets en cours de développement comprennent les frais d'acquisition de droits liés aux livres, aux pièces écrites pour la scène ou aux scénarios originaux, ainsi que les coûts d'adaptation de tels projets. Ces coûts sont capitalisés, puis imputés aux coûts de production dès le début de la production. Les projets sont éliminés du bilan à la première des dates suivantes : à la date où ils sont considérés comme n'étant plus recouvrables; à la date d'abandon des projets en développement; ou trois ans après la date du placement initial. Avant l'adoption du SOP 00-2, les coûts de développement étaient imputés à l'exploitation lorsque la direction était d'avis que la production de ces projets ne progresserait plus, ce qui pourrait donner lieu à un report de ces coûts sur plus de trois ans.

L'adoption du SOP 00-2 a entraîné un rajustement rétroactif de la répartition du prix d'acquisition de 8 252 000 \$ pour les actifs de Nelvana Limited, qui ont été acquis le 14 novembre 2000, ce qui représente une diminution des placements dans des films acquis. Par conséquent, les passifs d'impôts futurs ont régressé de 3 301 000 \$, et l'écart d'acquisition a augmenté de 4 951 000 \$. Le bilan consolidé en date du 31 août 2001 a été retraité afin de tenir compte de ces répartitions.

ii] Résultat par action

En date du 1^{er} septembre 2001, la Société a adopté les nouvelles recommandations du chapitre 3500 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »), intitulé *Résultat par action*. Ainsi, le résultat par action est calculé d'après le bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires. Le résultat de base par action est calculé à l'aide du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base en circulation au cours de l'exercice doit être majoré du nombre d'actions ordinaires supplémentaires qui auraient été en circulation si les actions ordinaires potentielles dilutives avaient été émises. L'effet dilutif des bons de souscription et des options d'achat d'actions est calculé au moyen de la méthode du rachat d'actions. L'effet dilutif des titres convertibles est calculé au moyen de la méthode de conversion

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

hypothétique. Les nouvelles recommandations ont été appliquées rétroactivement pour retraiter tous les montants de résultat dilué par action dans les présents états financiers consolidés.

iii] Regroupements d'entreprises, écarts d'acquisition et autres actifs incorporels

En date du 1^{er} septembre 2001, la Société a adopté rétroactivement les normes de l'ICCA relatives aux *Regroupements d'entreprises* (chapitre 1581 du Manuel de l'ICCA) et aux *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels* (chapitre 3062 du Manuel de l'ICCA). Le chapitre 1581 du Manuel de l'ICCA exige que tous les regroupements d'entreprises amorcés après le 30 juin 2001 soient comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le chapitre 3062 du Manuel de l'ICCA modifie la comptabilisation de l'amortissement de l'écart d'acquisition pour adopter une démarche liée uniquement à la réduction de valeur; ainsi, l'amortissement de l'écart d'acquisition, y compris les écarts d'acquisition constatés dans le cadre de regroupements d'entreprises passés, a pris fin à la suite de l'adoption de ces normes. L'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels feront l'objet de tests de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent une dépréciation possible.

La Société a évalué ses actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises antérieurs afin de s'assurer que l'affectation des montants aux licences de radiodiffusion, ayant une durée de vie indéfinie, et à l'écart d'acquisition au 1^{er} septembre 2001 était adéquate en vertu des nouvelles recommandations. Au cours du premier trimestre, la direction a testé les montants affectés aux licences de radiodiffusion et conclu qu'aucune provision pour dépréciation n'était requise. Au cours du deuxième trimestre, la direction de la Société a testé les montants affectés à l'écart d'acquisition et, en raison d'une dépréciation de l'écart d'acquisition dans la division Contenu d'environ 150 000 000 \$, dont une portion est attribuable à la récente cession de l'entreprise Klutz, a comptabilisé une charge sans effet sur la trésorerie. Cette charge, qui n'est pas liée à l'exploitation, est constatée à titre de rajustement aux bénéfices non répartis au 1^{er} septembre 2001. Se reporter également à la note 12.

Le résultat de base rajusté par action avant l'amortissement des licences de radiodiffusion et l'écart d'acquisition pour l'exercice terminé le 31 août 2001 a été de 3,98 \$ (3,95 \$ pour le résultat dilué par action).

iv] Reclassement de l'écart d'acquisition et des licences de radiodiffusion

Au cours de l'exercice 2002, dans le cadre de son analyse de l'application, en date du 1^{er} septembre 2001, de la nouvelle méthode de dépréciation à l'égard des éléments non amortis, la Société a reclassé rétroactivement les licences de radiodiffusion dans l'écart d'acquisition, entraînant un reclassement net de 18 995 \$ au 31 août 2001. Ce reclassement a été effectué afin de s'assurer qu'une approche cohérente serait adoptée pour attribuer une juste valeur aux actifs nets incorporels identifiables acquis. Ce reclassement n'a pas eu d'incidence sur les impôts sur les bénéfices futurs et sur le bénéfice net constaté antérieurement.

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

3 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Au cours des exercices 2002 et 2001, la Société a achevé un certain nombre d'acquisitions qui sont résumées ci-dessous :

Les opérations effectuées au cours de l'exercice 2002 sont les suivantes :

[en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages]	Telelatino ^{a)}	WTN ^{b)}	Divers ^{c) d)}	Total
Date d'acquisition réelle	Nov. 2001	Nov. 2001		
Pourcentage acquis	50,5 %	100 %	100 %	
Encaisse, y compris les frais d'opération, déduction faite de l'encaisse acquise				
- Exercice 2002	7 480	55 009	15 231	77 720
- Exercices antérieurs	738	150 079	—	150 817
	8 218	205 088	15 231	228 537
Contrepartie autre qu'en espèces	—	—	8 000	8 000
Frais d'intégration et d'opération, déduction faite des impôts et taxes	30	35	100	165
Contrepartie totale après les frais d'intégration et d'opération	8 248	205 123	23 331	236 702
VALEUR ATTRIBUÉE DES ACTIFS ACQUIS ET DES PASSIFS PRIS EN CHARGE				
Immobilisations corporelles	1 301	3 834	129	5 264
Droits de diffusion et droits cinématographiques	412	4 990	—	5 402
Licences de radiodiffusion	7 424	68 238	2 196	77 858
Écart d'acquisition	6 803	167 959	21 834	196 596
Fonds de roulement hors caisse	(439)	1 721	83	1 365
Dette à long terme	(146)	—	—	(146)
Crédits reportés	(1 106)	(20 500)	(242)	(21 848)
Part des actionnaires sans contrôle	(2 339)	—	—	(2 339)
Passifs d'impôts futurs	(2 277)	(21 119)	(669)	(24 065)
	9 633	205 123	23 331	238 087
Quote-part du bénéfice des entités émettrices constaté au cours des exercices antérieurs	(1 385)	—	—	(1 385)
	8 248	205 123	23 331	236 702

a) Telelatino Network Inc. (« Telelatino »)

En date du 16 novembre 2001, Corus a acquis des actions qui ont accru sa participation totale dans Telelatino de 20 % à 50,5 % pour une contrepartie en espèces de 11 056 250 \$. Telelatino exploite TLN Television, chaîne spécialisée de télévision ethnique diffusant en italien, en espagnol et en

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

anglais. Les résultats d'exploitation sont compris dans les états financiers consolidés de la Société depuis la date d'acquisition.

b) Women's Television Network (« WTN »)

En date du 19 novembre 2001, Corus a acquis de Moffat Communications Ltd. (« Moffat ») toutes les actions en circulation de Lifestyle Television (1994) Limited, laquelle exploite WTN, réseau de télévision spécialisée (relancé le 15 avril 2002 sous le nom de « W Network ») axé sur une programmation à l'intention des femmes, pour une contrepartie en espèces de 205 000 000 \$. Au cours de l'exercice 2001, une somme de 150 000 000 \$ a été avancée à Moffat sur le prix d'achat. Le solde a été versé à la conclusion de l'opération. Les résultats d'exploitation sont compris dans les états financiers consolidés de la Société depuis la date d'acquisition.

c) Tri-Co Broadcasting Limited

En date du 4 janvier 2002, Corus a acquis toutes les actions en circulation de Tri-Co Broadcasting Limited, société possédant et exploitant trois stations de radio à Cornwall, en Ontario, pour une contrepartie en espèces de 4 250 000 \$. Les résultats d'exploitation sont compris dans les états financiers consolidés de la Société depuis la date d'acquisition.

d) DMX Music Services

Aux fins de comptabilisation, Corus a enregistré, en date du 1^{er} mars 2002, son échange de participation avec DMX Music Inc. dans des services d'abonnement de musique numérique à l'intention de clients résidentiels et commerciaux au Canada. L'opération a permis à Corus d'acquérir la participation résiduelle de 20 % dans l'entreprise existante d'abonnements résidentiels au Canada et à DMX Music Inc. d'acquérir l'entière participation dans l'entreprise canadienne existante d'abonnements commerciaux. Corus a acquis des actifs d'une juste valeur attribuée d'environ 19 000 000 \$ sur lesquels environ 11 000 000 \$ ont été versés en espèces.

e) Information pro forma – non vérifiée

Si les acquisitions et les désinvestissements (note 4) effectués au cours de l'exercice terminé le 31 août 2002 avaient eu lieu le 1^{er} septembre 2001, les produits d'exploitation, la perte nette et la perte de base par action consolidés pro forma non vérifiés de la Société auraient été respectivement de 609 803 000 \$, 170 844 000 \$ et 4,10 \$ pour l'exercice terminé le 31 août 2002.

f) WIC Western International Communications Ltd. (« WIC »)

Les coûts d'intégration liés à l'acquisition de WIC au cours de l'exercice 2000 comprennent une provision de 26 489 000 \$ pour les frais directs d'acquisition, la compression de la main-d'œuvre et les frais liés au retrait de certaines activités identifiées au moment de l'acquisition. Ces frais résultent des plans de la Société visant à regrouper les installations, restructurer certaines fonctions

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

et intégrer les réseaux d'exploitation. Le passif comprend 14 629 000 \$ de frais directs d'acquisition, 7 760 000 \$ liés à la compression du personnel cadre et du personnel des ventes, du marketing, de l'exploitation, de la programmation et de l'administration, et 4 100 000 \$ liés à l'expiration de baux et à la fermeture de bureaux. La provision a été incluse dans les passifs nets corporels de WIC. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2002, la Société a imputé 6 117 000 \$ (5 627 000 \$ en 2001) au passif. Par conséquent, au 31 août 2002, un solde de 954 000 \$ demeure dans le montant à verser pour l'acquisition, lié surtout aux compressions de personnel et à l'expiration de baux. Ce solde devrait être grandement réduit d'ici le quatrième trimestre de l'exercice 2003.

Les opérations effectuées au cours de l'exercice 2001 sont les suivantes :

[en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les pourcentages]	Nelvana Limited a]	Métromédia b]	Divers c]	Total
Date d'acquisition réelle	Nov. 2000	Févr. 2001		
Pourcentage acquis	100 %	100 %		
Encaisse, y compris les frais d'opération, déduction faite de l'encaisse acquise				
- Exercice 2001	332 138	129 223	1 335	462 696
- Exercices antérieurs	15 525	39 473	3 500	58 498
Actions de catégorie B sans droit de vote de la Société	211 022	—	—	211 022
	558 685	168 696	4 835	732 216
Frais d'intégration et d'opération, déduction faite des impôts et taxes	1 827	1 194	99	3 120
Contrepartie totale après les frais d'intégration et d'opération	560 512	169 890	4 934	735 336

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

VALEUR ATTRIBUÉE DES ACTIFS ACQUIS ET DES PASSIFS PRIS EN CHARGE

Immobilisations corporelles	14 880	3 806	690	19 376
Crédits d'impôt à recevoir	27 003	—	—	27 003
Droits de diffusion et droits cinématographiques	—	—	3 795	3 795
Placements dans des films	112 077	—	—	112 077
Placements	30 203	—	—	30 203
Écart d'acquisition	449 200	162 673	809	612 682
Licences de radiodiffusion	—	38 854	—	38 854
Fonds de roulement hors caisse	59 154	5 397	869	65 420
Dette à long terme	(93 957)	(21 582)	(1 229)	(116 768)
Crédits reportés	(3 350)	(9 900)	—	(13 250)
Passifs d'impôts futurs	(34 698)	(9 358)	—	(44 056)
	560 512	169 890	4 934	735 336

Nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote émises	5 047 532	—	—	5 047 532
--	-----------	---	---	-----------

a) Nelvana Limited

Nelvana Limited [« Nelvana »] est un producteur et distributeur international d'émissions et de produits pour enfants. Au 31 août 2000, la Société possédait une participation d'environ 6,7 % dans Nelvana.

Le 14 novembre 2000, Corus a terminé la souscription des actions comportant droit de vote subalterne en circulation de Nelvana déposées dans le cadre de l'offre visant la totalité des actions comportant droit de vote subalterne de Nelvana effectuée par Corus et 1421711 Ontario Inc. le 20 octobre 2000. À la réalisation de l'offre, Corus et 1421711 Ontario Inc. détenaient 97,7 % des actions comportant droit de vote subalterne en circulation de Nelvana. En date du 2 janvier 2001, Corus a conclu l'acquisition obligatoire de la participation restante de 2,3 % dans Nelvana, ce qui a fait de Nelvana une filiale en propriété exclusive de Corus. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple et les résultats d'exploitation ont été inclus dans les états financiers consolidés de la Société à partir du 15 novembre 2000.

Le 24 août 2001, le CRTC a accordé à Corus le droit d'acquérir la participation de 20 % de Nelvana dans TELETOON Canada Inc. Par conséquent, ce placement a été comptabilisé au coût avant l'approbation du CRTC le 24 août 2001, puis à la valeur de consolidation par la suite.

Les frais d'intégration liés à l'acquisition de Nelvana incluent une provision de 2 978 000 \$ pour les frais directs d'acquisition et les compressions de personnel identifiés au moment de l'acquisition. Les compressions de personnel résultent des plans de la Société visant à regrouper les fonctions du siège social étant donné que Nelvana a cessé d'être une société ouverte autonome. Les passifs incluaient 237 000 \$ de frais directs d'acquisition, 1 141 000 \$ de pénalités sur les remboursements de dettes et 1 600 000 \$ pour les compressions du personnel cadre. Au cours de

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

l'exercice terminé le 31 août 2002, la Société a imputé 1 124 000 \$ au passif. Par conséquent, au 31 août 2002, un solde de 546 000 \$ (1 670 000 \$ en 2001) demeure dans le montant à verser pour l'acquisition, lié surtout aux compressions de personnel. Ce solde devrait être grandement réduit d'ici le quatrième trimestre de l'exercice 2003.

b) Diffusion Métromédia CMR Inc. [« Métromédia »]

Métromédia exploite six stations de radio au Québec. Au 31 août 2000, la Société détenait une participation de 29,9 % dans Les Placements Belcand Mont-Royal Inc. [« Belcand »], société mère de Métromédia.

En date du 28 février 2001, Corus a acquis la participation restante de 70,1 % dans Belcand. À la conclusion de l'opération, Belcand est devenue une filiale en propriété exclusive de Corus. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple et les résultats d'exploitation ont été inclus dans les états financiers consolidés de la Société depuis la date d'acquisition.

Les frais d'intégration liés à l'acquisition de Métromédia incluent une provision de 1 609 000 \$ pour les frais directs d'acquisition et les compressions de personnel identifiés au moment de l'acquisition. Les compressions de personnel résultent des plans de la Société visant à regrouper les installations, restructurer certaines fonctions et intégrer les réseaux d'exploitation. Les passifs incluaient 459 000 \$ de frais directs d'acquisition et 1 150 000 \$ de compressions du personnel cadre et du personnel des ventes, du marketing, de l'exploitation, de la programmation et du personnel administratif. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2002, la Société a imputé au passif 1 008 000 \$ (370 000 \$ en 2001). Par conséquent, au 31 août 2002, un solde de 231 000 \$ demeure dans le montant à verser pour l'acquisition qui devrait être grandement réduit d'ici le quatrième trimestre de l'exercice 2003.

c) Balmur Corus Music Inc. [« BCM »]

BCM est une entreprise spécialisée en production musicale et télévisuelle. Au 31 août 2000, la Société détenait une participation de 50 % dans BCM.

En date du 31 mars 2001, Corus a acquis la participation restante de 50 % dans BCM pour un montant de 3 725 000 \$. À la conclusion de l'opération, BCM est devenue une filiale en propriété exclusive de Corus. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple et les résultats d'exploitation sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société depuis la date d'acquisition (note 21).

d) WIC Western International Communications Ltd. (« WIC »)

Les coûts d'intégration liés à l'acquisition de WIC au cours de l'exercice 2000 comprennent une provision de 26 489 000 \$ pour les frais directs d'acquisition, la compression de la main-d'œuvre

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

et les frais liés au retrait de certaines activités identifiées au moment de l'acquisition. Ces frais résultent des plans de la Société visant à regrouper les installations, restructurer certaines fonctions et intégrer les réseaux d'exploitation. Le passif comprend 14 629 000 \$ de frais directs d'acquisition, 7 760 000 \$ liés à la compression du personnel cadre et du personnel des ventes, du marketing, de l'exploitation, de la programmation et de l'administration, et 4 100 000 \$ liés à l'expiration de baux et à la fermeture de bureaux. La provision a été incluse dans les passifs nets corporels de WIC. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2001, la Société a imputé 5 627 000 \$ (13 791 000 \$ en 2000) au passif. Par conséquent, au 31 août 2001, un solde de 7 071 000 \$ demeurait dans le montant à verser pour l'acquisition, lié surtout aux compressions de personnel et à l'expiration de baux. Ce solde devrait être grandement réduit d'ici le quatrième trimestre de l'exercice 2003.

4 DÉSIGNIFICATIONS

a) Klutz

Le 8 avril 2002, Corus a vendu Klutz, sa maison d'édition américaine, à Scholastic Inc. pour un montant au comptant d'environ 68 000 000 \$ (43 000 000 \$ US) auquel s'ajoutent les bénéfices futurs de trois exercices fondés sur les produits d'exploitation entraînant un gain avant impôts d'environ 900 000 \$. Une contrepartie supplémentaire, lorsqu'il sera possible de la déterminer et qu'elle aura été gagnée, sera comptabilisée à titre de gain tiré de la vente.

b) Corus VC Ltd.

En date du 31 mai 2002, Corus a vendu la totalité de ses actions en circulation de Corus VC Ltd., qui exploite le service de télévision à la carte de Viewer's Choice, à Shaw Communications Inc. (« Shaw ») pour une contrepartie de 33 000 000 \$. L'opération a entraîné un gain avant impôts d'environ 3 000 000 \$.

c) The Comedy Network Inc.

Le 11 octobre 2001, Corus a acquis une participation additionnelle de 14,95 % dans The Comedy Network Inc. accroissant sa participation totale à 29,9 %. Cette chaîne spécialisée offre une programmation comme des séries humoristiques canadiennes et étrangères, des sketches humoristiques, des émissions de variétés et d'intérêt général. Le 18 décembre 2001, Corus a cédé sa participation de 29,9 % à CTV Inc. pour une contrepartie au comptant de 36 000 000 \$, entraînant un gain avant impôts d'environ 17 967 000 \$. Ce placement a été comptabilisé au moyen de la méthode de comptabilisation à la valeur d'acquisition pour toute la période.

d) CHAU-TV

En date du 28 février 2001, Corus a vendu CHAU-TV, sa station de télévision traditionnelle au Québec, pour le prix de base de 7 000 000 \$ auquel s'ajoutent une autre contrepartie et un

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

rajustement du fonds de roulement d'environ 1 800 000 \$, entraînant un gain avant impôts d'environ 900 000 \$.

e) **The Family Channel Inc.**

En date du 30 mai 2001, Corus a vendu sa participation de 50 % dans The Family Channel Inc., détenue par une filiale en propriété exclusive, à Astral Media inc. pour 126 900 000 \$, entraînant un gain avant impôts d'environ 102 000 000 \$.

5 COENTREPRISES

Les montants suivants, inclus dans les présents états financiers consolidés, représentent la quote-part de la Société dans les coentreprises :

[en milliers de dollars canadiens]	2002	2001
Bilans		
Actif	9 243	3 092
Passif	11 818	2 072
Capitaux propres (déficit)	(2 575)	1 020
États des résultats		
Produits d'exploitation	2 385	—
Charges d'exploitation	8 137	—
Perte nette	(5 752)	—
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	(4 279)	—
Activités d'investissement	(8 558)	(1 954)
Activités de financement	12 837	1 954

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

6 DÉBITEURS

[en milliers de dollars canadiens]	2002 \$	2001 \$
Comptes clients	163 558	168 481
Montant à recevoir de coentrepreneurs	—	2 442
Dividendes à recevoir	—	1 632
TPS à recevoir	337	1 602
Autres créances	5 603	5 663
	169 498	179 820
Moins la provision pour créances irrécouvrables	2 848	4 811
	166 650	175 009

7 STOCKS

[en milliers de dollars canadiens]	2002 \$	2001 \$
Matières premières	—	5 419
Produits finis	4 230	19 312
	4 230	24 731

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

8 PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS

[en milliers de dollars canadiens]	2002 \$	2001 \$
Placements à la valeur de consolidation		
Telelatino Network Inc. [participation de 20 % jusqu'au 16 novembre 2001 et de 50,5 % par la suite] [note 3]	—	2 027
TELETOON Canada Inc. [participation de 20 % jusqu'au 24 août 2001 et de 40 % par la suite] [note 3]	37 733	33 273
The Locomotion Channel/Locomotion Channel B.V. i]	13 368	—
Placements au coût		
Women's Television Network [note 3]	—	150 079
Astral Media inc. [valeur marchande : 7 654 \$ en 2002; 99 027 \$ en 2001] ii]	13 861	114 576
Divers [note 28]	19 793	19 799
	84 755	319 754

ij) The Locomotion Channel/Locomotion Channel B.V.

Le 17 mai 2002, la Société a acquis une participation de 50 % dans The Locomotion Channel, service de télévision payante axée sur l'animation d'action, pour une contrepartie maximale d'environ 16 250 000 \$ (10 500 000 \$ US) moins une retenue de garantie en prévision de certains changements économiques qui pourraient avoir une incidence sur les produits d'exploitation prévus. Une contrepartie au comptant d'environ 13 000 000 \$ (8 400 000 \$ US) a été versée au cours du troisième trimestre de l'exercice 2002. Le placement a été comptabilisé à la valeur de consolidation depuis la date d'acquisition.

ii) Astral Media inc.

Au cours de l'exercice 2001, la Société a acquis, par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive, 2 029 000 actions sans droit de vote de catégorie A et 145 600 actions avec droit de vote subalterne de catégorie B d'Astral Media inc. auprès de Shaw pour environ 110 000 000 \$. Ces actions ont été données en garantie de l'emprunt titrisé comme décrit à la note 14.

Le 31 octobre 2001, la Société a cédé, par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive, 1 000 000 d'actions sans droit de vote de catégorie A d'Astral Media inc. en contrepartie de 43 000 000 \$, entraînant une perte avant impôts d'environ 4 700 000 \$. Ces actions ont été données en garantie de l'emprunt titrisé qui est venu à échéance comme décrit à la note 14.

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

Le 2 avril 2002, le solde de 1 000 000 d'actions sans droit de vote de catégorie A données en garantie de l'emprunt titrisé a été cédé pour 50 500 000 \$, entraînant un gain avant impôts d'environ 2 250 000 \$. L'emprunt titrisé a été totalement remboursé à la vente des actions. Se reporter également à la note 14.

9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

[en milliers de dollars canadiens]	2002		2001	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Coût \$	Amortissement cumulé \$
Équipement de tête de ligne pour la radiodiffusion	28 565	19 096	43 865	24 941
Équipement de production	81 266	53 835	59 144	37 082
Améliorations locatives	29 418	11 648	23 229	9 743
Immeubles	21 624	6 124	19 351	5 279
Matériel informatique	33 792	20 785	19 092	11 434
Mobilier et accessoires	23 972	14 994	27 834	16 313
Divers	2 533	1 873	11 899	2 933
	221 170	128 355	204 414	107 725
Terrain	8 026	—	8 255	—
	229 196	128 355	212 669	107 725
Valeur comptable nette	100 841		104 944	

L'amortissement prévu dans les comptes à l'égard des immobilisations corporelles a totalisé 25 858 000 \$ [19 960 000 \$ en 2001; 8 995 000 \$ en 2000].

10 PLACEMENTS DANS DES FILMS

[en milliers de dollars canadiens]	2002 \$	2001 \$
Projets en voie d'élaboration, déduction faite des avances	4 140	7 287
Projets en cours	26 825	30 745
Projets réalisés et droits de distribution	109 636	108 551
	140 601	146 583

[retraité – note 2 b)]

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

Au cours de l'exercice 2002, la Société a réduit son placement dans des films et des émissions télévisées du montant prévu des crédits d'impôt à la production du Canada et de l'Ontario totalisant 15 392 000 \$ [11 600 000 \$ en 2001].

La Société estime que 60 % des frais non amortis liés à la cinématographie, à l'exception des frais d'acquisition de cinémathèques, seront amortis au terme de trois ans à partir du 31 août 2002. Au moins 80 % de ces coûts devraient être amortis d'ici cinq ans.

La Société tire également des produits des productions qui ont été entièrement amorties au cours des exercices précédents et qui ne sont pas évaluées dans les comptes.

11 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

[en milliers de dollars canadiens]	2002		2001	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Coût \$	Amortissement cumulé \$
Frais de financement et frais de montage de la facilité de crédit	27 925	4 786	9 932	2 392
Gains de change à la conversion de la dette à long terme	—	—	16 288	—
Frais de démarrage des nouveaux réseaux spécialisés	12 796	6 858	9 133	2 550
Frais de publicité et de promotion pour la réorganisation des stations de radio, de la télévision spécialisée et de la télévision payante	11 366	3 140	6 481	151
Divers	1 318	1 135	1 261	1 055
	53 405	15 919	43 095	6 148
Valeur comptable nette		37 486		36 947

L'amortissement comptabilisé à l'égard des charges constatées d'avance a totalisé 7 709 000 \$ [3 529 000 \$ en 2001; 1 952 000 \$ en 2000].

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

12 LICENCES DE RADIODIFFUSION, AUTRES ACTIFS INCORPORELS ET ÉCART D'ACQUISITION

[en milliers de dollars canadiens]	2002		2001	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
			<i>[retraité, note 2 b)]</i>	
Licences de radiodiffusion et autres actifs incorporels	531 155	48 561	469 896	48 757
Écart d'acquisition	815 053	33 680	966 579	33 947
	1 346 208	82 241	1 436 475	82 704

Les variations de la valeur comptable des licences de radiodiffusion, des autres actifs incorporels et de l'écart d'acquisition depuis le 31 août 2001 se résument comme suit :

[en milliers de dollars canadiens]	2001	Acquisitions	Cessions	Pertes de valeur	Amortissement/ divers	2002
	<i>[retraité – note 2 b)]</i>					
Licences de radiodiffusion et autres actifs incorporels	421 139	87 687	(16 403)	(9 532)	(297)	482 594
Écart d'acquisition						
Télévision	137 437	193 635	(8 722)	(3 240)	(55)	319 055
Radio	412 931	2 312	—	—	(263)	414 980
Contenu						
Production et distribution	241 093	—	—	(216 000)	(140)	24 953
Produits de marque	141 171	649	(35 435)	(84 000)	—	22 385
	932 632	196 596	(44 157)	(303 240)	(458)	781 373

En février 2002, le total de la perte de valeur de l'écart d'acquisition de 150 000 000 \$ a été constaté à la suite de l'adoption du chapitre 3062 du Manuel de l'ICCA et a été pris en compte à titre de rajustement aux bénéfices non répartis au 1^{er} septembre 2001. Le total de la perte de valeur de l'écart d'acquisition comprenait 66 000 000 \$ liés aux activités de production et de distribution et 84 000 000 \$ liés aux activités relatives aux produits de marque.

La Société a choisi le 31 août pour effectuer son test de dépréciation annuel et a établi une autre perte de valeur de l'écart d'acquisition au cours de l'exercice 2002 de 153 240 000 \$, dont 150 000 000 \$ liés aux activités de production et de distribution de la division Contenu et 3 240 000 \$ liés à la division

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

Télévision. Pour calculer le montant de la perte de valeur, la direction a utilisé la méthode de la juste valeur fondée sur des multiplicateurs d'entreprises comparables appliqués au bénéfice d'exploitation prévu qui sert à l'évaluation du rendement des unités d'exploitation.

L'amortissement prévu dans les comptes à l'égard des licences de radiodiffusion, des autres actifs incorporels et de l'écart d'acquisition a totalisé 297 000 \$ [42 429 000 \$ en 2001; 11 431 000 \$ en 2000]. Au cours de 2002, les actifs incorporels ayant une durée de vie limitée ont été amortis.

13 CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

[en milliers de dollars canadiens]	2002 \$	2001 \$
Comptes fournisseurs	96 408	77 237
Droits d'émission à payer	34 943	34 141
Intérêts à payer	27 836	172
Restructuration	11 342	—
Frais d'acquisition et d'intégration	1 883	10 182
Paiements de participation à des tiers	3 922	5 632
TPS à payer	896	1 057
Divers	1 047	11 881
	178 277	140 302

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

14 EMPRUNT TITRISÉ

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2001, Corus a signé un contrat d'emprunt avec un établissement financier pour 89 500 000 \$, montant garanti par 2 000 000 d'actions de Astral Media inc. [les « actions de Astral »]. L'emprunt a été entièrement remboursé le 31 octobre 2001, et un nouveau contrat d'emprunt a été signé pour un montant de 44 750 000 \$ garanti par 1 000 000 d'actions de Astral. L'emprunt a été entièrement remboursé le 30 avril 2002 [note 8].

15 DETTE À LONG TERME

[en milliers de dollars canadiens]	2002 \$	2001 \$
Emprunts bancaires a]	61 558	614 518
Billets subordonnés de premier rang b]	584 550	—
Divers	2 897	6 283
	649 005	620 801
Moins la tranche échéant à moins d'un an	2 391	6 382
	646 614	614 419

a) Emprunts bancaires

La Société compte une facilité d'emprunt d'exploitation renouvelable de 25 000 000 \$ avec des taux d'intérêt et des options d'emprunt identiques à ceux contenus dans les facilités de crédit décrites ci-dessous.

Un syndicat de banques a consenti à la Société diverses facilités de crédit [la « facilité »], qui s'élevaient au 31 août 2002 à 427 500 000 \$, dont 277 500 000 \$ sont renouvelables mais de manière décroissante jusqu'à son remboursement le 31 août 2006. Au 31 août 2002, 215 942 000 \$ de la tranche de 277 500 000 \$ de la facilité n'étaient pas utilisés. Le solde de la facilité, soit 150 000 000 \$, est une facilité de crédit renouvelable échéant le 29 avril 2003, mais qui peut être prolongée au gré de la Société pour une période supplémentaire de 364 jours. Au 31 août 2002, aucun retrait n'avait été effectué sur la facilité. La Société dispose de fonds en dollars canadiens et en dollars américains. Au 31 août 2002, la tranche américaine des emprunts bancaires s'élevait à 35 000 000 \$ US [54 558 000 \$ CA] [147 000 000 \$ US (228 000 000 \$ CA) en 2001].

Les taux d'intérêt sur le solde des emprunts bancaires fluctuent en fonction des taux d'acceptations bancaires canadiennes et du TIOL et ont été de 6,7 % en moyenne pour l'exercice terminé le 31 août 2002 [6,8 % en 2001].

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

Au 31 août 2001, la Société comptait un emprunt à terme non renouvelable impayé de 147 000 000 \$ US [228 000 000 \$ CA convertis au taux de change en date du 31 août 2001] ainsi qu'un swap de taux d'intérêt et de devises sur la dette libellée en dollars américains pour fixer le taux d'intérêt à 11,4 % et l'obligation pour les paiements de l'intérêt et du capital à 212 000 000 \$ CA. Au cours de l'exercice, l'emprunt à terme non renouvelable a été entièrement remboursé, et le swap de taux d'intérêt et de devises a été résilié.

Les banques détiennent en garantie une charge de premier rang sur tous les actifs et toutes les entreprises de Corus et de certaines filiales de Corus comme indiqué dans les contrats de crédit. De même, des garanties illimitées sont fournies par certaines filiales. En vertu des facilités de crédit, la Société s'est engagée à maintenir certaines restrictions financières. La Société respectait les clauses restrictives auxquelles elle s'était engagée dans le cadre des emprunts bancaires au 31 août 2002.

b) Billets subordonnés de premier rang

Le 7 mars 2002, Corus a émis, pour un capital total de 375 000 000 \$ US, des billets subordonnés de premier rang, 8 ¾ % [les « billets »] venant à échéance en 2012, à un prix représentant 99,186 % du capital global.

La Société a conclu des swaps de taux d'intérêt et de devises pour fixer l'obligation quant aux paiements de l'intérêt et du capital sur les billets. Ces swaps ont entraîné un taux d'intérêt effectif de 9,33 % sur l'équivalent en dollars canadiens de la dette américaine. Le taux de change applicable à la tranche capital de la dette a été fixé à 1,6107 \$ CA, soit un capital d'approximativement 604 000 000 \$ CA.

Le produit net de ce placement a servi à rembourser la dette existante, y compris le remboursement total final des emprunts à échéance dégressive de la Société de 294 000 000 \$ CA échéant le 31 août 2007. Par conséquent, la Société a mis fin aux swaps de taux d'intérêt et de devises de 147 000 000 \$ US relativement à un emprunt à échéance dégressive qui avaient fixé le taux d'intérêt à 11,4 % et l'obligation pour les paiements de l'intérêt et du capital de à 212 000 000 \$ CA, entraînant une perte hors caisse sur opération de couverture d'environ 17 636 000 \$.

Les remboursements du capital de la dette à long terme pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite se présentent à peu près comme suit :

[en milliers de dollars canadiens]	\$
2003	2 391
2004	367
2005	—
2006	61 558
2007	—
Par la suite	584 689
	<hr/> 649 005

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

16 CRÉDITS REPORTÉS

[en milliers de dollars canadiens]	2002 \$	2001 \$
Avantages consentis par le CRTC	54 756	39 855
Gains de change à la conversion de la dette à long terme	19 450	3 262
Produits non constatés tirés des droits de distribution et d'octroi de licences de films	1 511	11 413
Divers	914	1 714
	76 631	56 244

17 CAPITAL SOCIAL

AUTORISÉ

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie A participantes [« actions de catégorie A comportant droit de vote »], d'actions de catégorie B participantes sans droit de vote [« actions de catégorie B sans droit de vote »], d'actions privilégiées de catégorie A et d'actions privilégiées de catégories 1 et 2.

Les actions de catégorie A comportant droit de vote sont convertibles en tout temps en un nombre équivalent d'actions de catégorie B sans droit de vote. Les actions de catégorie B sans droit de vote sont convertibles en un nombre équivalent d'actions de catégorie A comportant droit de vote dans de rares cas.

Les actions privilégiées de catégorie A sont rachetables en tout temps au gré de Corus et rachetables en tout temps au gré d'un porteur d'une action privilégiée de catégorie A pour un montant égal à la contrepartie reçue par Corus au moment de l'émission de ces actions privilégiées de catégorie A. Les porteurs des actions privilégiées de catégorie A ont le droit de recevoir un dividende non cumulatif à un taux que le conseil d'administration de Corus peut déterminer sur le montant du rachat des actions privilégiées de catégorie A. Toute action privilégiée de catégorie 1, action privilégiée de catégorie 2, action de catégorie A comportant droit de vote et action de catégorie B sans droit de vote ont infériorité de rang sur les actions privilégiées de catégorie A et sont soumises, à tous les égards, aux privilèges, droits, conditions, restrictions et interdictions se rattachant aux actions privilégiées de catégorie A, y compris à l'égard du paiement de dividendes.

Les actions privilégiées de catégories 1 et 2 peuvent être émises en une ou plusieurs séries avec les attributs conçus par le conseil d'administration. Les actions privilégiées de catégorie 1 ont priorité de rang sur les actions privilégiées de catégorie 2.

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

En cas de liquidation ou de dissolution de Corus ou d'une distribution d'actifs de Corus aux fins de liquider ses affaires, les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A ont droit à un paiement prioritaire par rapport à toutes les autres catégories d'actions jusqu'à concurrence du montant du rachat des actions privilégiées de catégorie A, mais n'auront pas droit à tout montant excédentaire. Les biens et actifs restants seront disponibles pour les distributions aux porteurs d'actions de catégorie A comportant droit de vote et de catégorie B sans droit de vote qui seront payées ou distribuées équitablement, action pour action, respectivement entre les porteurs des actions de catégorie A comportant droit de vote et des actions de catégorie B sans droit de vote, sans préférence ou distinction.

ÉMIS ET EN CIRCULATION

Les opérations depuis le 31 août 2000 sur les actions de catégorie A comportant droit de vote et les actions de catégorie B sans droit de vote sont résumées comme suit :

[en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions]	ACTIONS DE CATÉGORIE A COMPORTANT DROIT DE VOTE		ACTION DE CATÉGORIE B SANS DROIT DE VOTE		TOTAL
	NBRE	\$	NBRE	\$	
Solde au 31 août 2000	1 851 709	28 679	35 673 574	642 015	670 694
Conversion d'actions de catégorie A comportant droit de vote en actions de catégorie B sans droit de vote	(9 032)	(140)	9 032	140	—
Émission d'actions dans le cadre du régime d'options sur actions	—	—	31 060	800	800
Émises à l'acquisition d'entreprises [note 3]	—	—	5 047 532	211 022	211 022
Solde au 31 août 2001	1 842 677	28 539	40 761 198	853 977	882 516
Conversion d'actions de catégorie A comportant droit de vote en actions de catégorie B sans droit de vote	(3 965)	(61)	3 965	61	—
Émission d'actions dans le cadre du régime d'options sur actions	—	—	37 425	944	944
Prêts aux dirigeants en vue de l'achat d'actions	—	—	—	(2 045)	(2 045)
Solde au 31 août 2002	1 838 712	28 478	40 802 588	852 937	881 415

RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

En vertu du régime d'options sur actions de la société (le « régime »), la Société peut attribuer des options d'achat d'actions de catégorie B sans droit de vote à des dirigeants, administrateurs, employés ou conseillers admissibles de la Société. Le nombre maximal d'actions qui peut être réservé aux fins d'émission en vertu du régime est de 2 852 670 actions. Toutes les options sont attribuées pour des

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

durées ne dépassant pas dix ans à partir de la date d'attribution. Le prix d'exercice de chaque option équivaut au cours des actions de la Société à la date d'attribution. Les options s'acquiert à raison de 25 % aux premier, deuxième, troisième et quatrième anniversaires de la date d'attribution.

Voici un sommaire des options en cours au 31 août 2002 et des modifications survenues depuis le 31 août 2000 :

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En cours au 31 août 2000	927 250	25,48
Attribuées	970 443	39,94
Exercées	(31 060)	25,73
Annulées	(8 700)	35,61
En cours au 31 août 2001	1 857 933	32,98
Attribuées	927 742	30,14
Exercées	(37 425)	25,25
Annulées	(129 212)	32,44
En cours au 31 août 2002	2 619 038	32,11

Au 31 août 2002, les options en cours étaient comme suit :

DATE D'ÉCHÉANCE	OPTIONS EN COURS			OPTIONS EXERÇABLES	
	NBRE	FOURCHETTE DES PRIX D'EXERCICE (\$)	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)	NBRE	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)
2005	833 575	25,25 – 37,00	25,78	527 503	25,84
2006	891 663	34,50 – 44,00	40,02	183 496	40,10
2007	893 800	23,80 – 34,99	27,06	—	—
	2 619 038	23,80 – 44,00	32,11	710 999	29,52

Le 1^{er} septembre 2002, la Société a attribué 535 000 autres options d'achat d'actions de catégorie B sans droit de vote aux dirigeants, administrateurs, employés et conseillers admissibles de la Société, sous réserve de l'approbation de la modification du régime par les actionnaires. Ces options peuvent être exercées à raison de 20,25 \$ l'action.

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

DIVIDENDES

Les porteurs d'actions de catégorie A comportant droit de vote et d'actions de catégorie B sans droit de vote ont le droit de recevoir les dividendes que le conseil d'administration décide de déclarer sur chaque action lorsque ces dividendes sont déclarés ou versés. Les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote ont le droit de recevoir au cours de chaque période de dividende, avant le paiement des dividendes sur les actions de catégorie A comportant droit de vote, un dividende additionnel de 0,01 \$ l'action par année. Ce dividende additionnel est sujet à un rajustement au prorata en cas de regroupements futurs ou de divisions futures des actions et en cas d'émission d'actions sous forme de dividende en actions. Après le versement ou la mise de côté pour paiement des dividendes non cumulatifs additionnels sur les actions de catégorie B sans droit de vote, les porteurs d'actions de catégorie A comportant droit de vote et d'actions de catégorie B sans droit de vote participent à égalité de rang, à raison d'une action par action, à tous les dividendes ultérieurs déclarés.

PRÊTS AUX DIRIGEANTS EN VUE DE L'ACHAT D' ACTIONS

En octobre 2001, le conseil d'administration de la Société a autorisé l'attribution de prêts à certains de ses dirigeants afin de financer l'acquisition d'actions de catégorie B sans droit de vote de la Société sur le libre marché. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2002, la Société a consenti des prêts pour un montant global de 2 045 000 \$ à certains dirigeants admissibles. Ces prêts ne comportent pas d'intérêt et sont garantis par un billet à ordre et les actions de catégorie B sans droit de vote pertinentes. Chaque prêt a une durée de dix ans à compter du 1^{er} décembre 2001 et comporte des paiements annuels équivalant à 10 % du capital initial ou à 10 % de la prime avant impôts et taxes du salarié pour le dernier exercice complet de la Société, selon le montant le plus élevé des deux. Au 31 août 2002, la valeur marchande des actions détenues en garantie des prêts était de 928 462 \$.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

18 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

- a] Les impôts sur les bénéfices futurs reflètent les incidences fiscales nettes des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. Les composantes importantes des passifs et actifs d'impôts futurs de la Société en date du 31 août se présentent comme suit :

[en milliers de dollars canadiens]	2002 \$	2001 \$
		[retraité – note 2 b)]
PASSIF D'IMPÔTS FUTURS		
Charges constatées d'avance déduites aux fins fiscales mais capitalisées aux fins comptables	7 424	6 765
Déduction pour amortissement en sus de l'amortissement comptable	919	747
Bénéfice de coentreprises reporté	3 468	5 642
Écarts entre la valeur fiscale et la valeur comptable des placements	46 384	45 968
Licences de radiodiffusion et autres immobilisations incorporelles	116 491	96 342
Écarts dans l'équation du prix d'achat	25 000	27 539
Divers, montant net	10 136	3 216
Total du passif d'impôts futurs	209 822	186 219
ACTIF D'IMPÔTS FUTURS		
Amortissement comptable en sus de la déduction pour amortissement	20 733	5 768
Obligations d'emploi constatées sur l'équation d'achat	338	343
Reports en avant de pertes, déduction faite des provisions pour moins-value	22 483	8 821
Charges reportées déduites aux fins comptables et dépassant le montant aux fins fiscales	2 989	473
Écarts entre la valeur fiscale et la valeur comptable des placements	1 619	—
Écarts entre la valeur fiscale et la valeur comptable des produits constatés	6 627	4 303
Écarts dans l'équation du prix d'achat	756	4 565
Divers, montant net	1 852	317
Total de l'actif d'impôts futurs	57 397	24 590
Passif d'impôts futurs net	152 425	161 629

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

- b] Les composantes importantes de la charge d'impôts (du recouvrement d'impôts) sur les bénéfices attribuable aux activités d'exploitation se présentent comme suit :

[en milliers de dollars canadiens]	2002 \$	2001 \$	2000 \$
Impôts exigibles	29 790	51 248	11 599
Charge (recouvrement) d'impôts futurs rattaché(e) à l'apparition et à la résorption des écarts temporaires	(8 522)	(15 474)	63 508
Recouvrement d'impôts futurs découlant de la constatation des pertes subies durant l'année de pertes	(17 541)	(4 986)	(8 007)
Recouvrement d'impôts futurs découlant de modifications du taux d'imposition	(160)	(42 258)	(2 032)
Divers	(8 713)	8 377	702
Charge (recouvrement) d'impôts	(5 146)	(3 093)	65 770

- c] Le rapprochement des impôts sur les bénéfices attribuables aux activités d'exploitation calculés aux taux prévus par la loi pour la charge d'impôts (le recouvrement d'impôts) se présente comme suit :

[en milliers de dollars canadiens]	2002		2001		2000	
	MONTANT \$	%	MONTANT \$	%	MONTANT \$	%
Impôts aux taux fédéral et provinciaux combinés	(68 185)	39,8	53 457	42,7	95 658	43,5
Écarts par rapport aux taux d'impôts prévus par la loi se rapportant à ce qui suit :						
Amortissement de l'écart d'acquisition	63 640	(37,2)	14 462	11,6	1 362	0,6
Tranche non imposable des gains en capital nets à la vente de placements	(16 345)	9,5	(40 329)	(32,2)	(30 263)	(13,8)
Réduction des impôts sur les bénéfices futurs découlant de la réduction du taux d'impôt prévu par la loi	(160)	0,1	(42 258)	(33,8)	(2 032)	(0,9)
Résorption des écarts temporaires de de la période visée comptabilisés auparavant d'après les taux d'impôt à long terme	8 451	(4,9)	2 658	2,1	—	—
Divers	7 453	(4,3)	8 917	7,1	1 045	0,5
	(5 146)	3,0	(3 093)	(2,5)	65 770	29,9

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

d] La Société comptabilise comme des actifs d'impôts futurs l'avantage des crédits d'impôt à l'investissement et les reports en avant de pertes en capital dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que l'avantage se matérialisera. Au 31 août 2002, la Société avait des reports en avant de pertes disponibles d'environ 76 500 000 \$ qui viennent à échéance entre 2003 et 2009. Un actif d'impôts futurs de 22 400 000 \$ [8 800 000 \$ en 2001] a été constaté à l'égard de ces reports en avant, déduction faite d'une provision pour moins-value de 5 000 000 \$ [2 000 000 \$ en 2001].

Les reports en avant de pertes disponibles viendront à échéance comme suit :

[en milliers de dollars canadiens]	\$
2003	1 100 000
2004	1 700 000
2005	1 400 000
2006	4 400 000
2007	700 000
2008	4 100 000
2009	48 500 000
2021	4 500 000
2022	300 000
Sans échéance – pertes en capital	9 800 000
	<hr/> 76 500 000

19 INFORMATION SECTORIELLE

Les activités commerciales de la Société sont menées par les trois secteurs d'exploitation isolables suivants :

A] RADIODIFFUSION [« RADIO »]

Le secteur de la radio comprend 50 stations de radio, sous réserve de l'approbation par le CRTC du désinvestissement dans deux stations de radio d'Oshawa [49 stations de radio en 2001], situées principalement dans les centres urbains à croissance élevée au Canada. Les produits sont tirés de la publicité diffusée par ces stations.

B] TÉLÉVISION

Le secteur de la télévision inclut des participations dans plusieurs réseaux de télévision spécialisée, des services de télévision payante et de télévision à la carte, plusieurs stations de télévision traditionnelle, des services audionumériques et des services de publicité par câble. Les produits proviennent des frais d'abonnement des stations affiliées et de la publicité.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

C] CONTENU

Le secteur du contenu englobe la production et la distribution de films et d'émissions de télévision et l'entreprise de produits de consommation sous marque [auparavant les entreprises octroyant les licences pour les produits dérivés et les entreprises d'édition] de Nelvana, laquelle a été acquise au cours de l'exercice 2001. Les produits d'exploitation sont tirés de l'octroi de licence pour les films et les émissions privés, de l'octroi de licence pour les produits dérivés et de l'édition.

Les conventions comptables des secteurs sont identiques à celles décrites dans le sommaire des principales conventions comptables. La direction évalue le rendement de ces secteurs d'activité d'après les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation et charges générales et administratives.

a] Produits d'exploitation et marge bénéficiaire

[en milliers de dollars canadiens]	2002 \$	2001 \$	2000 \$
PRODUITS			
Radio	211 416	191 773	86 241
Télévision	284 684	228 693	142 989
Contenu			
Production et distribution	99 357	81 287	—
Produits de consommation sous marque	60 558	56 119	—
Éliminations	(3 231)	(1 047)	—
	652 784	556 825	229 230
BÉNÉFICE SECTORIEL			
Radio	52 853	48 063	26 700
Télévision	90 051	73 728	42 846
Contenu			
Production et distribution	(28 797)	8 509	—
Produits de consommation sous marque	7 843	3 616	—
Siège social	(4 871)	(9 461)	(4 010)
Éliminations	(583)	(539)	—
	116 496	123 916	65 536

Pour l'exercice terminé le 31 août 2002, les charges sectorielles au titre du siège social de 4 871 000 \$ [9 461 000 \$ en 2001 et 4 010 000 \$ en 2000] représentent le coût additionnel des frais indirects qui ne sont pas affectés aux secteurs d'exploitation.

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

Au cours de l'exercice 2002, deux clients ont représenté environ 25 % et 8 % des produits tirés de la production et de la distribution du secteur du contenu.

Les produits bruts proviennent des régions géographiques suivantes selon l'emplacement des clients :

	2002	2001	2000
	\$	\$	\$
Canada	520 328	442 743	229 230
États-Unis	87 166	75 277	—
Autres pays	45 290	38 805	—
	652 784	556 825	229 230

b] Actifs sectoriels

[en milliers de dollars canadiens]	2002	2001
	\$	\$
Radio	334 209	344 170
Télévision	472 507	470 644
Contenu		
Production et distribution	271 252	292 566
Produits de consommation sous marque	14 519	45 734
Siège social	833 791	1 117 236
Éliminations	(1 122)	(539)
	1 925 156	2 269 811

c] Dépenses en capital par secteur

[en milliers de dollars canadiens]	2002	2001	2000
	\$	\$	\$
Radio	12 740	10 326	1 534
Télévision	5 213	20 040	6 396
Contenu			
Production et distribution	3 422	2 951	—
Produits de consommation sous marque	217	403	—
Siège social	6 335	7 379	2 045
	27 927	41 099	9 975

Les immobilisations corporelles et l'écart d'acquisition ont surtout trait au Canada.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

20 CHARGES DE RESTRUCTURATION

Les charges de restructuration se composent de ce qui suit :

[en milliers de dollars canadiens]	TOTAL	PAIEMENTS AU COMPTANT CUMULÉS	CHARGES HORS CAISSE	SOLDE DE LA PROVISION AU 31 AOÛT 2002
Réduction de l'effectif i]	15 986	8 692	—	7 294
Règlement de contrats et loyers ii]	5 396	1 609	—	3 787
Autres charges iii]	707	237	209	261
	22 089	10 538	209	11 342

Compte tenu de la conjoncture économique actuelle, la Société a pris des mesures afin de réduire la dette et d'améliorer les marges d'exploitation en rationalisant les activités d'exploitation et en abandonnant les activités qui ne cadrent pas avec ses actifs principaux.

Au cours de 2002, la Société a enregistré des charges de restructuration de 22 089 000 \$ qui comprennent ce qui suit :

- i] Les charges de réduction de l'effectif de 15 986 000 \$ se rapportent au coût des indemnités pour départ involontaire et des avantages sociaux associés à environ 410 postes. Sur ces postes, environ 130, 150 et 130 avaient trait respectivement aux divisions Radio, Télévision et Contenu, et englobaient des membres du personnel de la direction, des ventes, du marketing, de l'exploitation, de la programmation et de l'administration. Au 31 août 2002, le solde de clôture de la provision pour réduction de l'effectif, diminué en fonction de paiements comptant totalisant 8 692 000 \$, s'établissait à 7 294 000 \$. Le solde de cette provision devrait être grandement réduit d'ici la fin de l'exercice 2003.
- ii] Les frais de règlement de contrats de 5 396 000 \$ se rapportent aux provisions établies pour les règlements négociés en vue de la résiliation de contrats de programmation de la division Radio et aux obligations futures en vertu de contrats de location-exploitation visant des installations qui ne seront plus nécessaires. Au 31 août 2002, le solde de clôture de la provision pour frais de règlement de contrats et loyers, diminué en fonction de paiements comptant totalisant 1 609 000 \$, s'établissait à 3 787 000 \$.
- iii] Les autres charges de 707 000 \$ ont été réduites au moyen de paiements comptant totalisant 237 000 \$. Le solde de la provision au 31 août 2002 était de 261 000 \$.

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

21 BAISSÉ DE VALEUR DES ACTIFS

Dans le cadre du plan de restructuration de la Société annoncé au premier trimestre de 2002, la direction s'est concentrée sur le retrait des activités qui ne cadrent pas avec ses actifs principaux. Par conséquent, les activités des placements suivants ont été soit abandonnées ou cédées après la fin de l'exercice. Les valeurs comptables de ces placements avaient été réduites au 31 août 2002 comme suit :

[en milliers de dollars canadiens]	\$
Local Media Internet Venture	6 869
Balmur Corus Music Inc.	4 000
Liberty Digital Inc.	2 171
Autres	2 200
	15 240

22 INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers a été calculée comme suit :

i] Actif et passif à court terme

En raison de la nature à court terme des instruments financiers inclus dans l'actif et le passif à court terme, leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable.

ii] Placements et autres actifs

a] La juste valeur des actions cotées en bourse comprises dans cette catégorie est déterminée selon le cours de clôture de ces placements.

b] La juste valeur des autres placements de cette catégorie n'est pas calculable.

iii] Dette à long terme

La valeur comptable des emprunts bancaires de la Société se rapproche de leur juste valeur parce que les intérêts débiteurs aux termes des emprunts bancaires sont fondés sur le taux d'intérêt préférentiel des banques canadiennes et les taux des acceptations bancaires canadiennes ainsi que le taux de base des banques américaines et le TIOL.

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

iv] Instruments financiers dérivés

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt et de devises et des contrats d'emprunts titrisés est fondée sur les cours fournis par les contreparties aux contrats.

La juste valeur estimative des instruments financiers dérivés se présente comme suit :

[en milliers de dollars canadiens]	2002		2001	
	VALEUR COMPTABLE \$	JUSTE VALEUR ESTIMATIVE \$	VALEUR COMPTABLE \$	JUSTE VALEUR ESTIMATIVE \$
Swaps de taux d'intérêt et de devises	—	(11 318)	—	(5 067)
Contrats d'emprunts titrisés	—	—	(89 500)	(90 000)
	—	(11 318)	(89 500)	(95 067)

Les estimations de la juste valeur sont effectuées à un moment déterminé, d'après les informations pertinentes sur le marché et sur l'instrument financier. Ces estimations sont de nature subjective et comportent des incertitudes et des questions de jugement importantes et ne peuvent donc être établies avec précision. Les modifications apportées aux hypothèses peuvent influencer considérablement sur ces estimations.

RISQUES DE CRÉDIT ET CONCENTRATION

Les risques de crédit associés aux swaps de taux d'intérêt et de devises découlent de l'incapacité des contreparties de respecter les modalités des contrats. En cas de non-exécution par les contreparties, la perte comptable de la Société se limitera au montant net qu'elle aurait le droit de recevoir en vertu des contrats et des ententes. Ces risques sont atténués en traitant avec les grandes institutions financières bien cotées.

Les débiteurs découlant des produits tirés de la publicité et des frais d'abonnement des stations affiliées ne sont soumis à aucune concentration du risque de crédit.

Les débiteurs liés à la distribution et à l'octroi de licence d'exploitation des longs métrages et des émissions télévisées sont assujettis à un risque de crédit. Ce risque est atténué parce que la société conclut des contrats de licence et de distribution avec beaucoup de radiodiffuseurs et distributeurs internationaux importants.

Les débiteurs liés aux organismes du gouvernement fédéral canadien et d'autres gouvernements en rapport avec la production pour le financement représentaient 15 % du solde des débiteurs aux 31 août 2002 et 2001. La Société pense que le recouvrement de ces montants est assorti d'un risque minimal.

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

23 RÉSULTAT PAR ACTION

Le tableau qui suit est un rapprochement des numérateurs et dénominateurs utilisés pour le calcul du résultat par action de base et dilué :

[en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action]	2002	2001	2000
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice [numérateur]	(166 037)	128 167	155 984
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation [dénominateur]			
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	42 621	41 539	33 379
Incidence des titres dilutifs	—	280	491
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	42 621	41 819	33 870

24 ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Les informations additionnelles à l'égard des états consolidés des flux de trésorerie se présentent comme suit :

- i] La variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement liés à l'exploitation se compose de ce qui suit :

[en milliers de dollars canadiens]	2002 \$	2001 \$	2000 \$
Débiteurs	12 748	(17 032)	(6 742)
Charges payées d'avance et autres charges	3 913	1 024	1 896
Stocks	2 665	(7 690)	—
Créditeurs et charges à payer	21 536	(3 029)	18 851
Impôts sur les bénéfices à payer	(19 019)	12 899	5 742
	21 843	(13 828)	19 747

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

- ii] Les intérêts versés et reçus, les dividendes reçus et les impôts sur les bénéfices payés et classés au titre des activités d'exploitation se présentent comme suit :

[en milliers de dollars canadiens]	2002	2001	2000
	\$	\$	\$
Intérêts versés	32 349	47 238	36 102
Intérêts reçus	2 573	8 313	9 728
Dividendes reçus	1 597	826	1 190
Impôts sur les bénéfices payés	49 791	35 400	3 357

- iii] Opérations hors caisse

Les états consolidés des flux de trésorerie excluent les opérations hors caisse suivantes :

[en milliers de dollars canadiens]	2002	2001	2000
	\$	\$	\$
Actions ordinaires émises au moment des acquisitions [note 3]	—	211 022	199 855
Créditeurs et charges à payer liés aux immobilisations corporelles	—	4 054	—

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

25 RAPPROCHEMENT DES PCGR DU CANADA ET DES PCGR DES ÉTATS-UNIS

Les états financiers consolidés de la Société ont été dressés en dollars canadiens selon les PCGR du Canada. Les rajustements et renseignements suivants devraient être apportés afin de présenter ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis [« PCGR des États-Unis »].

a) Rapprochement des PCGR des États-Unis

[en milliers de dollars canadiens]	2002 \$	2001 \$	2000 \$
Bénéfice net (perte nette) selon les PCGR du Canada	(166 037)	128 167	155 984
Plus (moins) les rajustements pour tenir compte des éléments suivants :			
Charges constatées d'avance ^{1]}	(1 294)	(10 134)	431
Gains (pertes) de change ^{2]}	(3 262)	(804)	4 066
Quote-part du bénéfice de sociétés émettrices ^{3]}	—	1 283	7 692
Revenu de dividendes ^{3]}	—	(690)	—
Gain (perte) sur opération ^{5]}	(1 385)	4 617	—
Contrepassation de la perte nette sur instruments dérivés reportée dans les autres éléments du résultat global ^{5]}	—	(1 996)	—
Adoption du SOP 00-2 ^{6]}	(13 473)	5 418	—
Adoption du SFAS 142 ^{7]}	(150 000)	—	—
Incidence fiscale des rajustements	5 112	4 525	(6 828)
Bénéfice net (perte nette) selon les PCGR des États-Unis	(330 339)	130 386	161 345
Gains (pertes) latent(e)s sur les placements classés comme prêts à être vendus, déduction faite des impôts et taxes ^{4]}	(647)	(13 369)	4 040
Gains (pertes) matérialisé(e)s sur les placements classés comme prêts à être vendus, déduction faite des impôts et taxes	5 605	—	(19 781)
Gain (perte) latent(e) sur les contrats d'instruments dérivés ^{5]}	23 573	(16 661)	—
Gain de change latent à la conversion des établissements étrangers autonomes	546	940	—
Résultat global selon les PCGR des États-Unis	(301 262)	101 296	145 604

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

[en milliers de dollars canadiens]	2002 \$	2001 \$	2000 \$
Résultat net par action avant le rattrapage cumulé selon les PCGR des États-Unis			
De base	(4,01)	3,03	—
Dilué	(4,01)	3,01	—
Résultat net par action avant le rattrapage cumulé selon les PCGR des États-Unis			
De base	(3,74)	0,11	—
Dilué	(3,74)	0,11	—
Résultat net par action selon les PCGR des États-Unis			
De base	(7,75)	3,14	4,83
Dilué	(7,75)	3,12	4,76
Résultat global par action selon les PCGR des États-Unis			
De base	(7,07)	2,44	4,36
Dilué	(7,07)	2,42	4,30

ÉLÉMENTS DU BILAN SELON LES PCGR DES ÉTATS-UNIS

[en milliers de dollars canadiens]	2002		2001	
	PCGR DU CANADA \$	PCGR DES ÉTATS-UNIS \$	PCGR DU CANADA \$	PCGR DES ÉTATS-UNIS \$
Placements et autres actifs ^{3]}	84 755	87 576	319 754	312 490
Placements dans les films ^{6]}	140 601	140 601	146 583	160 056
Charges constatées d'avance ^{1]}	37 486	23 140	36 947	14 822
Licences de radiodiffusion, autres actifs incorporels et écart d'acquisition ^{6]}	1 263 967	1 259 213	1 353 771	1 349 017
Crédits reportés ^{2]}	76 631	57 181	56 244	52 982
Emprunt titrisé ^{5]}	—	—	89 500	90 000
Passif lié au swap de taux d'intérêt ^{5]}	—	11 318	—	5 067
Passif d'impôts futurs	150 177	148 092	150 942	148 258
Capitaux propres	851 015	844 952	1 167 607	1 147 315

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

L'effet cumulatif de ces rajustements sur les capitaux propres se présente comme suit :

[en milliers de dollars canadiens]	2002 \$	2001 \$
Charges constatées d'avance ^{1] et 5]}	(8 608)	(7 570)
Gains de change ^{2]}	—	2 517
Quote-part du bénéfice de sociétés émettrices ^{3]}	4 758	4 758
Adoption du SOP 00-2 ^{6]}	(4 754)	4 608
Autres éléments du résultat global cumulés :		
Pertes latentes sur les placements ^{4]}	(4 371)	(9 329)
Gain (perte) latent(e) sur les contrats dérivés ^{5]}	6 912	(15 276)
Gain de change latent à la conversion des établissements étrangers autonomes	1 486	940
Total des rajustements cumulatifs des capitaux propres	(4 577)	(19 352)

Voici les divergences importantes entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis et leur incidence sur les états financiers consolidés :

1] Charges constatées d'avance

Les frais de démarrage des nouveaux réseaux spécialisés et les frais associés à la réorganisation des stations de radio sont reportés et amortis selon les PCGR du Canada. Selon les PCGR des États-Unis, ces frais sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

2] Gains (pertes) de change

Selon les PCGR du Canada, les gains (pertes) de change à la conversion de la dette à long terme sont reporté(e)s et non amorti(e)s en raison de l'existence d'une couverture efficace. Les PCGR des États-Unis exigent que les gains (pertes) soient inclus(es) dans les résultats lorsqu'ils (elles) surviennent.

3] Quote-part du bénéfice de sociétés émettrices

Le bénéfice de sociétés émettrices calculé selon les PCGR du Canada a été redressé afin de refléter les PCGR des États-Unis. Selon les PCGR du Canada, le placement sous forme d'une participation de 20 % de Nelvana dans TELETOON Canada Inc. au cours de l'exercice 2001 et le placement dans WIC au cours de l'exercice 2000 ont été comptabilisés à la valeur d'acquisition jusqu'à ce que le CRTC ait approuvé les opérations. Lorsque la Société a obtenu l'approbation du CRTC, le montant comptabilisé à la valeur d'acquisition a servi de base pour l'affectation du prix d'achat, et la comptabilisation à la valeur de consolidation a débuté.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

Selon les PCGR des États-Unis, les placements ont été comptabilisés à la valeur de consolidation de manière rétroactive jusqu'à la date où la Société a acheté pour la première fois les actions de Nelvana et de WIC.

4] Gains (pertes) latent(e)s sur les placements

Selon les PCGR des États-Unis, les titres de participation ayant une juste valeur facilement calculable et non classés comme titres négociables sont classés comme « titres prêts à être vendus » et présentés à leur juste valeur, les gains et pertes latents étant inclus dans le résultat global et présentés comme un élément distinct des capitaux propres, déduction faite des impôts sur les bénéfices reportés s'y rapportant.

Selon les PCGR du Canada, ces placements sont comptabilisés au coût et réduits uniquement si la baisse de valeur est de nature permanente.

5] Instruments dérivés et activités de couverture

Selon les PCGR des États-Unis, tous les instruments dérivés doivent être inscrits au bilan à leur juste valeur. Les instruments dérivés qui ne sont pas des couvertures doivent être rajustés à leur juste valeur dans l'état des résultats. Si l'instrument dérivé est une couverture, et selon la nature de la couverture, les variations de la juste valeur des instruments dérivés seront soit compensées par la variation de la juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts, par imputation aux résultats, ou reportées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'élément couvert soit inscrit dans les résultats.

6] Adoption du SOP 00-2

Selon les PCGR du Canada, l'adoption d'une nouvelle norme comptable est appliquée rétroactivement, y compris une révision de l'équation du prix d'achat pour l'acquisition de Nelvana. Selon les PCGR des États-Unis, l'adoption du SOP 00-2 est reflétée dans l'état des résultats de l'exercice d'adoption. Ainsi, selon les PCGR des États-Unis, l'effet de l'adoption du SOP 00-2 est reflété comme un rajustement de rattrapage cumulatif dans l'état des résultats de l'exercice 2002. L'augmentation de l'amortissement découlant de l'adoption rétroactive de ces conventions comptables selon les PCGR du Canada a donc été ajoutée au calcul du bénéfice net pro forma selon les PCGR des États-Unis pour l'exercice terminé le 31 août 2001.

L'adoption du SOP 00-2 entraîne également un écart dans le bilan. Selon les PCGR du Canada, le rajustement des licences de radiodiffusion, autres actifs incorporels et écarts d'acquisition est enregistré rétroactivement, avec un rajustement des bénéfices non répartis consolidés à l'ouverture qui influe donc sur le bilan consolidé de 2001. Selon les PCGR des États-Unis, le rajustement est appliqué comme un rajustement cumulatif à l'état consolidé des résultats de l'exercice en cours qui influe donc sur le solde des licences de radiodiffusion, autres actifs incorporels et écarts d'acquisition pour l'exercice 2002.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

7] Adoption du SFAS 142

Selon les PCGR du Canada, l'adoption d'une nouvelle norme comptable est appliquée rétroactivement comme un rajustement des bénéfices non répartis. Selon les PCGR des États-Unis, l'adoption du SFAS 142 est reflétée dans l'état des résultats de l'exercice d'adoption. Ainsi, selon les PCGR des États-Unis, l'adoption du SFAS 142 entraîne un rajustement de rattrapage cumulatif dans l'état des résultats de l'exercice 2002.

B] ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Selon les PCGR des États-Unis, la capacité d'autofinancement par action ne peut figurer dans les états consolidés des flux de trésorerie.

C] RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

La Société applique la prise de position n° 25 de l'Accounting Principles Board relativement à la comptabilisation des options d'achat d'actions ordinaires attribuées aux employés et aux dirigeants aux fins des PCGR des États-Unis. Si la charge de rémunération avait été calculée d'après la juste valeur estimative des options attribuées selon la norme SFAS 123 du Financial Standards Board intitulée *Accounting for Stock-Based Compensation*, la perte nette pour l'exercice terminé le 31 août 2002 aurait augmenté de 7 243 000 \$ pour s'établir à 173 280 000 \$, soit une perte de 4,07 \$ par action [elle aurait diminué de 5 305 000 \$ pour s'établir à 125 081 000 \$, soit un bénéfice de 2,99 \$ par action, en 2001].

La juste valeur des options sur actions attribuées au cours de l'exercice 2002 est de 11 831 000 \$ [26 570 000 \$ en 2001] et est estimée à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes, d'après les hypothèses suivantes :

Rendement boursier	0 %
Taux d'intérêt sans risque	4,88 %
Durée prévue	5 ans
Volatilité prévue	42 %

D] ÉNONCÉS COMPTABLES RÉCENTS

i] Baisse de valeur des actifs à long terme

En août 2001, le Financial Accounting Standards Board des États-Unis a publié la prise de position 144 [« SFAS 144 »], *Impairment of Long-Lived Assets*. Le SFAS 144 exige que, dans les cas où les flux de trésorerie prévus non actualisés associés aux actifs à long terme sont inférieurs à leur valeur comptable, une provision pour moins-value soit comptabilisée pour un montant représentant l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur estimative de ces

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

actifs. Le SFAS 144 est applicable aux exercices débutant après le 15 décembre 2001. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence que l'adoption de cette prise de position aura sur ses états financiers consolidés.

ii] Comptabilisation des coûts associés au retrait ou à l'abandon d'activités

En juin 2002, le FASB a publié la prise de position 146 [« SFAS 146 »], *Accounting for Costs Associated with Exit or Disposal Activities*, qui porte sur la comptabilisation et la présentation des coûts associés au retrait ou à l'abandon d'activités et annule le Emerging Issues Task Force [« EITF »] n° 94-3, *Liability Recognition for Certain Employee Termination Benefits and Other Costs to Exit an Activity [including Certain Costs Incurred in a Restructuring]*.

Le SFAS 146 exige qu'un passif pour un coût associé à un retrait ou abandon d'activités soit constaté lorsque le passif est pris en charge. Selon l'EITF 94-3, un passif pour un coût de retrait, comme généralement défini dans l'EITF 94-3, est constaté à la date d'engagement de l'entité à l'égard d'un plan de retrait. Dans le SFAS 146, le FASB conclut que l'engagement de l'entité à l'égard d'un plan en soi ne crée pas une obligation qui correspond à la définition d'un passif dans le SFAS 6. Les dispositions du SFAS 146 s'appliquent au retrait ou à l'abandon d'activités qui sont entreprises après le 31 décembre 2002, son application anticipée étant encouragée.

La Société n'a pas estimé l'incidence que cette prise de position aura sur les états financiers consolidés.

26 FINANCEMENT ET AIDE GOUVERNEMENTAUX

Les produits incluent 1 893 000 \$ [1 800 000 \$ en 2001] de financement de production obtenus dans le cadre de programmes gouvernementaux. Ce financement prévoit un supplément aux droits de licence canadiens des séries de production et n'est pas remboursable. De même, les produits incluent 1 224 000 \$ [791 000 \$ en 2001] de subventions gouvernementales relativement à la commercialisation de livres sur le marché canadien et le marché international. La majorité des subventions est remboursable si la marge bénéficiaire moyenne pour la période de trois ans suivant la réception des fonds est supérieure ou égale à 10 %.

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

27 ENGAGEMENTS

La Société est partie à divers contrats de location-exploitation à long terme ci-après visant l'utilisation d'installations de transmission et de locaux. Les montants exigibles pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite sont les suivants :

[en milliers de dollars canadiens]	\$
2003	17 657
2004	16 654
2005	13 334
2006	12 286
2007	11 897
Par la suite	39 772
	111 600

Les engagements d'achat sont décrits à la note 3 afférente aux présents états financiers consolidés. Les loyers constatés dans les charges d'exploitation et charges générales et administratives ont totalisé environ 10 460 000 \$ [10 433 000 \$ en 2001 et 3 556 000 \$ en 2000].

28 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société a conclu des opérations dans le cours normal des affaires avec des entités qui sont assujetties à un contrôle commun quant aux droits de vote et avec des entités sur lesquelles la Société exerce une influence notable. Ces opérations, mesurées à une valeur d'échange correspondant au montant de la contrepartie établie et convenue par les apparentés et conclues à des conditions normales du marché, se présentent comme suit :

[en milliers de dollars canadiens]	2002 \$	2001 \$
Produits		
Frais d'abonnement à la câblodistribution et produits publicitaires	96 511	68 140
Frais de représentation des ventes	1 923	1 430
Production et distribution	5 352	4 462
Divers	600	629
Charges		
Frais d'abonnement aux services audionumériques	1 933	3 264
Frais d'accès au réseau de câblodistribution et au système satellite	5 153	6 902
Frais des services administratifs	1 824	2 049

Corus Entertainment Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 2002, 2001 et 2000

Les montants à payer par les (aux) sociétés affiliées se présentent comme suit :

Frais d'abonnement à la câblodistribution et produits publicitaires	15 962	9 431
Frais de représentation des ventes	959	713
Production et distribution	4 588	3 738
Divers	184	88
Frais d'abonnement aux services audionumériques	—	(503)
Frais d'accès au réseau de câblodistribution et au système satellite	(447)	(654)
Droits relatifs aux émissions à payer	—	(907)
Frais des services administratifs	(49)	(206)

Les autres placements [note 8] englobent des prêts de 2 678 000 \$ consentis à certains dirigeants de la société pour le logement ou aux fins de placement. Les prêts sont garantis par des charges grevant le domicile des dirigeants ou les placements connexes. Ces prêts ne portent aucun intérêt et viennent à échéance entre le 2 avril 2007 et le 31 octobre 2012.

29 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS CORRESPONDANTS

Certains chiffres consolidés correspondants ont été reclassés par rapport à ceux présentés antérieurement afin d'être conformes à la présentation adoptée dans les états financiers consolidés de 2002.

administrateurs et dirigeants

administrateurs

PIERRE BÉLAND
Montréal (Québec)
Président, Métromédia Plus

JOHN M. CASSADAY ⁽¹⁾
Toronto (Ontario)
Président et chef de la direction,
Corus Entertainment Inc.

DENNIS M. ERKER ⁽²⁾⁽³⁾
Edmonton (Alberta)
Associé, The FE Advisory Group
*(société de planification financière
et successorale)*

CLINTON C. FORSTER ⁽⁴⁾
Victoria (Colombie-Britannique)
Président, Forvest Investment Inc.
(société de placement)

MICHAEL HIRSH
Toronto (Ontario)
Chef de la direction,
Nelvana Limited

DAVID JENSEN ⁽¹⁾
Englewood (Colorado)
Vice-président, Liberty Media

DAVID KOFF
Englewood (Colorado)
Vice-président principal,
Liberty Media

WENDY A. LEANEY ⁽¹⁾
Toronto (Ontario)
Présidente,
Wyoming Associates Ltd.

DOROTHY ZOLF MCDONALD, Ph.D. ⁽⁴⁾
Toronto (Ontario)

Administratrice de sociétés,
ancienne professeure agrégée,
programme d'études supérieures
en communications, Université
de Calgary, et professeure invitée,
Université d'Alberta

CATHERINE ROOZEN ⁽³⁾
Edmonton (Alberta)
Administratrice et secrétaire
générale de Cathton Holdings Ltd.

TERRANCE E. ROYER ^{(1) (2)}
Calgary (Alberta)

Vice-président du conseil,
Royal Host Corp.
(société de gestion hôtelière)

HEATHER A. SHAW ⁽²⁾⁽³⁾
Calgary (Alberta)
Présidente du conseil dirigeante,
Corus Entertainment Inc.

JULIE M. SHAW ⁽⁴⁾
Calgary (Alberta)

Vice-présidente, Installations,
conception et gestion,
Shaw Communications Inc.,
et secrétaire, Shaw Foundation

membres de la direction

JUDY ADAM, CA
Oakville (Ontario)
Vice-présidente, contrôleur,
Corus Entertainment Inc.

PIERRE ARCAND
Montréal (Québec)
Président, Radio du Québec

HAL BLACKADAR
Oakville (Ontario)
Vice-président,
Ressources humaines,
Corus Entertainment Inc.

JOHN M. CASSADAY ⁽²⁾
Toronto (Ontario)
Président et chef de la direction,
Corus Entertainment Inc.

JOHN P. HAYES
Toronto (Ontario)
Président, Radio,
Corus Entertainment Inc.

MICHAEL HIRSH
Toronto (Ontario)
Chef de la direction,
Nelvana Limited

KATHLEEN C. MCNAIR
Toronto (Ontario)
Vice-présidente,
Affaires internes et questions
d'ordre réglementaire,
Chef du contentieux,
Corus Entertainment Inc.

THOMAS C. PEDDIE, CA
Toronto (Ontario)
Vice-président principal et chef
des finances, Corus
Entertainment Inc.

JOHN R. (JACK) PERRATON
Calgary (Alberta)
Secrétaire

PAUL W. ROBERTSON
Toronto (Ontario)
Président, Télévision,
Corus Entertainment Inc.

(1) Membre du comité de vérification
(2) Membre du comité de direction
(3) Membre du comité des ressources humaines
(4) Membre du comité de gouvernement d'entreprise

renseignements sur la société

SIÈGE SOCIAL

CORUS ENTERTAINMENT INC.
630, 3rd Avenue S.W., bureau 501
Calgary (Alberta)
T2P 404
Téléphone : (403) 444-4244
Télécopieur : (403) 444-4202
Site Web : corusentertainment.com

BUREAU ADMINISTRATIF

CORUS ENTERTAINMENT INC.
181, Bay Street, bureau 1630
Toronto (Ontario)
M5J 2T3
Téléphone : (416) 642-3770
Télécopieur : (416) 642-3779
Site Web : corusentertainment.com

PAGE D'ACCUEIL DANS INTERNET

Le rapport annuel, la notice annuelle, les rapports trimestriels et les communiqués de presse de Corus, ainsi que toute autre information pertinente aux relations avec les investisseurs peuvent être consultés dans Internet, à l'adresse corusentertainment.com

VÉRIFICATEURS

Ernst & Young s.r.l.

INSTITUTION BANCAIRE PRINCIPALE

La Banque Toronto-Dominion

AGENTS DE TRANSFERTS

COMPAGNIE TRUST CIBC MELLON
Calgary (Alberta)
1 800 387-0825

CHASE MELLON SHAREHOLDER
SERVICES, L.L.C.
New York (New York)
1 800 526-0801

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Les renseignements à l'égard du gouvernement d'entreprise de Corus sont contenus dans la circulaire d'information et peuvent également être obtenus de la Société. Il suffit d'en faire la demande.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille, les autres investisseurs et les parties intéressées peuvent communiquer avec la Société au (416) 642-3770, ou visiter notre site Web.

Pour obtenir des exemplaires additionnels du rapport annuel de Corus Entertainment, veuillez faire parvenir votre demande par télécopieur au directeur des Communications, au (416) 642-3779.

To receive an English version of this Annual Report, please fax your request to the Director of Communications at 416.642.3779.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu le 10 décembre 2002 au Metropolitan Centre, 333 Fourth Avenue S.W., Calgary (Alberta).

Berenstain Bears

© 2001 Nelvana Limited.
D'après l'œuvre et les
personnages de Stan et
Jan Berenstain.

RPO – Rolie Polie Olie

© 2000 Nelvana
Limited/Métal Hurlant
Productions s.a.r.l.

Beyblade

© HUDSON SOFT/TAKARA •
BEYBLADE PROJECT • TV TOKYO
Autorisé sous licence par
d-rights Inc.

Sunday Night Sex Show

© W Network, Lifestyle
Television (1994) Limited.

MOJO (Radio)

MOJO RADIO™ et
© Corus Radio Company.
Tous droits réservés.

Conception

The Riordon Design Group Inc.
www.riordondesign.com

**Principaux travaux
de photographie**

Dan Lim Photography
www.danlimphoto.com



POUR DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES,
VISITEZ NOTRE SITE WEB À L'ADRESSE
WWW.CORUSENTERTAINMENT.COM